



Public Health
Agency of Canada

Agence de la santé
publique du Canada

Canada

Collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence et environnement bâti : défis et possibilités de mise en œuvre

Rapport final

Rédigé pour l'Agence de la santé publique du Canada

Rédigé par Narrative Research

Numéro de la demande : CW2384786

Numéro de référence de la demande : H1020

Numéro de référence du client : 6D017-24-7642

Coût du contrat : 127 478,13 \$

Date du contrat : 16 décembre 2024

Date de livraison : 27 mars 2025

Numéro de la ROP : 086-24

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez écrire à l'adresse

cpab_por-rop_dgcap@hc-sc.gc.ca

This report is also available in English.

Collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence et environnement bâti : défis et possibilités de mise en œuvre

Rapport final

Rédigé pour l'Agence de la santé publique du Canada

Nom du fournisseur : Narrative Research

Mars 2025

Le présent rapport de recherche sur l'opinion publique présente les résultats de groupes de discussion en ligne et d'entretiens approfondis de Narrative Research pour le compte de l'Agence de la santé publique du Canada afin de mieux comprendre le rôle des gouvernements locaux dans la mise en place de collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence, en particulier en ce qui concerne l'environnement bâti. L'étude portait entre autres sur la familiarité avec ce concept et l'expertise qui y est associée, ainsi que les expériences et les opinions en lien avec les possibilités, les défis et les obstacles relativement à la mise en œuvre de mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence, y compris la variabilité entre les diverses collectivités. L'étude menée comprenait un total de 18 groupes de discussion en ligne de différentes tailles (dont deux dyades et deux triades) et 15 entretiens approfondis menés du 3 février au 20 mars 2025. L'ensemble du Canada a bien été couvert géographiquement, à l'exception du Québec, des territoires et des régions nordiques des provinces, où le recrutement a été nettement inférieur aux objectifs malgré des efforts répétés. Des collectivités de diverses tailles ont pu être représentées, y compris de grands centres urbains, de petits ou moyens centres urbains et des milieux ruraux. Au Canada, un total de 105 représentants des gouvernements locaux (non élus) ont participé à l'étude.

This publication is also available in English under the title:

Dementia-inclusive communities and the built environment: Implementation challenges and opportunities

Cette publication peut être reproduite seulement à des fins non commerciales. Il faut, au préalable, obtenir une permission écrite de la part de Santé Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez communiquer avec Santé Canada à : cpab_por-rop_dgcap@hc-sc.gc.ca

N° de catalogue :

H14-661/2025F-PDF

Numéro international normalisé du livre (ISBN) :

978-0-660-78287-4

Publications connexes (numéro d'enregistrement : POR-086-24) :

Numéro de catalogue H14-661/2025E-PDF (rapport final, anglais)

ISBN: 978-0-660-78286-7

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Santé, 2025

Table des matières

	Page
Sommaire du rapport	1
Introduction	10
Méthodologie de recherche	12
Résultats de l'étude.....	15
Points de vue et expériences liées aux collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence 15	
Facteurs favorisant la mise en œuvre de mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence	18
Défis et obstacles à l'inclusion des personnes atteintes de démence dans l'environnement bâti.....	28
Autres considérations de la mise en œuvre de mesures collectives d'inclusion des personnes atteintes de démence.....	38
Ressources et soutien en matière de connaissances	44
Possibilités futures	54
Conclusions	57
Recommandations	65
Annexe A: Outil de recrutement	68
Annexe B: Documents de référence.....	81
Annexe C: Guide de l'animateur	93



Sommaire du rapport

Narrative Research Inc.

Numéro de la demande : CW2384786

Numéro de référence du client : 6D017-24-7642

Numéro d'enregistrement de la ROP : 086-24

Date d'attribution du contrat : 16 décembre 2024

Coût du contrat : 127 478,13 \$

Contexte

La stratégie nationale du Canada en matière de démence, [*Une stratégie sur la démence pour le Canada : Ensemble, nous y aspirons*](#), a été publiée en juin 2019. Elle énonce la vision d'un Canada où toutes les personnes atteintes de démence et tous les aidants naturels sont estimés et reçoivent du soutien, où la qualité de vie est optimisée et où la démence est prévenue, bien comprise et efficacement traitée.

Cette stratégie nationale reconnaît qu'il est essentiel de créer, partout au Canada, des collectivités sûres, inclusives et bienveillantes à l'égard des personnes atteintes de démence et des aidants naturels afin de maximiser la qualité de vie de ces personnes. Une collectivité inclusive à l'égard des personnes atteintes de démence est une collectivité où ces personnes se sentent pleinement intégrées dans la société, tant sur le plan social que sur celui de la conception de l'environnement physique. Une telle collectivité contribue à réduire et à éliminer les obstacles, y compris ceux résultant de la stigmatisation, qui peuvent conduire à l'isolement social. Une collectivité inclusive à l'égard des personnes atteintes de démence permet aux personnes atteintes de démence et aux aidants naturels d'optimiser leur santé et leur bien-être, de vivre avec un maximum d'autonomie et de continuer à faire partie de leur collectivité, d'être compris et soutenus, de se déplacer en toute sécurité dans leur collectivité locale tout en ayant accès à divers endroits de la collectivité et de maintenir ou d'agrandir leurs réseaux sociaux¹.

Les gouvernements locaux jouent un rôle crucial dans la mise en œuvre et l'application d'un grand nombre de mesures liées aux environnements bâtis qui créent des collectivités inclusives, solidaires et sûres à l'égard des personnes atteintes de démence. L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a cherché à connaître les points de vue et les expériences des représentants des gouvernements locaux, notamment en ce qui concerne les facteurs et les défis liés à l'établissement de collectivités plus inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence. Cette recherche a été entreprise dans le but d'enrichir la base de connaissances de l'ASPC sur les collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence, base qui a été développée en partie grâce à des projets antérieurs de recherche sur l'opinion publique ayant exploré les attitudes, les connaissances et les expériences liées à ces collectivités au Canada. Les résultats de l'étude aideront l'ASPC et d'autres organisations à hiérarchiser les efforts visant à soutenir le développement de collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de

¹ Agence de la santé publique, [stratégie nationale en matière de démence](#), 2019.



démence dans tout le Canada. Ces résultats contribueront aussi à la progression de trois principaux objectifs ministériels de l'ASPC : l'amélioration du bien-être physique et mental des Canadiens, des choix de vie plus sains et la prévention des maladies chroniques.

Plus précisément, les objectifs de l'étude, qui portaient tous sur l'environnement bâti, étaient les suivants :

- comprendre les points de vue, la nature des expériences (ou du manque d'expérience) et le rôle des représentants des gouvernements locaux en ce qui concerne les collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence, y compris les mesures, les programmes et les politiques déjà en place au sein de leurs collectivités pour inclure ces personnes;
- recueillir les points de vue et les expériences liés aux succès dans la mise en place de collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence, y compris l'identification des possibilités et des catalyseurs, à l'échelle des gouvernements locaux;
- cerner les défis et les obstacles, perçus ou vécus, à l'établissement de collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence;
- étudier les mesures qui pourraient être utiles à l'avenir pour soutenir les représentants des gouvernements locaux dans l'élaboration et l'établissement de collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence;
- évaluer, sur les sujets ci-dessus, les différences entre les types de collectivités et leur localisation (y compris la variabilité entre les diverses collectivités), comme le permet la composition des groupes de discussion.

Définitions

Les définitions suivantes sont données pour faciliter la compréhension de la terminologie utilisée dans ce rapport.

Environnement bâti : L'environnement bâti désigne les structures et infrastructures créées par l'humain qui définissent les espaces de vie et de travail au sein d'une collectivité, telles que les lotissements résidentiels, les bâtiments, les routes, les transports en commun, les parcs et autres espaces extérieurs, les installations de loisirs et les outils d'orientation.

Collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence : Une collectivité inclusive à l'égard des personnes atteintes de démence permet aux personnes atteintes de démence et aux aidants naturels d'optimiser leur santé et leur bien-être, de vivre avec un maximum d'autonomie et de continuer à faire partie de leur collectivité, d'être compris et soutenus, de se déplacer en toute sécurité dans leur collectivité locale tout en ayant accès à divers endroits de la collectivité et de maintenir ou d'agrandir leurs réseaux sociaux².

² Agence de la santé publique, [stratégie nationale en matière de démence](#), 2019.



Collectivités-amies des aînés : Au sein d'une collectivité-amie des aînés, les politiques, les services et les structures liés à l'environnement physique et social sont conçus de façon à aider les personnes âgées à vieillir en restant actifs, c'est-à-dire de façon à ce qu'elles puissent vivre en sécurité, bénéficier d'une bonne santé et continuer à participer à la société³.

Méthodologie de recherche

Pour atteindre ces objectifs, une méthode de recherche qualitative a été entreprise, et le travail sur le terrain a été réalisé du 3 février au 20 mars 2025. Le plan initial de l'étude prévoyait 20 groupes de discussion en ligne. Toutefois, les faibles taux de participation dans certaines régions, notamment au Québec, dans les territoires et dans les régions nordiques des provinces, ont conduit à la méthodologie finale, qui comprenait une combinaison de groupes de discussion en ligne, de dyades (c'est-à-dire de petits groupes de discussion avec deux participants), de triades (c'est-à-dire de petits groupes de discussion avec trois participants) et d'entretiens approfondis. Plus précisément, l'étude a été menée auprès d'un total de 18 groupes de discussion en ligne dans sept régions, à savoir la Colombie-Britannique, l'Alberta, les Prairies (Sask. et Man.), l'Ontario, le Canada atlantique (N.-B., N.-É., Î.-P.-É. et T.-N.-L.), le Nord et le Québec (dont deux triades et deux dyades), auxquels s'ajoutent 15 entretiens approfondis. La région du Nord comprend les trois territoires et les régions nordiques des provinces.

Le public cible de l'étude était constitué de représentants des gouvernements locaux (non élus) œuvrant dans l'environnement bâti. Ces représentants pouvaient avoir ou non de l'expérience dans la mise en œuvre de mesures d'intégration à l'égard des personnes atteintes de démence ou d'adaptation aux besoins des aînés. Ces représentants occupaient divers types de poste : ils étaient entre autres principaux fonctionnaires administratifs ou chefs du service du bâtiment (pour les petites collectivités), planificateurs ou concepteurs (parcs, transports en commun, quartiers, espaces/bâtiments publics, logement, sociaux, etc.), fonctionnaires responsables de la planification de l'accessibilité, analystes de politique ou gestionnaires, chefs ou directeurs de programmes ayant des responsabilités dans l'environnement bâti, ainsi qu'ingénieurs. Les séances ont été segmentées selon des facteurs géographiques, trois types de territoires étant représentés :

- les grands centres urbains (population de 150 000 habitants et plus, ainsi que la région dans un rayon de 50 km du noyau);
- les petits ou moyens centres urbains (population de 10 000 à 150 000 habitants);
- les milieux ruraux (population de maximum 9 999, et à au moins 50 km d'un centre urbain).

Les séances se sont déroulées en anglais, sauf au Québec, où elles ont toutes été menées en français. Au Nouveau-Brunswick, les séances de groupe se sont déroulées en anglais, et un entretien a été mené en français. Les incitations à la participation consistaient en un don de 100 dollars (pour la participation à un groupe de discussion) ou de 75 dollars (pour la participation à un entretien approfondi) à l'un des six organismes de bienfaisance nationaux présélectionnés. Pour l'ensemble des séances, 130 personnes ont

³ Gouvernement du Canada, [Collectivités-amies des aînés](#), 2025.



été recrutées, et 105 y ont participé, représentants des gouvernements locaux la quasi-totalité des provinces et des territoires. Les groupes de discussion ont duré en moyenne 90 minutes, tandis que les dyades, les triades et les entretiens approfondis ont duré de 45 à 60 minutes.

Le tableau suivant donne la répartition de la participation par public, taille de collectivité et langue.

Répartition des séances qualitatives avec des représentants des gouvernements locaux								
Public	Anglais						Français	Nbre total de participants
	Nord	C.-B.	Alb.	Sask./M an.	Ont.	Atlantique	Qc	
Grands centres urbains	S. O.	7	4	4	7	7	2	31
Petits ou moyens centres urbains	4	9	6	3	9	7*	2	40
Milieus ruraux	4	4	4	7	5	6	4	34
NBRE TOTAL DE PARTICIPANTS	8	20	14	14	21	20	8	105

* Un entretien au Nouveau-Brunswick s'est déroulé en français.

Tous les participants ont été recrutés conformément aux critères du gouvernement du Canada en la matière. Le recrutement a été fait à partir d'un échantillon commercial accessible au public et de références. Un courriel de présentation a été envoyé, suivi d'appels téléphoniques pour confirmer l'admissibilité des participants et les inviter à prendre part à l'étude. Le succès du processus de recrutement a varié d'une région à l'autre, le recrutement des représentants des gouvernements locaux des territoires, des régions nordiques des provinces et du Québec s'étant avéré plus ardu en raison de la difficulté à atteindre les participants potentiels ou de taux de refus plus élevés.

Tous les participants des groupes de discussion ont eu accès à un ordinateur ou à une tablette équipés d'une webcaméra et d'une connexion Internet à haute vitesse pour participer à la séance.

Ce rapport présente les résultats de l'étude. Notons qu'il convient d'interpréter les résultats avec prudence, car les recherches qualitatives sont de nature expérimentale et ne permettent pas de déduire un rapport d'incidence. Les résultats ne peuvent pas être extrapolés à l'ensemble de la population étudiée.



Attestation de neutralité politique

À titre de représentante de Narrative Research, j'atteste que les résultats livrés sont entièrement conformes aux exigences en matière de neutralité politique du gouvernement du Canada énoncées dans la Directive sur la gestion des communications. Plus précisément, ces résultats n'incluent pas de renseignements sur les intentions de vote électoral, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de ses dirigeants.

Signature

Margaret Brigley, présidente-directrice générale et associée | Narrative Research

Date : 27 mars 2025

Principaux résultats

Voici les principaux points de l'étude qu'il convient de souligner :

Points de vue et expériences liées aux collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence

De nombreux représentants des gouvernements locaux n'étaient pas familiers avec le concept de collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence, même ceux qui avaient l'expérience de la conception universelle ou adaptée aux personnes âgées. Bien qu'ils reconnaissent l'importance d'une conception inclusive, peu d'entre eux ont spécialement pris en compte les mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence dans leur planification de projets axés sur l'environnement bâti, quoique nombre d'entre eux ont mis ces mesures en œuvre sans le savoir. Cela dit, de nombreuses collectivités participantes qui ont travaillé sur des mesures d'accessibilité ont déclaré avoir tendance à se concentrer sur la prise en compte des handicaps physiques (tels que les troubles de la mobilité et de la vue), tout en négligeant involontairement les troubles cognitifs, y compris la démence. Certains ont recommandé de prendre en compte les besoins des personnes atteintes de démence dans le cadre de mesures d'accessibilité globales pour les personnes âgées.

Étant donné que de nombreux participants connaissent et appliquent le concept de conception universelle, les résultats laissent penser que, pour que la collectivité inclusive à l'égard des personnes atteintes de démence suscite l'intérêt et gagne du terrain, les considérations qui en découlent devraient non pas être prises en compte séparément, mais plutôt constituer un prolongement des orientations en matière de conception universelle. Comme on pouvait s'y attendre, les gouvernements locaux assujettis à une loi provinciale sur l'accessibilité sont plus susceptibles d'avoir des plans d'accessibilité générale et d'inclusion dans l'environnement bâti de leur collectivité et d'y avoir intégré des mesures d'inclusion.

Facteurs favorisant la mise en œuvre de mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence

Malgré un niveau de sensibilisation généralement faible au concept de collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence, les représentants des gouvernements locaux ont nommé neuf



facteurs déterminants qui, selon eux, contribueraient à la réussite des mesures d'inclusion de ces personnes dans l'environnement bâti, à savoir : la sensibilisation; les connaissances et l'expertise locales; la mobilisation de la collectivité; le financement; le leadership politique; les politiques et les exigences législatives; les pratiques exemplaires d'autres gouvernements; la collaboration intersectorielle et intergouvernementale; et l'alignement sur les cadres existants.

La sensibilisation aux besoins propres aux personnes atteintes de démence a été considérée comme fondamentale : les participants ont souligné la nécessité pour les élus, le personnel des gouvernements locaux et les promoteurs locaux de comprendre comment intégrer efficacement les mesures d'inclusion de ces personnes. La mobilisation de la collectivité, en particulier de ses membres et des groupes de représentation, a également été jugée cruciale pour obtenir un soutien politique et influencer les priorités de la collectivité. Pour pouvoir mettre en œuvre des mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence, il est également essentiel que les représentants des gouvernements locaux aient accès à des connaissances et à une expertise propres à ce domaine et qu'ils orientent leurs efforts, que ce soit par de l'éducation ou par des conseils de la part d'intervenants qui connaissent la démence.

L'accès au financement est un autre élément jugé essentiel, en particulier dans les régions rurales et reculées aux ressources limitées, où les contraintes financières dictent souvent les priorités. Il en est de même pour le leadership politique, afin de faire en sorte que les mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence sont prioritaires, ainsi que d'assurer une orientation et une reddition de comptes au moyen de politiques claires ou d'exigences prévues par la loi. Les gouvernements locaux apprécient également l'accès aux enseignements tirés de la mise en œuvre de mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence dans des collectivités similaires, afin de guider leurs propres efforts, en particulier lorsque les ressources sont limitées. Non seulement ces informations ont été considérées comme un facteur important pour orienter la mise en œuvre de ces mesures, mais il est utile de faire mention de résultats positifs pour aller chercher le soutien nécessaire à leur adoption.

Dans les collectivités rurales et nordiques, où les infrastructures sont souvent détenues et gérées par différents ordres de gouvernement, la collaboration intergouvernementale est considérée comme essentielle pour réussir efficacement la mise en œuvre de mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence dans l'environnement bâti. Quelle que soit la taille ou la localisation géographique de la collectivité, un facteur important dans la mise en œuvre de mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence est de choisir celles qui correspondent aux principes de conception universelle. Elles s'intègrent ainsi mieux aux objectifs et aux plans d'accessibilité existants de la collectivité et répondent aux besoins d'une grande partie de la population. De même, l'intégration de mesures tenant compte de la démence dans les plans existants et les projets de construction ou de modernisation en vigueur est considérée comme plus pratique que l'élaboration de stratégies ou de mesures distinctes, car cette solution augmente les chances d'obtenir un soutien politique et un financement approprié.



Défis et obstacles à l'inclusion des personnes atteintes de démence dans l'environnement bâti

Six domaines ont été identifiés comme posant le plus de problèmes aux gouvernements locaux lors de la mise en œuvre de mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence dans l'environnement bâti, à savoir : une sensibilisation ou une compréhension limitée; des priorités concurrentes ou conflictuelles; l'absence d'exigences obligatoires; les limites du financement, des ressources et du personnel; les limites des infrastructures; et un manque d'autorité des gouvernements locaux sur certains volets de l'environnement bâti au sein de la collectivité qui sont détenus ou gérés par d'autres ordres de gouvernement.

Partout, le plus grand défi à relever est le manque de sensibilisation à la démence, les représentants des gouvernements locaux notant une incompréhension générale de ses effets, un manque de clarté quant à sa pertinence dans certaines collectivités et une méconnaissance des mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence. Les priorités concurrentes, telles que les besoins globaux de la collectivité et les intérêts conflictuels liés à l'accessibilité, constituent également un autre obstacle important. L'absence d'exigences obligatoires, notamment dans les codes du bâtiment ou par des normes, des politiques ou des lois relatives aux mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence, entrave également les progrès, car les changements sont moins susceptibles de se produire en l'absence de mandats réglementaires.

Autres considérations de la mise en œuvre de mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence

La capacité à mettre en œuvre des mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence varie en fonction de la taille et de la localisation géographique de la collectivité. Les participants issus de petites collectivités rurales ont souligné les défis liés au manque de ressources, d'expertise et d'infrastructures, ainsi que les avantages liés à des liens communautaires étroits et à la souplesse dans la prise de décision. Ceux des régions urbaines sont confrontés à des défis tels que la multiplicité des équipes organisationnelles aux priorités contradictoires, la rapidité des travaux de construction et l'absence de lignes directrices claires d'inclusion des personnes atteintes de démence. Toutefois, ils disposent de plus de ressources et d'un plus grand potentiel d'influence sur un plus grand nombre de membres de la collectivité. Dans les collectivités nordiques et éloignées, l'isolement géographique et le manque d'infrastructures rendent les mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence plus difficiles à mettre en œuvre et plus coûteuses, en particulier lorsque l'expertise ou les ressources ne sont pas disponibles au sein de la collectivité et qu'il faut les faire venir temporairement.

Ressources et soutien en matière de connaissances

Les gouvernements locaux ont souvent mentionné leur méconnaissance des ressources externes associées aux mesures collectives d'inclusion des personnes atteintes de démence; ils s'appuient plutôt sur la formation ou les connaissances internes et sur les conseils des personnes ayant une expérience vécue. Des ressources externes telles que la Société Alzheimer et la Fondation Rick Hansen ont souvent été nommées, et les informations générales qu'elles offraient sur l'accessibilité étaient jugées utiles. Toutefois, il n'était pas certain que ces ressources étaient spécialement conçues pour les collectivités



inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence. Les participants ont également mentionné que l'information dispensée par d'autres ordres de gouvernement (fédéral, provincial et territorial) faciliterait la mise sur pied d'un système qui aiderait les gouvernements locaux à connaître ce qui est nécessaire pour rendre une collectivité inclusive à l'égard des personnes atteintes de démence. Ils ont manifesté de l'intérêt pour les lignes directrices en matière de planification et de conception tenant compte de la démence⁴ créées par Happy Cities en collaboration avec le projet DemSCAPE. Ces lignes directrices ont été publiées pour la première fois en 2023 sous le titre *Dementia-inclusive planning and design guidelines*. Happy Cities et DemSCAPE ont mis à jour le document et publié une deuxième édition en 2025, laquelle comprenait davantage de contenu sur les quartiers inclusifs à l'égard des aînés et atteints de démence. Au cours des séances, un résumé des lignes directrices de 2023 a été communiqué aux participants et a fait l'objet d'une brève discussion. Selon les participants, il serait utile de disposer de lignes directrices mieux adaptées aux régions rurales, de conseils en matière de planification à l'échelle de la collectivité, d'exemples et d'études de cas de mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence qui ont été mises en œuvre, ainsi que d'informations sur l'amélioration des expériences sensorielles dans l'environnement bâti.

Compte tenu des ressources limitées actuellement disponibles, les participants ont exprimé le besoin d'accroître les possibilités d'éducation, de formation et de réseautage pour le personnel des gouvernements locaux, ainsi que l'accès aux données démographiques des collectivités relativement aux personnes atteintes de démence, afin d'éclairer les décisions de planification relatives à l'accessibilité universelle en général et à l'inclusion des personnes atteintes de démence en particulier. Les participants ont suggéré de classer les mesures collectives d'inclusion de personnes atteintes de démence en fonction de leur facilité de mise en œuvre, afin de les adapter à leurs ressources limitées et de susciter une prise de conscience et un soutien grâce à ces « gains rapides ». En outre, les représentants ont recommandé l'augmentation des partenariats public-privé et des ressources financières et humaines pour mettre en œuvre ces mesures dans l'environnement bâti. Ils ont aussi souhaité l'harmonisation de ces mesures avec les normes d'accessibilité existantes afin d'assurer l'efficacité de leur mise en œuvre. En fait, il a été estimé qu'en démontrant comment les mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence peuvent bénéficier à une plus grande partie de la population, on pourrait obtenir plus facilement le soutien des décideurs politiques et de la collectivité.

Possibilités futures

En ce qui concerne l'avenir, pour créer des collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence, les représentants des gouvernements locaux ont insisté sur la nécessité de commencer par sensibiliser et informer les collectivités au sujet de leurs besoins. Ils ont souligné l'importance d'informer et de sensibiliser les élus, les employés locaux et le public au sujet des mesures collectives d'inclusion des personnes atteintes de démence. Ils ont également recommandé d'intégrer ces mesures dans les cadres d'accessibilité existants et de collaborer avec les organisations professionnelles et les établissements

⁴ Happy Cities et DemSCAPE, [Age and dementia inclusive neighbourhoods - Planning and design guidelines](#), 2025



d'enseignement pour intégrer la conception prenant en compte la démence afin de soutenir les gouvernements locaux dans leurs efforts.

En ce qui concerne leurs propres collectivités, beaucoup ont affirmé que leurs principales priorités étaient d'intégrer aux politiques existantes des lignes directrices propres aux personnes atteintes de démence et de réviser la réglementation sur l'accessibilité afin d'y inclure une planification communautaire qui tienne compte de ces personnes. Les mesures prioritaires en matière d'environnement bâti comprenaient précisément l'amélioration de l'orientation, des transports publics et du potentiel piétonnier, ainsi que l'élaboration d'une signalisation homogène et la création de voies sûres.



Introduction

Contexte

La première stratégie nationale du Canada en matière de démence, [*Une stratégie sur la démence pour le Canada : Ensemble, nous y aspirons*](#), a été publiée en juin 2019. Elle énonce la vision d'un Canada où toutes les personnes atteintes de démence et tous les aidants naturels sont estimés et reçoivent du soutien, où la qualité de vie est optimisée et où la démence est prévenue, bien comprise et efficacement traitée.

Cette stratégie nationale reconnaît qu'il est essentiel de créer, partout au Canada, des collectivités sûres, inclusives et bienveillantes à l'égard des personnes atteintes de démence et des aidants naturels afin de maximiser la qualité de vie de ces personnes. Une collectivité inclusive à l'égard des personnes atteintes de démence est une collectivité où ces personnes se sentent pleinement intégrées dans la société, tant sur le plan social que sur celui de la conception de l'environnement physique. Une telle collectivité contribue à réduire et à éliminer les obstacles, y compris ceux résultant de la stigmatisation, qui peuvent conduire à l'isolement social. Une collectivité inclusive à l'égard des personnes atteintes de démence permet aux personnes atteintes de démence et aux aidants naturels d'optimiser leur santé et leur bien-être, de vivre avec un maximum d'autonomie et de continuer à faire partie de leur collectivité, d'être compris et soutenus, de se déplacer en toute sécurité dans leur collectivité locale tout en ayant accès à divers endroits de la collectivité et de maintenir ou d'agrandir leurs réseaux sociaux.

Le développement de collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence comporte quatre principales composantes :

1. éducation et sensibilisation
2. environnement bâti
3. programmes et services
4. soutien aux personnes atteintes de démence et à leurs aidants naturels, que ce soit de la famille ou des amis

Bien que les quatre soient importantes, l'étude a porté exclusivement sur l'environnement bâti. On entend par là les structures et infrastructures créées par l'humain qui définissent les espaces de vie et de travail au sein d'une collectivité, comme les lotissements résidentiels, les bâtiments, les routes, les transports en commun, les parcs et autres espaces extérieurs, les installations de loisirs et les outils d'orientation tels que la signalisation, entre autres. Plus précisément, la planification d'une collectivité inclusive à l'égard des personnes atteintes de démence peut contribuer à soutenir les aspects essentiels d'un mode de vie sain et du bien-être, notamment la mobilité, l'activité physique, le lien social, l'indépendance, le sentiment d'appartenance et l'accès aux transports en commun, aux commerces et aux services⁵.

⁵ Happy Cities et DemSCAPE, [Age and dementia inclusive neighbourhoods - Planning and design guidelines](#), 2025



Objectifs

Les gouvernements locaux jouent un rôle crucial dans la mise en œuvre et l'application d'un grand nombre de mesures liées aux environnements bâtis qui créent des collectivités inclusives, solidaires et sûres à l'égard des personnes atteintes de démence. L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a cherché à connaître les points de vue et les expériences des représentants des gouvernements locaux, notamment en ce qui concerne les facteurs et les défis liés à l'établissement de collectivités plus inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence. Cette étude s'appuie sur la base de connaissances existante de l'ASPC concernant les collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence.

Les objectifs précis de l'étude sont tous axés sur l'environnement bâti :

- Comprendre les points de vue, la nature des expériences (ou du manque d'expérience) et le rôle des représentants des gouvernements locaux en ce qui concerne les collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence, y compris les mesures, les programmes et les politiques déjà en place au sein de leurs collectivités pour inclure ces personnes.
- Recueillir les points de vue et les expériences liés aux succès dans la mise en place de collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence, y compris la détermination des possibilités et des catalyseurs, à l'échelle des gouvernements locaux.
- Cerner les défis et les obstacles, perçus ou vécus, à l'établissement de collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence.
- Étudier les mesures qui pourraient être utiles à l'avenir pour soutenir les représentants des gouvernements locaux dans l'élaboration et l'établissement de collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence.
- Évaluer, sur les sujets ci-dessus, les différences entre les types de collectivités et leur localisation (y compris la variabilité entre les diverses collectivités), comme le permet la composition des groupes de discussion.

Ce rapport présente les résultats de l'étude. Il comprend une description détaillée de la méthodologie utilisée et les résultats détaillés obtenus lors des discussions de groupe en ligne, de dyades, de triades et d'entrevues approfondies. Les documents de travail sont joints au rapport, y compris le questionnaire de recrutement (annexe A), les documents de référence communiqués aux participants avant la séance (annexe B) et le guide de l'animateur (annexe C).



Méthodologie de recherche

Populations cibles des participants

Le public cible de ce projet de recherche comprenait des représentants des gouvernements locaux (non élus) dont le rôle consiste à planifier, à concevoir et/ou mettre en œuvre des éléments de l'environnement bâti. Les postes pris en considération comprenaient, entre autres, ceux de principal fonctionnaire administratif ou de chef du service du bâtiment, ou un rôle de direction similaire (pour les petites municipalités uniquement), de planificateur et de concepteur (parcs, transports en commun, quartiers, espaces/bâtiments publics, logement, social, etc.), de fonctionnaire responsable de la planification de l'accessibilité, d'analyste de politique ou de gestionnaire, de chef ou de directeur de programme ayant des responsabilités dans l'environnement bâti, ainsi que d'ingénieur. Les participants aux différentes séances avaient une expérience variable en matière de mise en œuvre de mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence, y compris dans des collectivités ne l'ayant pas encore fait. Les participants avaient également différents niveaux d'expérience relativement aux collectivités-amies des aînés. Des gouvernements locaux de tailles et de localisations diverses ont été inclus dans l'étude.

Approche de recherche

Bien que l'étude prévoyait initialement 20 groupes de discussion en ligne de différentes tailles, la faible participation après le recrutement et la difficulté à recruter certains participants ont conduit à une révision de la méthodologie. Plus précisément, un total de 18 groupes de discussion en ligne de différentes tailles (dont deux triades [c'est-à-dire des petits groupes de trois participants] et deux dyades [c'est-à-dire des petits groupes de deux participants]) et 15 entretiens approfondis ont été menés.

En tout, 130 personnes ont été recrutées, et 105 ont participé à l'étude. Plus précisément, la participation s'est élevée à 31 représentants des gouvernements locaux de grandes régions urbaines, à 40 participants représentants des gouvernements locaux des régions urbaines petites ou moyennes et à 34 représentants des gouvernements locaux des régions rurales. Sur l'ensemble des séances, 21 participants ont déclaré avoir un certain niveau d'expérience d'inclusion des personnes atteintes de démence dans la collectivité où ils travaillaient, tandis que 62 ont mis en œuvre des mesures propres aux collectivités-amies des aînés.

Toutes les séances se sont déroulées du 3 février au 20 mars 2025. Chaque groupe de discussion a duré 90 minutes, tandis que les dyades, les triades et les entretiens approfondis ont duré de 45 à 60 minutes chacun.

En remerciement de leur temps, un don de 100 dollars (pour les groupes de discussion, dyades et triades) ou de 75 dollars (pour les entretiens approfondis) a été fait à l'organisme de bienfaisance choisi par les participants parmi une liste prédéterminée de six organismes nationaux enregistrés.



Toutes les discussions se sont déroulées en anglais, sauf au Québec, où les séances se sont déroulées en français (un entretien au Nouveau-Brunswick s'est déroulé en français). Pour les groupes de discussion, tous les participants avaient accès à un ordinateur, à une tablette ou un téléphone intelligent équipé d'une webcam et d'un accès à Internet à haut débit.

Le tableau suivant donne un aperçu de la participation par public, segment, lieu et langue.

Répartition des séances qualitatives avec des représentants des gouvernements locaux								
Public	Anglais						Français	Nbre total de participants
	Nord	C.-B.	Alb.	Sask./M an.	Ont.	Atlantique	Qc	
Grands centres urbains	S. O.	7	4	4	7	7	2	31
Petits ou moyens centres urbains	4	9	6	3	9	7*	2	40
Milieux ruraux	4	4	4	7	5	6	4	34
NBRE TOTAL DE PARTICIPANTS	8	20	14	14	21	20	8	105

* Un entretien au Nouveau-Brunswick s'est déroulé en français.

La taille des collectivités a été définie selon les critères suivants :

- grands centres urbains : population d'au moins 150 000 habitants ou plus, dans un rayon de 50 km;
- petits ou moyens centres urbains : population comprise entre 10 000 et 149 999 habitants;
- milieux ruraux : population de maximum 10 000, et à au moins 50 km d'un centre urbain.

Tous les participants ont été recrutés conformément aux critères du gouvernement du Canada en la matière. Le recrutement a été fait à partir d'échantillons commerciaux accessibles au public et de références. Un courriel de présentation a été envoyé, suivi d'appels téléphoniques pour confirmer l'admissibilité des participants et les inviter à prendre part à l'étude. Le succès du processus de recrutement a varié d'une région à l'autre, le taux de réussite étant plus faible dans les territoires, dans les régions nordiques des provinces et au Québec, en raison de difficultés à atteindre les participants potentiels ou de taux de refus plus élevés.

Deux animateurs ont participé à ce projet afin de respecter les délais définis et les exigences linguistiques. Les séances ont été enregistrées aux fins d'analyse. Une fonction de clavardage en ligne a également été mise à la disposition des participants pour qu'ils puissent l'utiliser en plus de la discussion verbale, au besoin, et les commentaires ont été pris en compte dans l'analyse des résultats.

Répartition des participants

Les participants représentaient 98 gouvernements locaux du pays. Toutes les provinces et tous les territoires étant représentés, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard et des Territoires du Nord-Ouest. Dans l'ensemble, l'étude a permis d'obtenir une bonne représentation des régions et des différentes tailles de collectivités. Comme le montrent les tableaux suivants, la participation des gouvernements



locaux engagés dans des initiatives d'inclusion des personnes atteintes de démence et/ou d'adaptation aux besoins des aînés a également été forte.

Les tableaux suivants présentent une répartition du nombre de participants en fonction de la taille de la collectivité, de l'expérience en matière d'inclusion des personnes atteintes de démence ou d'adaptation aux aînés, et des régions.

Taille de la collectivité	N ^{bre} de participants
Petit ou moyen centre urbain	40
Grand centre urbain	31
Milieu rural	34
Total	105

Public	N ^{bre} de participants
Expérience dans l'inclusion de personnes atteintes de démence et l'adaptation aux aînés	21
Expérience avec l'adaptation aux aînés uniquement	62
Aucune expérience dans l'inclusion de personnes atteintes de démence ni l'adaptation aux aînés	22
Total	105

Région	N ^{bre} de participants
Nord (territoires et régions nordiques des provinces)	8
Colombie-Britannique	20
Alberta	14
Prairies (Saskatchewan, Manitoba)	14
Ontario	21
Atlantique	20
Québec	8
Total	105

Contexte de la recherche qualitative

Les discussions qualitatives consistent en des discussions informelles et non menaçantes dirigées par un animateur, et regroupent des participants présentant des caractéristiques, des habitudes et des attitudes jugées pertinentes dans le contexte du sujet traité. Les discussions qualitatives individuelles ou en groupe ont pour avantage principal de permettre la réalisation d'une enquête fouillée auprès des participants admissibles relativement aux habitudes comportementales, aux habitudes d'utilisation, aux perceptions et aux attitudes par rapport au sujet traité. La discussion de groupe offre toute la souplesse requise pour explorer d'autres aspects de la question qui peuvent être pertinents pour l'enquête. Une recherche qualitative permet de mieux comprendre un segment, car les participants peuvent exprimer leurs opinions ou leurs sentiments dans leurs propres mots avec toute la passion qui les anime. Les techniques qualitatives sont utilisées lors d'études de marché afin de donner une orientation et une compréhension approfondie du marché, plutôt que de fournir des données quantitatives précises ou des mesures absolues. Ainsi, les résultats sont de nature expérimentale et ne permettent pas de déduire un rapport de causalité.



Résultats de l'étude

Ce rapport présente les résultats des discussions avec les représentants des gouvernements locaux du Canada.

Points de vue et expériences liées aux collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence

La plupart des représentants des gouvernements locaux, y compris ceux qui ont l'expérience de l'accessibilité universelle ou des initiatives en faveur des aînés, ne sont généralement pas familiers avec le concept d'une collectivité inclusive à l'égard des personnes atteintes de démence en particulier. Si certaines mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence sont indirectement prises en compte dans le cadre d'efforts plus larges en matière d'accessibilité, la prise en compte des besoins propres aux personnes atteintes de démence reste limitée et varie considérablement d'un gouvernement à l'autre en fonction de la réglementation locale et des structures consultatives.

Familiarité avec le concept de collectivité inclusive à l'égard des personnes atteintes de démence

La plupart des représentants des gouvernements locaux reconnaissent l'importance d'une conception inclusive de l'environnement bâti, même si le niveau d'attention porté et les ressources consacrées à l'amélioration de l'accessibilité varient. Peu d'entre eux ont activement étudié l'accessibilité et l'environnement bâti de l'angle de l'inclusion des personnes atteintes de démence, et seuls quelques-uns ont déclaré avoir mis en place un plan d'inclusion propre à ces personnes atteintes. Bien que de nombreux représentants des gouvernements locaux ont mis en œuvre des mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence, ils l'ont généralement fait sans les reconnaître comme telles, les considérant plutôt comme faisant partie d'une approche globale de la conception universelle ou de l'accessibilité.

« J'avoue que ce n'est pas un concept avec lequel je suis super familier. Ce n'est pas quelque chose qui influence nos décisions. On suit le code du bâtiment, les réglementations, les législations provinciales. » - Québec, participant d'un petit ou moyen centre urbain

Dans les collectivités nordiques et les petites collectivités rurales, le concept de collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence était largement méconnu. Nombre de ces collectivités n'avaient pas encore élaboré de plans officiels pour répondre aux besoins généraux en matière d'accessibilité et d'inclusion, que ce soit dans l'environnement bâti, les programmes et les services ou les soutiens communautaires.



Dans l'ensemble, les représentants des gouvernements locaux estiment que les mesures collectives d'inclusion des personnes atteintes de démence seraient bien accueillies, à condition que le besoin manifeste et l'avantage correspondant de cet investissement soient clairement compris, et que l'investissement soit coordonné avec les stratégies ou plans provinciaux réglementés. Bien que les représentants soient souvent peu familiers avec les mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence dans l'environnement bâti, quelques-uns ont affirmé que leur gouvernement local avait déjà pris en compte leurs besoins dans le cadre de la prestation de services et de la programmation.

Degré d'importance accordé aux mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence

Bien que la conception universelle soit l'approche privilégiée pour répondre aux besoins du plus grand nombre possible de membres de la collectivité, de nombreux participants ont envisagé ou mis en œuvre des mesures adaptées aux aînés conformément à la législation sur l'accessibilité ou aux directives municipales. Il convient toutefois de noter que le concept de convivialité à l'égard de l'âge est plus communément associé par de nombreux participants de divers lieux à une vaste fourchette d'âge, allant des plus jeunes aux plus âgés, ce qui correspond mieux aux principes d'universalité. Il est aussi jugé que l'application d'une conception accessible aux personnes âgées tient probablement déjà compte de certains des besoins des personnes atteintes de démence.

“There’s really no emphasis [on dementia]; we do have an age-friendly plan and there’s a lot of work for that. We are looking at public benches and signage in the community right now. It’s not been the frameworks towards that [dementia-inclusive communities], so there are elements that are dementia friendly, but it all falls in the context of the age-friendly plan.” (Il n’y a pas vraiment d’attention particulière [accordée à la démence]; nous avons un plan d’adaptation aux personnes âgées, ce qui représente déjà beaucoup de travail. Nous étudions actuellement la possibilité d’installer des bancs publics et des panneaux de signalisation dans la collectivité. Il n’y a pas eu de cadre en ce sens [des collectivités inclusives à l’égard des personnes atteintes de démence], donc il y a des éléments qui sont adaptés aux personnes atteintes de démence, mais tout cela s’inscrit dans le contexte du plan de convivialité pour les personnes âgées). – Ontario, participant d’un grand centre urbain

« Quand je suis arrivé, on était déjà inscrits comme collectivité amie des aînés. Donc on a fait beaucoup de travail pour accueillir ces personnes-là. Mais pour la démence, pas spécifiquement. » - Québec, participant d’un milieu rural

Les résultats laissent penser que les gouvernements locaux mettent davantage l'accent sur l'adaptation aux handicaps physiques (notamment les handicaps moteurs et visuels) et à l'environnement bâti (amélioration de la signalisation, ajout de bancs dans les parcs, amélioration de l'accessibilité des bâtiments) que sur les troubles cognitifs.



“Based on my work, dementia-inclusive hasn’t been something that’s talked about very much. There’s been more of a focus on physical disabilities. With invisible disabilities the onus is put on the individual and it puts them in a vulnerable position.” (D’après mon travail, l’inclusion des personnes atteintes de démence n’est pas quelque chose dont on parle beaucoup. Les handicaps physiques retiennent davantage l’attention. Dans le cas des handicaps invisibles, la responsabilité incombe à la personne, ce qui la place dans une position vulnérable.) – Atlantique, participant d’un grand centre urbain

Variabilité d’un gouvernement à l’autre

D’un gouvernement à l’autre, les exigences en matière d’accessibilité qui influencent directement les actions entreprises par les gouvernements locaux varient considérablement.

La loi fédérale (la *Loi canadienne sur l’accessibilité*) a été promulguée en 2019 dans le but de repérer, d’éliminer et de prévenir les obstacles à l’accessibilité dans les institutions fédérales. La plupart des provinces canadiennes ont également adopté des lois sur l’accessibilité, notamment le Québec (1978), l’Ontario (2005), la Colombie-Britannique (2012), le Manitoba (2013), la Nouvelle-Écosse (2017), Terre-Neuve-et-Labrador (2021), la Saskatchewan (2023) et le Nouveau-Brunswick (2024). Dans ces provinces, la loi impose la création de normes provinciales d’accessibilité et oblige généralement les organismes du secteur public sous autorité provinciale (y compris les municipalités) à mettre en place un comité consultatif sur l’accessibilité et un plan d’accessibilité. L’Alberta et l’Île-du-Prince-Édouard sont les seules provinces à ne pas avoir adopté une loi provinciale sur l’accessibilité, bien que l’Alberta ait intégré des considérations relatives à l’accessibilité dans son *National Building Code – 2023 Alberta Edition* (NBC[Æ], en anglais seulement), plus précisément dans la section 3.8⁶. Cette section décrit les exigences techniques en matière d’accessibilité dans la conception des bâtiments neufs et existants, y compris les ajouts, les modifications et les changements d’utilisation. Le Safety Codes Council (conseil des codes de sécurité) de l’Alberta offre également un guide de conception de l’accessibilité pour aider à interpréter et à comprendre ces exigences. Aucun territoire n’a adopté de loi sur l’accessibilité. Par conséquent, le niveau d’engagement des gouvernements locaux et l’ampleur des mesures prises semblent être directement influencés par les exigences imposées par leur province ou territoire.

D’une manière générale, les résultats révèlent que les gouvernements locaux dotés d’un mandat provincial sont plus susceptibles d’avoir des plans en matière d’accessibilité et d’inclusion. Nombre de ces gouvernements ont établi des stratégies officielles qui intègrent à leurs projets d’environnement bâti des mesures d’accessibilité et d’adaptation aux aînés. En outre, les gouvernements locaux disposant de groupes consultatifs ou comités d’accessibilité officiels ont davantage mobilisé leur collectivité à ce sujet. D’après les discussions, les gouvernements locaux du centre du Canada semblent avoir moins d’exigences provinciales en matière d’accessibilité que les collectivités des régions de l’Ouest et de l’Est.

⁶ Gouvernement du Canada, [National Building Code – 2023 Alberta Edition](#)



Facteurs favorisant la mise en œuvre de mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence

La sensibilisation à la démence et à l'aménagement de collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence est essentielle pour mettre en œuvre dans l'environnement bâti des mesures connexes qui contribuent à cette inclusion. D'autres facteurs décisifs sont les connaissances et l'expertise locales, la mobilisation collective, le financement, le leadership politique, les politiques et exigences législatives, les lignes directrices et les exemples de réussite, la collaboration intersectorielle et intergouvernementale, ainsi que l'intégration des stratégies d'accessibilité et l'adhésion à ces stratégies.

Il a été demandé aux représentants des gouvernements locaux participants, quel que soit leur degré de familiarité avec les collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence, quels étaient les facteurs qui, selon eux, contribueraient à la réussite de la mise en œuvre de mesures favorisant cette inclusion. Les résultats ont systématiquement mis en évidence neuf facteurs décisifs qui, selon eux, influenceraient la réussite de la mise en œuvre de telles mesures : la sensibilisation; les connaissances et l'expertise locales; la mobilisation collective; le financement; le leadership politique; les politiques ou exigences législatives; les lignes directrices et exemples de réussites (pratiques exemplaires d'autres gouvernements); la collaboration intersectorielle et intergouvernementale; et l'intégration des stratégies d'accessibilité et l'adhésion à ces stratégies. Chacun de ces facteurs de soutien est analysé ci-dessous.

1. Sensibilisation

Quels que soient leur localisation géographique et leur niveau d'expérience dans la mise en œuvre de mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence, les participants ont souligné l'importance de la sensibilisation aux besoins propres aux personnes atteintes de démence ainsi que de la compréhension de ces besoins. Cet aspect a souvent été jugé fondamental et considéré comme la composante la plus décisive de la mise en œuvre de mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence dans l'environnement bâti. Dans la plupart des endroits, il était jugé important de connaître la prévalence de la démence au sein de la collectivité pour établir la pertinence des mesures à envisager. Il s'agit notamment de comprendre pourquoi les mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence sont nécessaires et de connaître leurs retombées sur la vie des gens et les résultats pour les personnes atteintes de démence et la collectivité dans son ensemble.

"Awareness is key, highlight the percentage of people who have a disability and convert it to the actual population of the city. This gives council a better understanding of how many people in the population [dementia-inclusive measures will] impact." (La sensibilisation est essentielle : soulignez le pourcentage de personnes ayant un handicap et convertissez-le en un nombre réel dans la ville. Le conseil peut ainsi avoir une meilleure idée du nombre de personnes concernées par les mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence.) – Ontario, participant d'un grand centre urbain



“How prevalent is this issue? It’s not something we’ve discussed. It would be important to understand how many people in our community are impacted by dementia.” (Quelle est la prévalence de ce problème? Nous n’en avons pas discuté. Il serait important de comprendre combien de personnes dans notre collectivité sont touchées par la démence.) – Prairies (Sask./Man.), participant d’un milieu rural

Divers types de participants ont reconnu la nécessité de la sensibilisation et de la compréhension. Les **élus** en particulier (y compris les membres du conseil municipal) doivent bien comprendre comment les mesures d’inclusion des personnes atteintes de démence répondront à un besoin local et profiteront au bout du compte à la collectivité. Il faut informer **le personnel des gouvernements locaux**, y compris les planificateurs et les ingénieurs, des besoins des personnes atteintes de démence pour leur expliquer le contexte qui détermine comment répondre à ces besoins dans l’environnement bâti. Cette compréhension est essentielle pour tirer le meilleur parti des occasions pendant l’intégration de mesures dans des initiatives connexes visant à améliorer l’accessibilité, ou pendant la planification et la mise en œuvre de projets d’environnement bâti de grande envergure. Il a aussi été jugé essentiel d’expliquer aux **entrepreneurs locaux, architectes et promoteurs**, comment répondre aux besoins des personnes atteintes de démence dans l’environnement bâti afin de favoriser la mise en œuvre de mesures d’inclusion à leur égard. Enfin, pour que l’appui soit général, il faut faire comprendre aux **membres de la collectivité** la nécessité de mesures inclusives à l’égard des personnes atteintes de démence ainsi que ce que la collectivité même y gagnera.

« Ce que je constate, c’est qu’ils doivent comprendre pourquoi ils réalisent quelque chose en regard de l’accessibilité; le sens du projet ou de l’action qu’on leur demande. Parce que sinon c’est difficile de mettre en place quelque chose parce qu’ils ne comprennent pas la nécessité pour certaines personnes dans la société. » – Québec, participant d’un grand centre urbain

“I don’t understand how a person with dementia functions in the built environment. Offering solutions before having that understanding is what is difficult for me.” (Je ne comprends pas comment une personne atteinte de démence fonctionne dans un environnement bâti. C’est difficile pour moi de proposer des solutions sans d’abord avoir acquis cette compréhension.) – Ontario, participant d’un milieu rural

“I think it comes down to education, getting in front of the people who will make the decisions. There’s a couple of things: get in front of the policy makers (our councils), the people who get to set the agenda, and get in front of the architects and engineers and get this into their education streams.” (Je pense qu’il s’agit d’une question de sensibilisation : il faut aller à la rencontre des personnes qui prendront les décisions. Il y a deux choses à faire : aller au-devant des décideurs politiques [nos conseils], des personnes qui décident du programme, et aller au-devant des architectes et des



ingénieurs pour qu'ils intègrent cette question dans leurs programmes de formation.) – Prairies (Sask./Man.), participant d'un petit ou moyen centre urbain

« Ce sont les élus qui décident donc ils doivent pouvoir véhiculer l'information à la population. Combien ça va coûter? Qui ça va aider et comment? Combien de personnes vont être aidées? Est-ce que ça vaut la peine d'investir et d'absorber les coûts? » – Québec, participant d'un petit ou moyen centre urbain

“We need to hear it from our community. It helps if the local community is advocating for these things. If there is more public awareness, people will advocate for it, and there will be more awareness from our builders as well.” (Nous devons écouter notre collectivité. Ce sera plus facile si la collectivité locale plaide en faveur de ces mesures. Si le public est davantage sensibilisé, les gens plaideront en sa faveur, et nos constructeurs seront eux aussi davantage sensibilisés.) – Ontario, participant d'un petit ou moyen centre urbain

Les participants ont reconnu que l'éducation et la sensibilisation devaient se faire de façon continue, compte tenu du renouvellement régulier des élus et du personnel des gouvernements locaux. Cette sensibilisation devrait être influencée par les premiers concernés (expérience vécue), afin de garantir que les **expériences des personnes atteintes de démence** soient directement entendues et écoutées. Il a été suggéré que les personnes ayant une expérience vécue occupent un rôle consultatif pour aider les représentants à comprendre les besoins des personnes atteintes de démence et qu'elles participent à la proposition d'aménagements de l'environnement bâti et à l'évaluation de l'efficacité des mesures mises en œuvre.

“Continuing advocacy and education because of the shift in personnel and members of council and sometimes there's a very short institutional memory.” ([Il faut] poursuivre les efforts de défense et d'information en raison des changements de personnel et de membres du conseil, car parfois, la mémoire institutionnelle est très courte.) – C.-B., participant d'un grand centre urbain

“Planners should do actual site visits and bring someone along who actually lives that experience. We need to look at it through the lens of someone with dementia.” (Les planificateurs devraient effectuer des visites sur le terrain et se faire accompagner d'une personne qui vit réellement cette expérience. Nous devons examiner cette question sous l'angle d'une personne atteinte de démence.) – Alberta, participant d'un grand centre urbain

2. Connaissances et expertise

Les résultats révèlent que de nombreux gouvernements locaux, en particulier ceux des petites collectivités rurales ou nordiques, ont besoin d'une expertise approfondie pour orienter l'élaboration et la



mise en œuvre de mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence. Pour les régions éloignées, faire appel à une expertise externe pour la conception et la mise en œuvre de mesures dans l'environnement bâti (par exemple, des entrepreneurs) peut coûter très cher. Le manque d'expertise interne en général a été attribué en partie à l'absence d'organisations à but non lucratif actives dans ce domaine ou au manque de connaissances des gouvernements locaux sur les mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence. De nombreux petits gouvernements locaux ont expliqué qu'ils portaient « plusieurs chapeaux » en assumant diverses responsabilités à l'échelle locale et qu'ils ne disposaient pas en interne d'un personnel d'ingénierie professionnel pour prendre en charge la planification et les considérations logistiques.

“I’m a generalist, not an engineer. [We] need to understand what are best practices and what gives the most benefit for the most needs in our community. We would need expertise that has both familiarity and the ability to execute it. I don’t have an in-house engineer. I don’t have that kind of expertise in a community my size.” (Je suis un généraliste, pas un ingénieur. [Nous] devons comprendre quelles sont les pratiques exemplaires et ce qui est le plus bénéfique pour les besoins les plus importants de notre collectivité. Nous aurions besoin d’une expertise qui soit à la fois ces connaissances et la capacité de les mettre en application. Je n’ai pas d’ingénieur en interne. Je n’ai pas ce genre d’expertise dans une collectivité de ma taille.) – Alberta, participant d’un milieu rural

“I think a way to start is to have somebody/some organization highlight it (for example, best practices that have been used around the world) to our council. To meet with people, such as myself, and our parks and facilities managers.” (Je pense que pour commencer, il faudrait demander à quelqu’un ou à une organisation de mettre le sujet en valeur [par exemple, les pratiques exemplaires qui ont été utilisées dans le monde entier] devant notre conseil. De rencontrer des personnes telles que moi-même et nos gestionnaires de parcs et d’installations.) – Prairies (Sask./Man.), participant d’un petit ou moyen centre urbain

Quelques représentants des gouvernements locaux ont affirmé que leurs décisions en matière d’accessibilité sont en partie guidées par un comité consultatif composé de représentants des élus, du personnel, des membres de la collectivité et d’organisations à but non lucratif ou d’experts en matière d’accessibilité. Ces types de comités consultatifs apportent systématiquement un soutien, des conseils et une expertise lorsqu’un changement est envisagé.

3. Mobilisation collective

L’adhésion et la mobilisation actives de la collectivité ont également été reconnues comme un soutien essentiel à la mise en œuvre de mesures d’inclusion des personnes atteintes de démence, en particulier pour faire naître ou accroître la sensibilisation à la nécessité et aux avantages de ces mesures. Ce facteur n’est pas jugé aussi essentiel que certains autres soutiens à l’amélioration de l’environnement bâti, mais



on considère qu'il influence les décisions politiques et oriente les priorités de la collectivité de façon importante, lorsqu'il est démontré que des mesures locales sont nécessaires pour inclure les personnes atteintes de démence.

"I think that if we're going to be promoting change or certain considerations in the built environment, it's a bit of a change management process if it's something that's not well established. I think many people will understand that dementia and other chronic diseases, neurological chronic diseases, are obviously growing with the aging population; this is something that I think most people understand. But there's a bit of a disconnect in the considerations that are required in the community and at the planning level to make [the built environment] more inclusive for [people living with] dementia. So, I think that it is definitely important to include the community for buy-in." (Je pense que si nous voulons promouvoir le changement ou [la prise en compte de] certaines considérations dans l'environnement bâti, c'est un peu un processus de gestion du changement s'il s'agit de quelque chose qui n'est pas bien établi. Je pense que beaucoup de gens comprennent que la démence et d'autres maladies chroniques, [comme] les maladies chroniques neurologiques, augmentent évidemment avec le vieillissement de la population; c'est quelque chose que la plupart des gens comprennent. Toutefois, il y a un certain décalage entre les facteurs à prendre en compte dans la collectivité et en ce qui concerne la planification pour rendre [l'environnement bâti] plus inclusif pour [les personnes atteintes de] démence. Je pense donc qu'il est important d'inclure la collectivité pour qu'elle se sente concernée.) – Ontario, participant d'un grand centre urbain

La participation active de la collectivité est principalement perçue comme découlant de source, c'est-à-dire qu'elle survient lorsque des organisations non gouvernementales, des groupes communautaires ou des personnes ayant une expérience vécue (et leurs aidants naturels) demandent au gouvernement de répondre à leurs besoins. La plupart des participants estiment peu probable la mise en œuvre de mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence en l'absence d'un besoin avéré au sein de la collectivité et de groupes de défense des intérêts qui poussent à l'action.

"Change has to be driven by a need. The community needs to tell us that this is something that needs to happen." (Le changement doit être motivé par un besoin. La collectivité doit nous dire que quelque chose doit se produire.) – Alberta, participant d'un milieu rural

Les participants ont aussi souligné un autre élément fondamental de la mise en œuvre des mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence, soit la mobilisation directe de la collectivité. La mise en œuvre de ces mesures aurait de meilleures chances de réussite lorsque le gouvernement local diffuse sa vision, ses stratégies et ses plans en matière d'accessibilité ou d'inclusion avec ses partenaires et les membres de la collectivité.



4. Financement

Partout, les représentants des gouvernements locaux s'accordent à dire que le financement est un facteur décisif de la mise en œuvre de mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence. En raison des contraintes budgétaires, des ressources financières limitées et des sensibilités budgétaires, les considérations financières dictent souvent l'ordre de priorité des mesures. L'accès à un financement ciblé ou particulier est un facteur crucial pour déterminer si une mesure peut être envisagée et mise en priorité, en particulier dans les régions plus éloignées ou rurales où l'assiette fiscale est petite.

“Having targeted funding is key in supporting success. We chase down funding pots...so if there's targeted funding to go along with initiatives that create communities that are more dementia-inclusive, that is a driver.” (Disposer d'un financement ciblé est essentiel pour favoriser la réussite. Nous recherchons des sources de financement... donc s'il existe un financement ciblé pour accompagner des initiatives visant à créer des collectivités davantage inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence, c'est un facteur déterminant.) – T.N.-O., participant d'une collectivité nordique

“We're a small community that cannot adopt everything. We rely on external funding quite a bit. If there are grants or something available, then we can 100% look at it. To pitch to council and say we need funds to make these changes, that might be difficult. But if we go in with funding support, that changes things.” (Nous sommes une petite collectivité qui ne peut pas tout mettre en œuvre. Nous dépendons beaucoup des fonds extérieurs. S'il y a des subventions ou quelque chose de disponible, nous pouvons l'envisager à 100 %. Il pourrait être difficile de demander des fonds au conseil pour effectuer ces changements. Toutefois, si nous avons un soutien financier à faire valoir, ça change la donne.) – Alberta, participant d'un milieu rural

5. Leadership politique

Le soutien des dirigeants politiques (élus) est également considéré comme essentiel pour faire en sorte que la mise en œuvre de mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence soit prioritaire. Étant donné que la plupart des gouvernements locaux sont confrontés à des ressources limitées et à des priorités concurrentes, le soutien du conseil local contribue à faire avancer les choses. La plupart des participants ont estimé que sans soutien politique ni priorité, l'adoption de mesures spéciales d'inclusion des personnes atteintes de démence (au-delà de celles alignées sur les mesures générales d'accessibilité et d'adaptation aux aînés) est improbable. La correspondance des mesures avec les priorités du gouvernement actuel a également été considérée comme un facteur décisif d'une mise en œuvre réussie.

“We need a mandate from our council in order to make requirements of the development community. It's more challenging when we have to get the buy-in and support from the overall development community.” (Nous avons besoin d'un mandat de notre conseil pour faire des demandes à la communauté de promotion immobilière. Le



défi est plus grand lorsqu'il s'agit d'obtenir l'adhésion et le soutien de l'ensemble de la communauté des promoteurs.) – C.-B., participant d'un grand centre urbain

*“Political will and strong leadership are both necessary if you want to see movement.”
(Si l'on veut que les choses bougent, il faut une volonté politique et un leadership fort.) –
Ontario, participant d'un grand centre urbain*

« Sur le conseil municipal, il y a une conseillère qui est sur le comité des aînés et elle travaille avec des demandes de nos concitoyens et elle organise nos organismes communautaires dans cette optique de répondre aux besoins. Chaque conseiller a une tâche spécifique donné selon l'intérêt ou la connaissance. » – Québec, participant d'un milieu rural

6. Exigences politiques et prévues par la loi

Bien qu'il n'existe pas de loi imposant explicitement l'inclusion des personnes atteintes de démence dans l'environnement bâti, certains représentants des gouvernements locaux estiment que l'existence d'une stratégie ou d'un plan officiel à ce sujet serait susceptible de fournir une orientation claire et d'assurer une reddition de comptes, en particulier si ce plan ou cette stratégie s'inscrit dans une stratégie globale en matière d'accessibilité. Toutefois, ils ont également estimé que, pour susciter un réel changement, tout plan ou stratégie devait être associé et harmonisé avec la réglementation, les codes du bâtiment et/ou les exigences politiques. Les représentants ont fait valoir que des exigences réglementaires claires éliminent toute ambiguïté et obligent à agir, soulignant que ce qui est prescrit est généralement ce qui est fait.

“One of the reasons you see mobility challenges considered both in your building code and infrastructure is because it's in the code. I can't put up a new building right now unless I make sure I accommodate those mobility challenges because that's the code. I literally cannot get a permit if I don't [accommodate]. If it's a requirement, that influences whether an action is taken. We know mobility issues and accommodation so well here because it's codified.” (L'une des raisons pour lesquelles les problèmes de mobilité sont pris en compte à la fois dans le code du bâtiment et dans l'infrastructure est l'inclusion de la mobilité dans le code. Je ne peux pas construire un nouveau bâtiment si je ne m'assure pas de prendre en compte ces questions de mobilité, car c'est ce que le code prévoit. Je ne peux littéralement pas obtenir de permis si je ne m'y plie pas. Qu'il s'agisse ou non d'une exigence détermine si une mesure est prise ou non. Nous connaissons très bien les questions de mobilité et d'aménagement, parce qu'elles sont codifiées.) – Alberta, participant d'un milieu rural



7. Lignes directrices et exemples de réussite

Compte tenu de leurs ressources limitées, les représentants des gouvernements locaux considèrent également que des lignes directrices claires, des exemples de pratiques exemplaires, des leçons tirées des efforts d'autres collectivités et des informations sur des mesures simples et peu coûteuses faciles à mettre en œuvre constituent un soutien fondamental à la mise en œuvre de mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence. Ces ressources sont également jugées utiles pour faire valoir aux élus les avantages des mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence. Les représentants souhaitent obtenir des exemples de mesures mises en œuvre dans d'autres collectivités qui peuvent être facilement adaptées à leur collectivité, en particulier dans des collectivités de taille et d'ampleur similaires.

"The other thing that would help us is when we're updating our policies, if there is draft language around best practices that's easy for local governments to embed into the policies we're working on. Those sorts of documents always help us." (L'autre chose qui nous aiderait, lorsque nous mettons à jour nos politiques, serait une ébauche de texte sur les pratiques exemplaires qui soit facile à intégrer par les gouvernements locaux dans les politiques sur lesquelles nous travaillons. Ce genre de documents nous aide toujours.) – C.-B., participant d'un petit ou moyen centre urbain

"In our community, there isn't a lot of new development – we are adjusting what is already in place... Show me examples of initiatives that worked in communities like mine." (Dans notre collectivité, il n'y a pas beaucoup de nouveaux développements : nous ajustons ce qui est déjà en place... Montrez-moi des exemples d'initiatives qui ont fonctionné dans des collectivités comme la mienne.) – T.N.-O., participant d'une collectivité nordique

"Clear guidelines like what is it that is needed and how can we implement it. What is it that we need to do? A list that is easy to implement.... Understanding what is more important and what is not. What are short-term, medium and long-term actions that the departments or municipalities can implement." (Des lignes directrices claires sur ce qui est nécessaire et sur la manière de mettre ce nécessaire en œuvre. Que devons-nous faire? Une liste facile à mettre en œuvre... Comprendre ce qui est plus important et ce qui ne l'est pas. Quelles sont les mesures à court, moyen et long terme que les ministères ou les municipalités peuvent mettre en œuvre?) – Alberta, participant d'une collectivité nordique

« Je suis un professionnel mais je ne sais pas nécessairement quels sont les meilleurs aménagements pour assister les personnes atteintes de démence. C'est pour ça que je parle du besoin de directives. Si je n'ai pas d'expertise, je ne peux pas véhiculer l'information aux citoyens et aux élus. » – Québec, participant d'un petit ou moyen centre urbain



8. Collaboration intersectorielle et intergouvernementale

Dans de nombreuses collectivités, notamment rurales et nordiques, les représentants des gouvernements locaux ont souvent mentionné que pour une mise en œuvre efficace de certaines mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence, il faudrait que les différents ordres de gouvernement collaborent. La collaboration est nécessaire lorsque le gouvernement local n'a aucune autorité sur certains éléments de l'environnement bâti de la collectivité (par exemple, les routes provinciales, les chemins de fer, les ponts).

En plus de cette collaboration, pour favoriser le changement de manière déterminante, il faut que les divers ordres de gouvernement soutiennent davantage la sensibilisation et l'éducation.

"... A little more engagement from [Public Health] towards our legislatures in their provincial government, that's really what gets trickled down to the municipalities to support. So maybe we need a better system of the federal government educating the provincial government as to why this is required." (...) Ce qui a vraiment permis d'obtenir le soutien des municipalités de soutenir, c'est un peu plus d'engagement de la part de [la santé publique] auprès de nos législateurs au sein du gouvernement provincial. Il faudrait donc peut-être un meilleur système pour que le gouvernement fédéral explique aux gouvernements provinciaux pourquoi c'est nécessaire.) – Atlantique, participant d'un grand centre urbain

9. Possibilités d'intégration et de coordination

Comme nous l'avons mentionné, les gouvernements locaux privilégient généralement l'accessibilité universelle, en cherchant à améliorer l'environnement bâti pour répondre aux besoins de la majorité des membres de la collectivité. Ainsi, il est plus facile de cibler et de mettre en œuvre des mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence alignées sur l'accessibilité universelle. Il a également été jugé plus facile d'intégrer des mesures d'accessibilité à l'entretien courant des infrastructures, aux mises à niveau ou aux projets d'amélioration planifiés, étant donné que les travaux nécessaires sont déjà en cours.

Pour faciliter la mise en œuvre, il a été jugé plus réaliste d'intégrer des mesures ou des secteurs d'intervention privilégiés propres aux personnes atteintes de démence dans les plans d'accessibilité existants, plutôt que d'élaborer une stratégie communautaire distincte à cet égard. Cette approche est particulièrement importante lorsque les initiatives d'accessibilité et d'inclusion d'une collectivité sont motivées par des exigences juridiques ou politiques de la province, plutôt que par des besoins avérés. En outre, l'adoption d'une approche d'accessibilité universelle permet de cibler l'intersection des différents besoins des collectivités, ce qui est considéré comme particulièrement favorable au changement. C'est pourquoi, pour assurer une direction solide, il est préférable d'intégrer les mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence à la loi provinciale sur l'accessibilité plutôt que de s'en remettre exclusivement à chaque gouvernement local pour élaborer une stratégie fondée sur les besoins.



"...Maybe the value isn't in having a whole separate thing that we need to then cross-reference and make sure that we're not duplicating or counteracting anything. Have cohesive sources that kind of try to capture all of those different idiosyncrasies." (... Peut-être que l'intérêt n'est pas d'avoir une chose complètement séparée que nous devons ensuite recouper et nous assurer que nous ne sommes pas en train de faire en double ou de contrecarrer quoi que ce soit. Avoir des sources cohérentes qui tentent de capturer toutes ces différentes particularités.) – C.-B., participant d'un petit ou moyen centre urbain

Les représentants des gouvernements locaux des régions urbaines petites ou moyennes tiennent à l'élaboration et à la mise à disposition de lignes directrices pertinentes, qui évitent aux gouvernements locaux d'avoir à créer leurs propres normes. Cet aspect est particulièrement important, compte tenu des ressources et de l'expertise limitées de ces petites collectivités.

"I think when we are doing things within an area that has more policy guidance to it, then we're going to have a bit more of that control to actually enforce better built design in public and private realm... It's making sure when those policies are written that these concepts get brought to the forefront in that drafting process... maybe it's about finding ways to embed [inclusive designs] into the guiding documents to ensure that it is done as a requirement rather than trying to just encourage the designers." (Je pense que lorsque nous agissons dans un domaine qui bénéficie d'une plus grande orientation politique, nous aurons un peu plus de contrôle pour imposer une meilleure conception des bâtiments dans le domaine public et privé... Il faut s'assurer que lorsque ces politiques sont rédigées, ces concepts sont mis de l'avant dans le processus de rédaction... il s'agit peut-être de trouver des moyens d'intégrer [les conceptions inclusives] dans les documents d'orientation pour s'assurer qu'il s'agit d'une exigence plutôt que d'essayer simplement d'encourager les concepteurs.) – Atlantique, participant d'un grand centre urbain

"If we don't have a plan, then it is not top of mind. If I don't have to address it, it doesn't get addressed. If it needs to be focused on, then the strategy needs to be there." (Si nous n'avons pas de plan, ce n'est pas une priorité. Si je n'ai pas à m'en préoccuper, je ne m'en préoccupe pas. S'il faut se concentrer sur cette question, il faut une stratégie en place.) – Ontario, participant d'un milieu rural

"Dementia-inclusive communities are well built communities, it's hard to get council concessions around niche users. Are we going to develop a strategy that only impacts that community? We need to broaden it out and say we're working towards the public interest of a wider audience than just a niche user/community." (Les collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence sont des collectivités bien construites. Il est difficile d'obtenir des concessions de la part d'un conseil municipal



pour une niche d'utilisateurs. Allons-nous développer une stratégie qui n'aura d'impact que sur cette seule communauté? Nous devons l'élargir et dire que nous travaillons dans l'intérêt public d'une population plus large que celle d'une niche ou d'une communauté d'utilisateurs.) – Ontario, participant d'un milieu rural

Défis et obstacles à l'inclusion des personnes atteintes de démence dans l'environnement bâti

Les principaux défis et obstacles auxquels se heurtent les représentants des gouvernements locaux pour rendre l'environnement bâti de la collectivité où ils travaillent plus inclusif à l'égard des personnes atteintes de démence et pour mettre en œuvre des mesures d'inclusion de ces personnes sont notamment : le manque de sensibilisation et de compréhension concernant la démence; l'expertise limitée en matière de conception de collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence; les priorités concurrentes; l'absence d'exigences obligatoires; les limites des ressources; les contraintes d'infrastructure; et le manque de contrôle ou de propriété de l'environnement bâti.

Les représentants des gouvernements locaux ont nommé un large éventail de défis et d'obstacles qu'ils ont rencontrés ou qu'ils prévoient rencontrer lorsqu'il s'agit de rendre plus inclusif à l'égard des personnes atteintes de démence l'environnement bâti de la collectivité dans laquelle ils travaillent. Nombre de ces défis découlent de l'absence des facteurs de réussite décrits dans la section précédente, ce qui souligne l'importance de ces facteurs. Ce qui suit décrit chacun des principaux défis relevés par les participants.

1. Manque de sensibilisation et de compréhension concernant la démence

D'une région à l'autre, la difficulté la plus fréquemment rapportée par les participants pour rendre l'environnement bâti accessible aux personnes atteintes de démence est le manque général de sensibilisation à ce sujet parmi les élus, le personnel des gouvernements locaux, les entrepreneurs du secteur du bâtiment et les membres de la collectivité. Cette méconnaissance est liée à trois thèmes distincts :

- a. **Un manque de compréhension de la démence en général et de ses répercussions potentielles sur une collectivité.** De nombreux représentants des gouvernements locaux ne saisissaient pas très bien les besoins propres aux personnes atteintes de démence. Il y a également une méconnaissance des avantages des mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence pour répondre aux besoins de cette population, tout comme de leurs retombées globales sur la collectivité. Il est difficile de comprendre pleinement les besoins des personnes atteintes de démence en raison de la complexité de la condition et de la façon dont elle évolue à différents stades.

“Dementia is complex. If I tell you that I’m a paraplegic, I have narrowed the accommodation that needs to be considered, but if I tell you I need accommodation because of dementia – what does that mean?... Am I particularly agitated or angry, or do I find myself lost if not accompanied?... This is a complicated question. How that manifests in the built environment is challenging. The built environment will not interact with every individual [living with dementia] the same.” (La démence est complexe. Si je vous dis que je suis paraplégique, ça circonscrit les aménagements à envisager; mais si je vous dis que j’ai besoin d’aménagements en raison d’une démence, qu’est-ce que cela signifie? Suis-je particulièrement agité ou en colère, ou me sens-je perdu si je ne suis pas accompagné?... Cette question est compliquée. La façon dont ça se traduit dans l’environnement bâti représente un défi. L’environnement bâti n’interagira pas de la même manière avec chaque personne [atteinte de démence]. – Alberta, participant d’un milieu rural

- b. **Un manque d’intérêt perçu à l’égard des personnes atteintes de démence au sein de leur collectivité.** Dans l’ensemble, les gouvernements locaux manquent souvent de données démographiques fiables pour établir un profil efficace de leur population, en particulier en ce qui concerne la prévalence de la démence. Dans de nombreuses collectivités, les représentants se sont interrogés sur l’étendue de la démence dans leur territoire et sur la pertinence ou la nécessité de mettre en œuvre des mesures d’inclusion des personnes atteintes de démence, en particulier dans les régions où la population est plus jeune. Il est jugé crucial de comprendre l’ampleur de la situation pour déterminer la priorité à lui accorder.

“This is sad that this is a reality, but what are the numbers like? Is this actually affecting the population? We need the stats. [If it’s a problem] when we throw the numbers at elected officials or decision makers we get action.” (Cette réalité est triste, mais quels sont les chiffres? La population en est-elle réellement affectée? Nous avons besoin des statistiques. [Si c’est un problème,] lorsque nous présentons les chiffres aux élus ou aux décideurs, nous obtenons des résultats.) – Alberta, participant d’une collectivité nordique

Certains participants ont déclaré que de rendre une collectivité inclusive à l’égard des personnes atteintes de démence est plus pertinent lorsque sa population est âgée. En revanche, dans les collectivités rurales et dans certaines collectivités nordiques, l’absence de centre urbain, le nombre limité d’espaces communautaires et l’étendue du territoire ont amené certains à s’interroger sur la faisabilité de la mise en œuvre de mesures d’inclusion des personnes atteintes de démence dans les environnements bâtis. Cette interrogation soulève la nécessité de mieux comprendre la pertinence des mesures d’inclusion des personnes atteintes de démence dans chaque type de collectivité.



“Being a northern community might impact the ability to make change. We are very big municipality with many rural areas and smaller settlements that are isolated or farther away from centres. There are no services there. With the lack of services, I cannot even imagine how it would be living with dementia in one of these rural communities and what type of services that they're actually getting. How many times did they have to travel to Fort McMurray or Edmonton to just get something? It's definitely a challenge that there is a lack of services.” (Le fait d'appartenir à une collectivité nordique peut avoir une incidence sur la capacité à changer les choses. Nous sommes une très grande municipalité qui compte de nombreuses régions rurales et de petites localités isolées ou éloignées des centres. Il n'y a pas de services sur place. Avec le manque de services, je ne peux même pas imaginer ce que serait la vie d'une personne atteinte de démence dans l'une de ces collectivités rurales ni le type de services qu'elle reçoit. Combien de fois ont-ils dû se rendre à Fort McMurray ou à Edmonton pour obtenir quelque chose? Le manque de services représente un véritable défi.) – Alberta, participant d'une collectivité nordique

- c. **Un manque de familiarité avec le concept de collectivité inclusive à l'égard des personnes atteintes de démence.** Il y a clairement un manque de connaissance des avantages des mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence dans l'environnement bâti pour répondre aux besoins de cette population et leurs retombées globales sur la collectivité. La plupart des représentants des gouvernements locaux ont déclaré ne pas être familiers avec le concept de collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence et ne pas savoir comment intégrer des mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence ni quelles en seraient les pratiques exemplaires.

“Awareness is a huge challenge. I've been here a long time, and this term [dementia-inclusive communities] was brand new to me until two weeks ago [when you reached out]. We are doing an entire main street revitalization right now, where we're having all the sidewalks, roads, signage, benches, street lighting and the whole thing redesigned. At no point in that exercise did we talk about anything like this. We went to external consulting engineers to guide this. No one in industry or government ever brought this up.” (La prise de conscience représente un énorme défi. Je suis ici depuis longtemps, et ce terme [collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence] était tout nouveau pour moi jusqu'à il y a deux semaines [lorsque vous m'avez contacté]. Nous procédons actuellement à une revitalisation complète de la rue principale, en réaménageant les trottoirs, les routes, la signalisation, les bancs, l'éclairage public et tout le reste. À aucun moment au cours de cet exercice, nous n'avons parlé d'un tel sujet. Nous avons fait appel à des ingénieurs-conseils externes pour nous guider dans cette tâche. Personne dans l'industrie ni le gouvernement n'a jamais soulevé cette question.) – Alberta, participant d'un milieu rural



"I think the education piece is super important because even if there's funding then who's to say that it would be the priority and making sure that people are educated on that." (Je pense que l'aspect éducatif est très important, car même si des fonds sont disponibles, qui peut dire que ce sera la priorité et qu'il faut s'assurer d'informer les gens à ce sujet?) – Prairies (Sask./Man.), participant d'un grand centre urbain

Il a été noté que ce manque de compréhension est souvent aggravé par le capacitisme et l'âgisme sous-jacents qui se présentent dans certains contextes. Le personnel des gouvernements locaux et les entrepreneurs avec lesquels ils travaillent peuvent inconsciemment donner la priorité aux besoins de l'ensemble de la population, généralement valide lors de la planification et de la conception de l'environnement bâti. Ces préjugés peuvent conduire à des environnements qui excluent ou marginalisent involontairement les personnes atteintes de démence ou d'autres déficiences cognitives ou physiques. Plutôt que d'adopter une approche de conception universelle ou d'adapter les solutions pour répondre aux besoins propres aux segments relatifs aux personnes vulnérables, on a tendance à se contenter de ce qui fonctionne pour ce que l'on peut considérer comme la personne « moyenne ».

2. Expertise limitée

Un autre facteur limitant est le manque d'expertise en ce qui concerne les collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence, que ce soit au sein des gouvernements locaux ou chez les entrepreneurs avec lesquels ils travaillent sur les mesures liées à l'environnement bâti.

"We don't have experts in our community that are really focused on these kinds of groups... often you have to do the research and become the expert on that yourself, so having a pool of experts to pull from that's reasonable and accessible would be helpful." (Nous n'avons pas d'experts dans notre collectivité qui soient vraiment spécialisés dans ce type de groupes... souvent, vous devez faire des recherches et devenir vous-même un expert en la matière, il serait donc utile de pouvoir recourir à un groupe d'experts raisonnable et accessible.) – C.-B., participant d'un milieu rural

Les représentants des gouvernements locaux ont souligné qu'avec des ressources humaines limitées, il est difficile de passer à l'action lorsqu'il n'y a pas de conseils ni d'orientations sur la manière de mettre en œuvre avec succès des mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence.

3. Priorités concurrentes ou conflictuelles

Face à de nombreuses priorités concurrentes, les représentants des gouvernements locaux s'efforcent de répondre à tous les besoins permanents de leur collectivité en fonction des ressources disponibles. Partout, les représentants des gouvernements locaux ont souligné que des priorités concurrentes ou conflictuelles constituent un obstacle important à la mise en œuvre de mesures d'inclusion des



personnes atteintes de démence. Ces conflits concernent des **priorités collectives globales** ainsi que des intérêts concurrents liés **spécialement à l'accessibilité et à l'inclusivité**.

Il est jugé que les mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence doivent être replacées dans le contexte global des principaux problèmes de la collectivité et de sa capacité à les résoudre. Par exemple, un représentant d'un gouvernement local a expliqué que l'ajout de sièges ou de bancs publics pourrait se heurter à la résistance des milieux d'affaires locaux, car le gouvernement local se concentre sur la lutte contre l'itinérance, et les bancs publics pourraient être utilisés comme abris par des personnes itinérantes. Dans d'autres cas, l'allocation des ressources dépend des besoins les plus urgents de la collectivité, tels que le logement abordable ou la toxicomanie, ce qui fait reporter les questions moins urgentes comme l'inclusion des personnes atteintes de démence.

"If we go through the hierarchy of what's happening in our community, it [supporting a dementia-inclusive community] falls pretty low. We're dealing with addiction and homelessness and family violence and all of these other things. So there's a lot of things that come to the community government that they need to place a higher priority on." (Si nous passons en revue la hiérarchie de ce qui se passe dans notre collectivité, cet enjeu [favoriser une collectivité qui intègre les personnes atteintes de démence] vient assez loin. Nous nous occupons de toxicomanie, d'itinérance, de violence familiale et de bien d'autres choses encore. Il y a donc beaucoup de choses qui se présentent au gouvernement local et auxquelles il faut accorder une plus grande priorité.) – T.N.-O., participant d'une collectivité nordique

"Municipalities have so many plans that they're trying to work into an overarching larger plan of what actually happens in the end... It really comes down to competing priorities and trying to find all the commonalities between each of these plans that are achievable as opposed to putting an extreme focus on one or the other because that leads to very hot water [that gets you into hot water]." (Les municipalités ont tellement de plans qu'elles essaient de les intégrer dans un plan global de ce qui se passera en fin de compte... Il s'agit en fait de priorités concurrentes; et il faut essayer de trouver tous les points communs entre chacun de ces plans qui sont réalisables plutôt que d'insister sur l'un ou l'autre, parce que sinon, on se dirige vers une eau très chaude [qui vous met dans l'eau chaude].) – Atlantique, participant d'un grand centre urbain

En ce qui concerne les mesures d'accessibilité ou d'inclusivité en particulier, les représentants des gouvernements locaux ont soulevé les difficultés suscitées par un chevauchement entre les concepts d'inclusion des personnes atteintes de démence et les mesures existantes d'accessibilité ou d'adaptation aux aînés. En effet, la mise en œuvre d'un ensemble d'initiatives peut involontairement entrer en conflit avec les besoins d'autres groupes ou faire négliger ces besoins. Par exemple, une signalisation de grande taille, en gras, très contrastée et utilisant un langage simple peut constituer une mesure efficace pour les aînés, mais causer involontairement des problèmes de surstimulation pour les personnes atteintes de démence. Nombre de participants ont dit que, tout en prenant en considération des plans d'accessibilité



particuliers ou des éléments de collectivités-amies des aînés, il faut penser à des stratégies de mise en œuvre globales pour faire en sorte que les changements profitent à une plus grande partie de la population.

“Sometimes there’s competing priorities. Sometimes, elements of dementia-inclusive communities can be a little bit contradictory to more traditional elements of accessibility. So I think there’s that need to balance the accessibility elements with that dementia-inclusive lens so that you’re not actually working counter to another population or group in trying to do good work for everyone.” (Il y a parfois des priorités contradictoires. Parfois, les éléments des collectivités inclusives à l’égard des personnes atteintes de démence peuvent être un peu contradictoires avec les éléments plus traditionnels de l’accessibilité. Je pense donc qu’il est nécessaire d’équilibrer les éléments d’accessibilité avec l’objectif d’inclusion des personnes atteintes de démence afin de ne pas aller à l’encontre d’une autre population ou d’un autre groupe en essayant de faire du bon travail pour tout le monde.) – C.-B., participant d’un grand centre urbain

“When you try and be all things to all people [special interest groups], you risk being nothing to anyone... You have to change all the [separate] inclusive community initiatives to anything that many of our community struggles with. Is it reasonable that we have robust (and separate) plans for everything? It’s ideal – but is it really reasonable?” (Lorsque vous essayez de tout faire pour tout le monde [groupes d’intérêt], vous risquez de ne rien faire pour personne... Vous devez modifier toutes les initiatives communautaires inclusives [distinctes] pour qu’elles correspondent à ce que vivent beaucoup de membres de notre collectivité. Est-il raisonnable d’avoir des plans solides (et distincts) pour tout? Ce serait idéal, mais est-ce vraiment raisonnable?) – Alberta, participant d’un milieu rural

“The dementia-inclusive community may have things that are in competition with say the visually impaired community so the way we treat it now is we have a lot of different people that come to us with different ideas... We’re trying to balance all the factors so putting a finer point on a certain group can sometimes negatively impact a different group and trying to come up with a hierarchy of needs.” (La collectivité inclusive à l’égard des personnes atteintes de démence peut être en concurrence avec la communauté des malvoyants, par exemple. Nous essayons d’équilibrer tous les facteurs, de sorte que le fait de favoriser un certain groupe peut parfois avoir des répercussions négatives sur un autre groupe, et nous essayons d’établir une hiérarchie des besoins.) – Atlantique, participant d’un grand centre urbain

“There is a lot of overlap, or interlinked themes with accessibility or age-friendly, or inclusion in general. ... We need to talk about general guidelines that would include more people.... just combine everything to make a better space for everybody. Rather than focussing on the needs of specific audiences or groups, show how broader initiatives can reflect the needs of



those groups but still the broader population.” (Il y a beaucoup de chevauchements ou de thèmes interconnectés avec l’accessibilité ou l’adaptation aux personnes âgées, ou l’inclusion en général. ... Nous devons parler de lignes directrices générales qui incluraient plus de personnes... en combinant simplement tout pour faire un meilleur espace pour tout le monde. Plutôt que de se concentrer sur les besoins de publics ou de groupes en particulier, montrer comment des initiatives globales peuvent tenir compte des besoins de ces groupes tout en restant applicables à l’ensemble de la population.) – Alberta, participant d’une collectivité nordique

Pour certains d’entre eux, les changements proposés concernant les collectivités inclusives à l’égard des personnes atteintes de démence peuvent entrer en conflit avec d’autres pratiques ou politiques actuellement en place, ainsi qu’avec les préférences exprimées par la collectivité. Par exemple, les politiques de transport peuvent parfois aller à l’encontre des objectifs d’accessibilité en donnant la priorité à la circulation des véhicules, en s’opposant à la réduction de la vitesse ou en favorisant le partage des sentiers avec les vélos électriques, au détriment des besoins des personnes atteintes de démence. De même, les passages surélevés peuvent causer des problèmes aux engins de déneigement. Dans certaines collectivités rurales, en particulier celles qui dépendent du tourisme, la population locale peut être réticente aux modifications de l’environnement bâti qui tiennent compte des personnes atteintes de démence si elles altèrent ou compromettent les paysages naturels ou les caractéristiques attrayantes pour les touristes.

“Someone mentioned raised crossings earlier and municipal departments see that as difficult to plow and damaging to the equipment. They come up with reasons to push back.” (Quelqu’un a mentionné plus tôt les passages surélevés. Les services municipaux considèrent qu’ils sont difficiles à déneiger et qu’ils endommagent l’équipement. Ils trouvent des raisons de repousser ces mesures.) – Alberta, participant d’un grand centre urbain

4. Absence d’exigences obligatoires

Dans un contexte où les gouvernements locaux sont généralement élus tous les quatre ans et où les ressources sont limitées, les vastes projets à long terme dans l’environnement bâti, là où l’accessibilité pourrait être améliorée, ne sont parfois pas prioritaires, à moins qu’ils ne soient obligatoires, par exemple lorsqu’ils sont requis par la loi. Les exigences prévues par la loi sont considérées comme essentielles pour stimuler le changement dans les petits territoires, où le manque de personnel oblige souvent les gouvernements locaux à donner la priorité aux opérations quotidiennes et aux questions urgentes plutôt qu’à la planification communautaire à long terme. En effet, dans toutes les régions, les représentants des gouvernements locaux sont généralement d’accord pour dire que si l’on n’impose pas des exigences d’inclusion des personnes atteintes de démence dans l’environnement bâti, il est probable que le changement ne se produira que lentement ou pas du tout. Les codes du bâtiment sont conçus pour appliquer une norme précise. En général, des mesures supplémentaires allant au-delà de la norme ne sont pas étudiées ni adoptées.



“The building code is a challenge. I don't think the building code goes very detailed on parks and sidewalks, but for buildings it's very specific. The building code is a regulation. Municipalities cannot impose a higher standard. There're just going to do the minimum standard.” (Le code du bâtiment représente un défi. Je ne pense pas que le code du bâtiment soit très détaillé au sujet des parcs et des trottoirs, mais il est très précis en ce qui concerne les bâtiments. Le code du bâtiment est un règlement. Les municipalités ne peuvent pas imposer une norme plus rigoureuse. Elles se contentent d'exiger le minimum.) – Alberta, participant d'une collectivité nordique

“When we don't have a policy, things get implemented maybe 20%, 30%, and then it's dropped because something else is happening, like the local government is constantly moving; you have constant fires to fight... So it's very challenging to be in these constant actions with the different attentions to different issue...And we are not really changing anything. So the change needs to [come] from above and then ... come down with specific actions and changes that will happen over time.” (Lorsque nous n'avons pas de politique, les mesures sont mises en œuvre peut-être à 20 %, à 30 %, puis elles sont abandonnées parce que quelque chose survient, comme le gouvernement local qui bouge constamment; vous avez constamment des feux à éteindre... Il est donc très difficile d'appliquer des mesures avec régularité, avec ces divers regards dirigés sur différents enjeux... Et nous n'arrivons pas vraiment à changer grand-chose. Le changement doit donc [venir] d'en haut et ensuite... descendre avec des mesures et des changements précis qui se produiront au fil du temps.) – Alberta, participant d'une collectivité nordique

L'objectif de mise en œuvre de mesures visant à rendre une collectivité plus inclusive à l'égard des personnes atteintes de démence a été généralement bien accueilli par les participants, pour autant que ces mesures s'inscrivent dans le cadre réglementaire existant. De même, à moins que la loi ne l'exige, les promoteurs ne seraient probablement pas prêts à investir dans des mesures supplémentaires pour l'inclusion des personnes atteintes de démence qui ne sont pas obligatoires si des dépenses ou du temps supplémentaires devaient s'ensuivre.

5. Limites du financement et des ressources

Selon de nombreux participants, un obstacle majeur concerne les ressources humaines et financières. En raison des budgets serrés, le coût des mesures d'accessibilité constitue un obstacle important à la mise en œuvre de toute nouvelle initiative, y compris celles liées aux collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence.

« Tout est une question d'argent et au final donc je dois savoir quels sont les coûts et les impacts des aménagements pour que le conseil puisse prendre la décision si ça vaut la peine ou non de faire ces aménagements. » - Québec, participant d'un petit ou moyen centre urbain

“Accessing funding takes a lot of work, especially for smaller places with grant applications. The easier it is to access the funding, the more likely it is to happen. Council



always asks, can we get grant funding?" (L'accès au financement demande beaucoup de travail, en particulier pour les petites structures qui doivent présenter des demandes de subvention. Plus il est facile d'accéder au financement, plus il y a de chances que ça se produise. Le conseil demande toujours s'il est possible d'obtenir des subventions.) – Alberta, participant d'un milieu rural

Il est également difficile de disposer des ressources en personnel (tant en nombre qu'en expertise) pour planifier et mettre en œuvre des mesures collectives d'inclusion des personnes atteintes de démence. Enfin, certains participants ont souligné la difficulté potentielle que représente l'élaboration de stratégies distinctes pour répondre aux besoins en matière d'environnement bâti pour chaque pathologie (démence, vieillissement, autisme, etc.) lorsque les ressources sont limitées et que le temps manque pour accorder à chacune d'entre elles l'attention qu'elle mérite.

6. Limites de l'infrastructure

De nombreux représentants des gouvernements locaux, en particulier dans les collectivités rurales ou isolées, n'ont que peu ou pas de nouveaux projets en cours ou planifiés qui pourraient donner immédiatement l'occasion de mettre en œuvre des mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence dans l'environnement bâti. Pour ces collectivités, il serait nécessaire de rénover les infrastructures ou les bâtiments existants afin de les rendre plus accessibles aux personnes atteintes de démence, ce qui peut présenter des difficultés importantes en raison du coût et de la complexité de la rénovation d'infrastructures plus grandes ou plus anciennes par rapport à la construction de nouveaux bâtiments.

"In the urban area it's based on a grid which tackles the navigation point, making it easier to build wayfinding in that, but some of our newer neighbourhoods it would be really challenging to change that and go backwards and create that neighbourhood that allows for some of those elements." (La région urbaine est quadrillée, ce qui facilite la circulation et rend plus facile la gestion de l'orientation. Dans certains de nos nouveaux quartiers, toutefois, il serait vraiment difficile de changer cela et de revenir en arrière pour créer un quartier qui permette certains de ces éléments.) – Prairies (Sask./Man.), participant d'un grand centre urbain

« Les municipalités on n'a pas des parcs partout, on n'a pas des espaces publics partout. Ici on a beaucoup de secteurs résidentiels et pas beaucoup de parcs donc de centrer ces infrastructures dans les centres-villes, dans les centres urbains où on retrouve beaucoup plus de gens, ça fait plus de sens. » (Municipalities don't have parks everywhere; we don't have public spaces everywhere. Here we have a lot of residential areas and not a lot of parks, so it makes more sense to center these infrastructures in downtown areas, in urban centres where there are a lot more people.) – Québec, participant d'un petit ou moyen centre urbain



Au-delà des limites de l'infrastructure, les plans de gestion du patrimoine peuvent poser des problèmes pour la mise en œuvre de mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence s'ils ne tiennent pas compte des besoins propres à la surveillance et à l'entretien des éléments patrimoniaux dans l'environnement bâti. En outre, quelques représentants des gouvernements locaux ont l'impression qu'il est trop coûteux et trop complexe d'adapter les plans de gestion des actifs existants pour y intégrer des caractéristiques inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence, ce qui peut entraver encore davantage leur intégration dans la planification à long terme. Par exemple, des trottoirs plus larges peuvent être construits pour améliorer l'accessibilité, mais s'ils ne correspondent pas à la taille des équipements de déneigement existants, cet élargissement peut entraîner des coûts supplémentaires pour de nouveaux équipements ou augmenter le temps nécessaire au déneigement.

7. Absence de contrôle ou de propriété de l'environnement bâti par les gouvernements locaux

Comme nous l'avons déjà mentionné, dans certaines collectivités, la responsabilité liée à différents types d'infrastructures peut être assumée par différents ordres de gouvernement (par exemple, les routes peuvent relever de la province, et les trottoirs de la municipalité). L'absence de contrôle ou de propriété de tous les éléments de l'environnement bâti représente un véritable défi lorsque des changements sont envisagés, car ils nécessiteraient de mettre des efforts en commun et d'avoir les mêmes priorités ou le même engagement.

"We work with [the provincial] transportation [department] because they are essentially the owners of the right of way and it's a bit of a challenge to get our priorities up front based on the black and white guidelines they follow." (Nous travaillons avec [le ministère provincial des] transports parce que le gouvernement est essentiellement le propriétaire du droit de passage, et c'est un peu un défi d'établir nos priorités en tenant compte des lignes directrices rigides qu'ils suivent.) – Prairies (Sask./Man.), participant d'un grand centre urbain

"We do face challenges too with things being taken out of our hands and much like you mentioned that some of the streets and communities are controlled by the province... it's quite common on large scale infrastructure projects." (Nous sommes également confrontés à des difficultés lorsque nous perdons le contrôle de certaines choses. Comme vous l'avez mentionné, certaines rues et collectivités sont contrôlées par la province... c'est assez courant pour les projets d'infrastructure à grande échelle.) – Atlantique, participant d'un milieu rural



Autres considérations de la mise en œuvre de mesures collectives d'inclusion des personnes atteintes de démence

Plusieurs autres considérations soulevées ont une incidence sur la capacité des gouvernements locaux à mettre en place des mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence dans l'environnement bâti. Ces considérations vont de facteurs associés à la taille et à la localisation de la collectivité aux différences entre les gouvernements du système canadien.

Facteurs propres à la collectivité

Dans certaines collectivités, les participants ont cité des facteurs locaux uniques qui favorisent la mise en œuvre de mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence, ainsi que d'autres qui rendent plus difficile la réalisation de ces projets par les représentants des gouvernements locaux. Voici quelques exemples de catalyseurs et d'obstacles que les participants ont relevés dans leur collectivité en particulier :

Catalyseurs :

- Les représentants des gouvernements locaux de quelques petites collectivités ont affirmé que les élus étaient très engagés dans les questions liées à l'accessibilité, ce qui a eu une influence positive sur la culture du gouvernement local et a facilité la mise en œuvre de mesures en faveur de l'accessibilité ou de l'inclusion des personnes atteintes de démence.
- Dans certaines collectivités rurales ou de petite taille dont la population est âgée, on estime que les membres de la collectivité sont plus favorables à l'investissement dans des infrastructures accessibles, car ils en reconnaissent les avantages globaux.

Obstacles :

- Les représentants des gouvernements locaux de quelques collectivités rurales ont mentionné que leur village ou leur ville était divisé(e) par une route provinciale ou une voie ferrée, créant ainsi un obstacle qui entravait l'accès aux services de part et d'autre. En outre, l'absence de compétence des gouvernements locaux sur l'autoroute ou la voie ferrée a entravé leur capacité à mettre en place des passages à niveau sûrs et accessibles. Dans un cas, cet aspect représentait un problème, car les établissements d'hébergement étaient situés d'un côté de la voie ferrée, tandis que les services communautaires se trouvaient de l'autre côté. Dans cette situation, des négociations sont en cours depuis plusieurs années pour obtenir l'autorisation d'installer une passerelle sous la voie ferrée, ce qui a entraîné des retards et une augmentation des coûts pour la mise en œuvre de cette mesure d'accessibilité.
- Plusieurs gouvernements locaux ont rapporté que les conditions météorologiques limitaient leur capacité à fournir un accès rapide et généralisé dans certains cas. Par exemple, le déneigement



des rues et des trottoirs peut prendre du temps après une grosse tempête de neige; ou il peut être difficile de dégager correctement les trottoirs après des pluies verglaçantes. Dans une collectivité des Prairies, les vents violents et les tornades peuvent affecter le réseau électrique, ce qui oblige les établissements résidentiels de longue durée à installer des générateurs sur place. Les conditions météorologiques affectent également la capacité de certains gouvernements locaux à mettre en œuvre des changements en faveur de l'accessibilité, en particulier si les changements d'infrastructure ne sont pas compatibles avec l'équipement de déneigement existant. En outre, dans les régions nordiques, les longs hivers raccourcissent la saison propice à la construction.

- Les caractéristiques particulières du paysage, telles que les collines, les terrains rocaillieux ou les cours d'eau, peuvent limiter l'accessibilité et entraver la mise en œuvre de mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence.
- En outre, dans les collectivités dotées de grands réseaux, l'étendue de la configuration géographique peut restreindre encore davantage la mise en œuvre de ces mesures.
- Pour les petites municipalités et petits comtés qui ne possèdent pas une grande partie de leur infrastructure locale, il est difficile d'inciter les promoteurs du secteur privé ou d'autres ordres de gouvernement à améliorer l'accessibilité afin de répondre aux besoins des personnes atteintes de démence. Par exemple, une collectivité a expliqué qu'elle disposait de peu d'espaces publics ou de parcs appartenant à la collectivité : par conséquent, il incombe aux promoteurs privés de veiller à l'accessibilité des espaces publics inclus dans leurs projets et appartenant à des propriétaires privés.
- Une grande collectivité urbaine a transformé ses transports publics en service à la demande, laissant ainsi tomber l'accès traditionnel aux transports avec des arrêts prédéterminés. Il est jugé que cette approche pourrait causer des problèmes aux personnes atteintes de démence.

Considérations fondées sur la taille et la localisation de la collectivité

Au-delà des considérations propres à la collectivité, les participants ont été invités à s'exprimer plus largement sur les facteurs propres à la taille et à la localisation de la collectivité, ainsi que sur d'autres considérations uniques.

Collectivités rurales ou de petite taille

Les représentants des gouvernements locaux des petites collectivités rurales ont souligné que les ressources et l'expertise interne limitées ont une incidence sur leur capacité à mettre en œuvre des mesures collectives d'inclusion des personnes atteintes de démence dans l'environnement bâti. Plus précisément, une assiette fiscale réduite, un personnel moins nombreux et la nécessité d'avoir un personnel généraliste plutôt que spécialiste sont des facteurs limitants.



"...My training is in planning which makes me very much a generalist. It would be great to have someone where that's their whole world that they could work on but that's a constraint in a small town... it's really hard to get those really forward-looking almost ahead-of-the-time plans for your municipality." (... Ma formation est en planification, ce qui fait de moi un généraliste. Ce serait formidable d'avoir quelqu'un qui pourrait travailler sur tout cela, mais c'est une contrainte dans une petite ville... il est vraiment difficile d'obtenir pour votre municipalité ces plans vraiment d'avenir, presque en avance sur notre temps.) – C.-B., participant d'un milieu rural

Dans certaines régions rurales, l'absence de nouveaux développements en raison de la taille de la population ou de l'absence de croissance est un autre facteur qui limite grandement la capacité d'améliorer la planification inclusive de la collectivité. En même temps, l'accès aux sous-traitants est limité dans les régions rurales, ce qui hausse parfois les coûts.

D'un autre côté, les gouvernements moins structurés des petites collectivités offrent une plus grande souplesse dans la prise de décision que les gouvernements des grandes collectivités, où plusieurs équipes sont concernées et où il y a une plus grande division des responsabilités et des priorités concurrentes. Les petites collectivités ont aussi comme avantage apparent les liens plus étroits entre leurs membres de la collectivité, qui sont plus susceptibles de se connaître, ce qui rend plus facile l'obtention d'un soutien collectif.

"A lot of people in my town have family ties here, they would be able to understand the need even though they, themselves, don't need it. Whereas those in big cities don't have that kind of connection with their community." (Beaucoup de gens dans ma ville ont des liens familiaux ici : ils seraient capables de comprendre les besoins, même s'ils ne les ont pas eux-mêmes. Ceux qui vivent dans les grandes villes, par contre, n'ont pas ce genre de lien avec leur collectivité.) – Alberta, participant d'un milieu rural

Comme mentionné précédemment, les infrastructures dans les régions rurales sont souvent la propriété de plusieurs ordres de gouvernement, ce qui ajoute à la complexité de la mise en œuvre de mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence. Par exemple, les mesures d'accessibilité liées aux autoroutes, aux ponts et aux chemins de fer nécessitent souvent le soutien d'autres ordres de gouvernement. De même, les gouvernements de niveau intermédiaire ont fait remarquer que la gestion de vastes régions mêlant environnements ruraux et urbains, où les responsabilités sont partagées avec les gouvernements locaux et le gouvernement provincial, nécessite une meilleure collaboration entre les ordres de gouvernement lorsqu'il s'agit d'apporter des changements aux éléments de l'environnement bâti, tels que les routes et les trottoirs. Si certains estiment que les attentes des membres de la collectivité en matière de services sont similaires quelle que soit la taille de la collectivité, d'autres pensent que certaines des mesures d'accessibilité attendues dans une région urbaine (par exemple, des trottoirs) n'ont pas de sens dans un milieu rural.



"We're a neighbourhood of three big cities around us but we have all of the same service delivery expectations. That's at the centre of any talk of different or expanded service delivery." (Nous sommes un quartier entouré de trois grandes villes, mais nous avons tous les mêmes attentes en matière de prestation de services. C'est le point central de toute discussion sur la modification ou l'élargissement d'une prestation de services.) – Atlantique, participant d'un milieu rural

"I think that sometimes there's space for some of these recommendations, and especially in rural areas, some of these components and infrastructure might not make sense. Like [participant] said, does it make sense to have wide sidewalks in the middle of nowhere? Leading to nowhere? I would like strategies and dementia-inclusive accessibility factors that apply to different areas. Like grouped by downtown and subdivision or rural and urban." (Je pense qu'il y a parfois de la place pour certaines de ces recommandations, et que certains de ces composants et infrastructures seraient incongrus, en particulier dans les régions rurales. Comme l'a dit [le participant], cela a-t-il un sens d'avoir des trottoirs larges au milieu de nulle part? Ne menant nulle part? J'aimerais connaître les stratégies et les facteurs d'accessibilité aux personnes atteintes de démence qui s'appliquent à différentes régions. Par exemple, leur regroupement par centre-ville et par lotissement, ou bien entre les régions rurales et urbaines.) – Atlantique, participant d'un petit ou moyen centre urbain

Les collectivités rurales situées à proximité des grands centres urbains sont confrontées à un défi, car elles dépendent de ces régions proches pour des services essentiels tels que les soins de santé et l'alimentation. Cette dépendance souligne la nécessité des transports publics, mais les petits gouvernements locaux n'ont souvent pas les moyens d'offrir des transports efficaces. En outre, dans certaines collectivités, les infrastructures et espaces publics limités entravent encore davantage leur capacité à devenir plus accessible.

"We don't have anywhere for people to go, we have a community of houses but no stores, gas stations, etc. and without services available it is really hard to implement more infrastructure." (Nous n'avons pas d'endroit où les gens peuvent aller. Nous avons une collectivité de maisons, mais pas de magasins, de stations-service, etc., et sans services disponibles, il est vraiment difficile de mettre en place plus d'infrastructures.) – Alberta, participant d'un milieu rural

Collectivités urbaines

Certains des défis mentionnés sont propres aux régions urbaines, souvent plus peuplées. Plus précisément, la participation de plusieurs groupes ou divisions d'un gouvernement local urbain aux décisions relatives à l'environnement bâti peut entraver la mise en œuvre de mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence, en particulier si chaque équipe a des priorités différentes pour un projet de rénovation ou de construction.



Parmi les autres facteurs susceptibles d'influer sur la capacité des autorités urbaines locales à mettre en œuvre des mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence, on peut citer le rythme rapide des changements et de la construction, qui peut causer de la confusion chez les personnes atteintes de démence et rendre difficile leur circulation en raison de la perturbation de leur environnement familial. Cette difficulté est encore aggravée par l'absence de lignes directrices claires pour une planification collective tenant compte de la démence. En outre, certains quartiers résidentiels des régions urbaines et suburbaines sont construits de manière à limiter les déplacements à pied, ce qui rend difficile l'adoption de mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence.

“Rate of change is huge with all of the construction and the landmarks are constantly changing... we need to create dementia-informed construction guidelines because it's an issue for folks in the community from a general accessibility perspective.” (Le taux de changement est énorme avec toutes les constructions, et les points de repère changent constamment... nous devons créer des directives de construction tenant compte des personnes atteintes de démence, parce que c'est un problème pour les gens de la collectivité du point de vue de l'accessibilité générale.) – C.-B., participant d'un grand centre urbain

“We're in this era of building these comprehensive neighbourhoods that are huge in comparison to a 1950s' neighbourhood. I think the size of the new neighborhoods can impede that true community aspect or help build that community piece [needed to make the community dementia-inclusive].” (Nous sommes à l'ère de la construction de ces quartiers complets qui sont énormes par rapport à un quartier des années 1950. Je pense que la taille des nouveaux quartiers peut entraver ce véritable aspect communautaire, ou bien faciliter l'établissement de ce volet communautaire [nécessaire pour rendre la collectivité inclusive à l'égard des personnes atteintes de démence]. – Prairies (Sask./Man.), participant d'un grand centre urbain

En outre, les participants ont observé que certaines grandes collectivités ont du mal à mettre en œuvre des mesures lorsque les conseillers ont une compréhension limitée des besoins de l'ensemble de la population et se concentrent principalement sur les préoccupations particulières de leurs propres électeurs. Les conseillers peuvent ne pas être en contact avec une perspective d'expérience vécue qui reflète pleinement les besoins de tous les membres de la collectivité. Dans certaines régions urbaines, un faible sentiment d'appartenance à la collectivité peut encore compliquer les efforts visant à obtenir un soutien pour de nouvelles initiatives, telles que des mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence.

Cela dit, il est estimé que les gouvernements locaux urbains ont accès à davantage de ressources, tant en termes d'expertise que de financement. En outre, la densité de population plus élevée dans les régions urbaines signifie que davantage de personnes dépendent des infrastructures publiques, de sorte que les mesures d'accessibilité peuvent bénéficier à un plus grand nombre de membres de la collectivité.



"It's a little easier in an urban environment, where the population density is just so much higher. In terms of municipal infrastructure, it is easier to have an impact when the [geographic] scale is smaller and you're working in tighter areas." (C'est un peu plus facile dans un environnement urbain, où la densité de population est tellement plus élevée. En termes d'infrastructures municipales, il est plus facile d'avoir des résultats lorsque l'échelle [géographique] est plus petite et que l'on travaille dans des régions plus denses.) – Ontario, participant d'un grand centre urbain

Collectivités nordiques et éloignées

La localisation géographique des collectivités, en particulier dans les régions nordiques, pèse également sur la capacité des gouvernements locaux à mettre en œuvre des mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence. Les petites collectivités rurales sont souvent isolées et ne disposent pas d'infrastructures ou de transports en commun adéquats, ce qui rend difficile la création d'un environnement bâti qui réponde aux besoins des personnes atteintes de démence là où elles vivent, ou qui leur permette d'accéder facilement aux services de la collectivité. Les climats hivernaux rigoureux compliquent encore la situation, car de nombreux membres de la collectivité passent six ou sept mois à l'intérieur pendant les mois d'hiver.

"We don't have connectivity to a town. We don't have a transit system. We don't have anywhere for people to go. Without any services available it is really hard to implement changes... We are starting from further behind and that changes the priorities of making things more accessible or inclusive." (Nous ne sommes pas en réseau avec une ville. Nous n'avons pas de système de transport en commun. Nous n'avons pas d'endroit où les gens peuvent aller. Sans aucun service disponible, il est vraiment difficile de mettre en œuvre des changements... Nous partons de plus loin, ce qui change les priorités pour rendre les choses plus accessibles ou inclusives.) – Alberta, participant d'une collectivité nordique

Il est également jugé essentiel de trouver un équilibre entre conception et fonctionnalité dans les collectivités nordiques où la modernisation des infrastructures existantes peut être difficile, d'autant plus que le développement de nouvelles infrastructures est limité. Le manque d'expertise et de ressources locales représente un autre obstacle à l'amélioration de l'environnement bâti dans les collectivités nordiques. Par conséquent, la mise en œuvre des mesures d'accessibilité devient souvent plus coûteuse, car les entrepreneurs et les matériaux doivent généralement venir de grands centres.



Ressources et soutien en matière de connaissances

Bien qu'ils conviennent avoir besoin de ressources et de soutien pour obtenir les connaissances nécessaires, les représentants des gouvernements locaux sont peu conscients de ce qui est disponible pour les aider à concevoir et à mettre en œuvre des mesures collectives d'inclusion des personnes atteintes de démence dans l'environnement bâti. L'éducation et les ressources sont les formes de soutien les plus demandées pour faciliter ce processus.

Ressources informatives

Au-delà de la formation dispensée par leurs propres organisations, les représentants des gouvernements locaux n'ont généralement pas connaissance des ressources externes en matière de connaissances sur les mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence et sur les orientations en matière d'accessibilité. Cependant, quelques exceptions ont été mentionnées, notamment la Société Alzheimer (ALZeducate), les autorités de santé provinciales, l'Institut national canadien pour les aveugles (INCA), les personnes ayant une expérience vécue, Wellbeing NL, le projet DemSCAPE (pour ceux qui ont participé à sa conception) et Accessibility NL. De nombreuses personnes ont également mentionné la Fondation Rick Hansen (FRH) comme source fiable d'information et de formation sur l'accessibilité. La certification d'accessibilité de la FRH, notamment, est jugée pertinente en ce qui concerne les mesures propres aux personnes atteintes de démence. En outre, certains ont mentionné l'existence de comités d'accessibilité comprenant des représentants des gouvernements locaux se consacrant aux besoins des personnes âgées et des personnes atteintes de démence. La plupart des représentants se sont fiés à des citoyens ayant une expérience vécue ou à des organisations spécialisées dans la démence pour guider leurs décisions.

"The Alzheimer Society of Canada has a page on dementia-friendly communities, and I would refer to those sorts of things. Alzheimer Canada also funds a lot of research with people that will talk about the built environment and there may be resources there that would be helpful to people." (La Société Alzheimer du Canada a une page sur les collectivités accueillantes pour les personnes atteintes de démence, et je consulterais ce genre de choses. Alzheimer Canada finance également de nombreuses recherches avec des personnes qui parlent de l'environnement bâti, et il y a peut-être des ressources qui pourraient être utiles aux gens.) – Ontario, participant d'un petit ou moyen centre urbain

"I know that the Alzheimer Society has a lot of education pieces you can find on their website. There is also ALZEDU, an education platform they have where you can learn about Alzheimer and dementia." (Je sais que la Société Alzheimer propose de nombreux documents informatifs sur son site Internet. Il y a aussi ALZEDU, une plateforme d'information où l'on peut s'informer sur la maladie d'Alzheimer et la démence.) – Ontario, participant d'un milieu rural



“[We’re] big on consultation with the community and getting that lived experience so not specific to dementia but we have the accessibility advisory committee. We have what’s called a disability reference group that consults on parks and recreation and cultural services projects.” ([Nous sommes] très attachés à la consultation de la collectivité et à l’obtention d’une expérience vécue. Ce n’est pas propre à la démence, mais nous avons un comité consultatif sur l’accessibilité. Nous avons ce que l’on appelle un groupe de référence sur le handicap qui nous consulte sur les projets de parcs, de loisirs et de services culturels.) – Prairies (Sask./Man.), participant d’un grand centre urbain

« Ça prend des spécialistes en aménagement, mais le comité [consultatif] le fait d’avoir quelqu’un qui nous parle de son expérience est important. Ils peuvent nous parler par exemple de la démence ou des besoins de ces personnes-là. Moi, je trouve que ça aide. Le comité il n’est pas composé d’employés de la ville. Ce sont des organismes spécialisés. » - Québec, participant d’un grand centre urbain

Conseils disponibles

Avant les discussions, les participants ont reçu un résumé des *Dementia-Inclusive Planning and Design Guidelines*⁷ créées par Happy Cities en partenariat avec l’équipe du projet DemSCAPE (voir l’annexe B). Ces lignes directrices ont été publiées pour la première fois en 2023 sous le titre *Dementia-inclusive planning and design guidelines*. Happy Cities et DemSCAPE ont mis à jour le document et publié une deuxième édition en 2025, laquelle comprenait davantage de contenu sur les quartiers inclusifs à l’égard des aînés et atteints de démence. Le résumé du document de 2023 remis aux participants (voir l’annexe B) donne des exemples de lignes directrices sur la manière dont l’environnement bâti des quartiers peut mieux aider les personnes atteintes de démence. Au cours des groupes de discussion et des entretiens, les participants ont été invités à faire part de leurs réactions les plus marquantes à ce résumé après l’avoir rapidement parcouru.

La quasi-totalité des représentants des gouvernements locaux ne connaissait pas les lignes directrices en matière de planification et de conception tenant compte de la démence, à l’exception de ceux qui avaient participé à leur élaboration; toutefois, le résumé présenté à tous les participants a suscité un vif intérêt. Les informations contenues dans le résumé ont été jugées utiles et bien organisées, et ont fourni des exemples facilement exploitables de mesures inclusives à l’égard des personnes atteintes de démence. En outre, selon le sentiment général, ces lignes directrices témoignaient d’une bonne esthétique urbaine et qu’elles étaient intuitivement logiques. Quelques participants ont aimé être informés des politiques qui influencent la mise en œuvre de ces mesures, car elles leur ont donné des exemples concrets de la manière d’intégrer la planification et la conception tenant compte de la démence dans leur processus de planification global.

⁷ Happy Cities et DemSCAPE, [Age and dementia inclusive neighbourhoods - Planning and design guidelines](#), 2025



"It looks fun to read, it looks very interactive which I appreciate and maybe that's done on purpose to align with dementia-friendly principles. It's very graphic with a lot of defining characteristics within it." (Il a l'air agréable à lire, il a l'air très interactif, ce que j'apprécie, et c'est peut-être fait exprès pour s'aligner sur les principes de l'inclusion des personnes atteintes de démence. Il est très graphique et présente de nombreuses caractéristiques déterminantes.) – C.-B., participant d'un milieu rural

"I thought it was informative. I think I know more about this than I thought; there is a lot of intersectionality between what I do or what our organization is doing and this document." (Je l'ai trouvé instructif. Je pense que j'en sais plus à ce sujet que je ne le croyais; il y a beaucoup d'intersections entre ce que je fais ou ce que notre organisation fait et ce document.) – Ontario, participant d'un grand centre urbain

"I love that with most of these [guidelines] you can pull little pieces that once implemented it does make a difference because we are on such a small scale here." (J'aime le fait que la plupart de ces [lignes directrices] permettent d'en tirer de petits bouts qui, une fois mis en œuvre, font la différence, car nous travaillons ici à une si petite échelle.) – C.-B., participant d'un milieu rural

"It's cool to see the different scales and different levels of how these could be implemented to make communities more dementia inclusive. It's cool to think about it in relation to scale." (Il est intéressant de voir à quelles différentes échelles et à quels différents niveaux de mise en œuvre ces mesures peuvent rendre les collectivités plus inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence. C'est bien d'y avoir pensé en fonction d'échelles.) – Alberta, participant d'un milieu rural

Le document a également été vu comme un outil supplémentaire pouvant être utilisé pour soutenir les choix ou les décisions liés à la mise en œuvre de mesures d'accessibilité dans l'environnement bâti.

"I would like to share this with planning and developing staff when we update our by-laws. It can certainly be relevant. There is a lot of information that can be considered." (J'aimerais transmettre ceci au personnel chargé de la planification et du développement lorsque nous mettrons à jour nos règlements. Il peut certainement être pertinent. De nombreuses informations peuvent être prises en compte.) – Atlantique, participant d'un petit ou moyen centre urbain

Bien que le résumé ait reçu un accueil globalement positif, plusieurs représentants des gouvernements ruraux ont exprimé le besoin de lignes directrices supplémentaires pour répondre aux défis propres aux collectivités rurales et isolées. Certains ont estimé que les lignes directrices décrites dans le document de synthèse n'étaient pas totalement adaptées à leurs propres besoins ni à leurs ressources disponibles. Il



serait utile de tenir compte des limites des infrastructures publiques et des moyens de transport dans les régions rurales, ainsi que de donner des exemples de mesures efficaces et peu coûteuses.

Après avoir parcouru le résumé du document mis à la disposition des participants, un représentant d'un gouvernement urbain a également suggéré d'intégrer aux lignes directrices la planification à l'échelle de la collectivité, en plus de celles du quartier, des rues et de conception détaillée. Cet aspect a été jugé crucial pour les grandes collectivités, où il est important de mettre en œuvre des mesures d'accessibilité de manière équitable dans les différents quartiers et secteurs. Il a également été suggéré que les lignes directrices traitent spécialement du bâtiment, ce qui serait utile pour veiller à ce qu'il y ait des informations claires qui soient utilisables pendant les projets de construction.

Enfin, après avoir parcouru le résumé des lignes directrices, quelques-uns ont exprimé le souhait de recevoir plus d'information sur la manière de mettre en œuvre les mesures recommandées, y compris les ressources nécessaires et les étapes à suivre.

"It's a good starting spot, it's good to pass on. Getting into examples would be helpful and referencing built projects would be nice. There is a lot of the high-level stuff included; it is too vague." (C'est un bon point de départ, c'est bon à faire circuler. Il serait utile de donner des exemples et de faire référence à des projets déjà construits. De nombreux éléments de niveau global sont inclus, mais ils sont trop vagues.) – Prairies (Sask./Man.), participant d'un petit ou moyen centre urbain

D'après le résumé fourni, quelques représentants ont estimé que les lignes directrices se concentraient trop sur l'adaptation aux handicaps physiques et visibles, et qu'elles pourraient être améliorées par l'intégration d'autres mesures visant à améliorer l'expérience sensorielle et le confort général de l'environnement bâti.

Mesures de soutien souhaitées par les représentants des gouvernements locaux

Il a été demandé aux représentants des gouvernements locaux de nommer les types de soutien dont ils ont le plus besoin pour mettre en œuvre des mesures collectives d'inclusion des personnes atteintes de démence dans leur environnement bâti. Les suggestions portaient principalement sur l'accès à des ressources qui permettraient d'améliorer les connaissances sur la démence et les mesures connexes, y compris sur la prévalence de la démence dans leurs collectivités. Ils souhaitaient aussi des lignes directrices, des pratiques exemplaires et des possibilités de réseautage avec d'autres gouvernements locaux, l'augmentation des ressources financières et humaines, ainsi que la modernisation de la loi. Sans surprise, nombre de ces suggestions répondent aux besoins en matière de sensibilisation et de connaissances soulevés plus haut dans le rapport. Voici une explication plus détaillée de chacun de ces sujets.



Éducation et lignes directrices

Les participants ont montré de l'intérêt pour des occasions supplémentaires d'éducation et de formation sur la démence, les besoins des personnes atteintes de démence et les collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence, ainsi que les mesures visant à soutenir la mise en œuvre de ces mesures dans leurs collectivités. En plus de mentionner l'accès à des lignes directrices sur la mise en œuvre de mesures pertinentes dans l'environnement bâti, les participants ont exprimé leur intérêt pour des conseils adaptés à la taille de la collectivité, aux limites de leurs ressources et au climat canadien.

“Everyone is just focused on day-to-day and this is an extra project that you have to research. We should have guidelines on dementia-inclusive communities that we can reference so people don't have to start from scratch.” (Tout le monde se concentre sur les tâches quotidiennes, et voilà un projet supplémentaire sur lequel il faut faire des recherches. Nous devrions disposer de lignes directrices sur les collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence que nous pourrions consulter afin que les gens n'aient pas à partir de zéro.) – Atlantique, participant d'un milieu rural

La sensibilisation à la nécessité et aux avantages de la mise en œuvre de mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence est jugée importante. Toutefois, il était estimé tout aussi essentiel d'inscrire ces mesures dans un contexte global, en montrant comment elles bénéficient à un large segment de la population. L'objectif est d'aider le public à comprendre que les mesures incluant la démence ont un large attrait et peuvent avoir des retombées positives sur de nombreuses personnes.

“We need messaging and raising awareness that [dementia-inclusive measures] are helpful not only to those with dementia but to everyone.” (Nous devons faire passer le message et sensibiliser le public au fait que les mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence sont utiles non seulement pour elles, mais aussi pour tout le monde.) – Alberta, participant d'un grand centre urbain

“There's still a need for greater momentum, even around age-friendly or inclusive communities and that's more of a larger movement than this dementia-inclusive approach right now. Is there a way to leverage the age-equitable focus to incorporate the dementia-inclusive elements or does it need to be separate? If a municipality had to choose between what they were going to do they might prioritize age equitable work and not the dementia inclusive elements.” (Il est nécessaire d'intensifier encore cet élan, même autour des collectivités-amies des personnes âgées ou inclusives, car il s'agit d'un mouvement qui dépasse actuellement cette approche d'inclusion des personnes atteintes de démence. Existe-t-il un moyen de tirer parti de l'objectif d'équité selon l'âge pour intégrer les éléments relatifs à la démence, ou faut-il traiter cette question à part? Si une municipalité devait choisir ce qu'elle allait faire, elle pourrait donner la priorité aux travaux en faveur de l'équité à l'égard des [personnes] âgées, et non aux éléments



d'inclusion des personnes atteintes de démence.) – C.-B., participant d'un grand centre urbain

Le classement des mesures en fonction de leur facilité de mise en œuvre pourrait encourager les gouvernements locaux à commencer par des mesures simples et à effet rapide, avant de s'attaquer à des projets plus complexes. En dressant une liste de mesures en fonction de leur degré de complexité, allant des options faciles à mettre en œuvre et nécessitant peu de ressources aux options nécessitant des ressources plus importantes, les gouvernements locaux pourraient exploiter la réussite de mesures simples pour inciter les représentants, le personnel et la collectivité à soutenir des initiatives plus importantes et nécessitant davantage de ressources.

"It's exciting for us to see the small wins snowballing into big wins. It really feeds on itself and then it helps with a public eye and political buy in as well." (Il est passionnant pour nous de voir les petites victoires se transformer en grandes victoires. [Le mouvement] se nourrit de lui-même et aide à attirer l'attention du public et à susciter l'adhésion des responsables politiques.) – Alberta, participant d'un grand centre urbain

"It doesn't have to be this massive undertaking. What are the quick wins and affordable wins? Have a standard guide to use for those basics on what would be easy to implement." (Il n'est pas nécessaire que ce soit une entreprise de grande envergure. Quels sont les gains rapides et ceux peu coûteux? [Il faut] disposer d'un guide standard pour connaître les éléments fondamentaux de ce qui serait facile à mettre en œuvre.) – C.-B., participant d'un petit ou moyen centre urbain

De même, il a été estimé que la présentation d'une liste de mesures propres à la modernisation de l'environnement bâti, distinctes de celles qui s'appliquent aux nouvelles constructions, permettrait d'orienter l'action des collectivités en fonction de leur environnement bâti et serait plus pertinente pour les collectivités éloignées et nordiques, où les nouvelles constructions sont limitées.

Pour ce qui est de possibilités de formation, divers groupes ont été ciblés, notamment les représentants des gouvernements locaux (planificateurs, architectes, concepteurs, ingénieurs, etc.), les membres de la collectivité et le public, les membres de conseils, les promoteurs privés et d'autres personnes. La priorité a été donnée à l'intégration de l'éducation sur les mesures inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence dans les occasions de perfectionnement professionnel (par exemple, les conférences, les webinaires) et dans les programmes de formation pour une variété de professions concernées. En ce qui concerne les possibilités de formation pour les représentants des gouvernements locaux, un large éventail de conférences ou d'initiatives de sensibilisation particulières ont été suggérées, y compris celles des commissions de services régionaux, le congrès des principaux fonctionnaires administratifs de la Local Government Management Association of British Columbia (association des gestionnaires de gouvernements locaux de la Colombie-Britannique), les congrès des planificateurs ou les associations de municipalités régionales.



“Towns like mine, we belong to a group of 30 municipalities that jointly employ planners. So we belong to a regional planning commission. They’re always involved in any long-term planning documents, any rezoning, any subdivisions, and so on. They provide great resources for us when it comes to looking down the road at long-term planning.” (Les villes comme la mienne font partie d’un groupe de 30 municipalités qui emploient conjointement des planificateurs. Nous appartenons donc à une commission de planification régionale. Ils sont toujours impliqués dans les documents de planification à long terme, le rezonage, les subdivisions, etc. Ils nous fournissent d’excellentes ressources lorsqu’il s’agit d’envisager une planification à long terme.) – Alberta, participant d’un milieu rural

Il a été jugé important d’améliorer l’éducation et la sensibilisation auprès du public concernant la démence et les besoins propres des personnes qui en sont atteintes, afin d’obtenir le soutien des collectivités. En outre, quelques personnes ont affirmé que la collaboration avec des organisations ou des personnes spécialisées dans la démence pourrait contribuer à la sensibilisation des représentants des gouvernements locaux.

“Someone from CNIB came to talk to a room full of planners about the importance of planning for those with a particular disability. I am curious to know if there’s a way to get out there a dementia-focused organization so that type of discussion can be facilitated.” (Une personne de l’INCA est venue parler à une salle pleine de planificateurs de l’importance de la planification à l’égard des personnes souffrant d’un handicap en particulier. Je suis curieux de savoir s’il existe un moyen de faire sortir de l’ombre une organisation spécialisée dans la démence afin de tenir ce type de discussion.) – Alberta, participant d’un grand centre urbain

“There should be a group that represents all different disabilities and that’s what’s missing here. Having one group coordinating to make sure all the voices are in the room. Dementia information in Alberta is scarce. The province is not really interested in accessibility compared to other provinces.” (Il devrait y avoir un groupe qui représente tous les différents handicaps, et c’est ce qui manque ici. La coordination d’un groupe permet de s’assurer que tous se font entendre dans la salle. En Alberta, l’information sur la démence est rare. Par rapport aux autres provinces, la nôtre ne s’intéresse pas vraiment à l’accessibilité.) – Alberta, participant d’un grand centre urbain

Les représentants des gouvernements locaux ont souligné l’importance de la sensibilisation aux besoins propres aux personnes atteintes de démence, ainsi que de l’établissement d’un contexte à la mise en œuvre de mesures d’inclusion des personnes atteintes de démence. Pour y parvenir, les suggestions comprenaient des initiatives d’éducation du public ciblant les membres de la collectivité, des ateliers avec les élus ou le personnel, l’intégration des expériences vécues par le public et l’utilisation de l’expertise d’organisations à but non lucratif. Certains gouvernements locaux organisent également des activités au



cours desquelles les élus ou le personnel découvrent l'environnement bâti du point de vue d'une personne handicapée.

“Education and more promotion, this is the first time I’ve seen dementia highlighted as a component of the age-friendly plan. Bringing to light what elements are related to making a dementia-inclusive community would be very helpful. I mean funding is always great, but pieces of development are important (tactile strips, contrasting colors, straightforward signage, uniform signage, standardized approach).” (De l’information et davantage de promotion; c’est la première fois que je vois la démence soulignée comme une composante du plan « ami des aînés ». Il serait très utile de mettre en évidence les éléments liés à l’établissement d’une collectivité inclusive à l’égard des personnes atteintes de démence. Je veux dire que le financement est toujours une bonne chose, mais les éléments de conception sont importants [bandes tactiles, couleurs contrastées, signalisation directe, signalisation uniforme, approche normalisée].) – Ontario, participant d’un milieu rural

Pratiques exemplaires et réseautage

En plus de mentionner l'accès aux lignes directrices, de nombreux représentants des gouvernements locaux ont exprimé le souhait de connaître des exemples de collectivités similaires ayant mis en œuvre des mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence, y compris le coût des mesures mises en œuvre, ce qui a bien fonctionné, les défis rencontrés, ainsi que les catalyseurs et les stratégies utilisés pour relever ces défis. L'accès aux pratiques exemplaires de collectivités comparables a été jugé à la fois instructif et inspirant, ainsi qu'utile pour fixer des priorités réalistes.

“We need examples of success stories. Who's doing it? Where is this being done? Where is this being done well? What are they doing? It doesn't come down from our senior managers or from our CAO so they're clearly not hearing about it either.” (Nous avons besoin d'exemples de réussites. Qui le fait? Où cela se fait-il? Où cela se passe-t-il bien? Que font-ils? [Cette information] ne vient pas de nos cadres supérieurs ni de notre directeur général, qui, de toute évidence, n'en entendent donc pas parler non plus.) – Alberta, participant d’un milieu rural

“There are a lot of gaps right now in bylaws, policies and procedures....we need to start filling some of the gaps so we are doing a bylaw and policy review and actually working through these. We need to bring forward at least a policy on accessibility so that this is the standard we can set. ...When I’m presenting new information or proposing solutions to fill some of the gaps, I look for what’s best practice across the country, but I need to look for similar sized communities....The scaling of the example is very different from what I’d be looking at for our community.” (Il existe actuellement de nombreuses lacunes dans les règlements, les politiques et les procédures... nous devons commencer à combler certaines de ces lacunes, c’est pourquoi nous procédons à une révision des



règlements et des politiques, et nous travaillons sur ces questions. Nous devons au moins proposer une politique d'accessibilité pour que ce soit une norme que nous puissions fixer. ... Lorsque je présente de nouvelles informations ou que je propose des solutions pour combler certaines lacunes, je cherche à savoir quelles sont les pratiques exemplaires dans le pays, mais je dois chercher des collectivités de taille similaire... L'exemple donné a une échelle très différente de celle que j'envisagerais pour notre collectivité.) – T.N.-O., participant d'un milieu rural

En même temps, de nombreux représentants des gouvernements locaux ont mentionné l'intérêt de travailler en réseau avec leurs pairs qui ont l'expérience de la mise en œuvre de mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence, ce qui leur permet de bénéficier d'un éclairage et d'un soutien pour les aider dans leurs initiatives. C'est pourquoi ils souhaiteraient davantage de possibilités de réseautage à ce sujet.

"We can borrow from each other; we can be our own 'best resources' as well if we have successes." (Nous pouvons nous emprunter les uns aux autres; nous pouvons aussi être nos propres « meilleures ressources » si nous avons du succès.) – Alberta, participant d'un grand centre urbain

Un représentant d'un gouvernement local a exprimé le souhait de voir se multiplier les projets pilotes de partenariat privé-public qui offriraient des possibilités d'apprentissage tout au long des phases de planification, de mise en œuvre et d'évaluation des résultats.

"We need more pilot-type projects. Often, we partner with universities on projects, increasing equity in the way we balance our budget. Opportunities for piloting specific measures and getting measurable outcomes and testing is required." (Nous avons besoin de plus de projets de type pilote. Souvent, nous travaillons en partenariat avec des universités sur des projets, ce qui accroît l'équité dans la manière dont nous équilibrons notre budget. [Il y a des] possibilités de piloter des mesures particulières, d'obtenir des résultats mesurables et de procéder à des essais.) – Ontario, participant d'un petit ou moyen centre urbain

Données démographiques

Quelle que soit la taille de la collectivité, la nécessité de disposer de données démographiques sur la prévalence de la démence est un élément important à prendre en compte, y compris la manière de soutenir les membres de la collectivité, de planifier l'évolution démographique des répondants (vieillesse), la nécessité de mettre en place des infrastructures de base pour la population vieillissante, le coût des nouveaux développements et l'obtention de l'adhésion et du suivi des entreprises de la collectivité.

"We don't have demographic data...there's nothing in addition to the census numbers that gives us any insight into who is living in our communities and how we can support



them.” (Nous n’avons pas de données démographiques... il n’y a rien en plus des chiffres du recensement qui nous donne une idée des personnes qui vivent dans nos collectivités et de la manière dont nous pouvons les aider.) – Prairies (Sask./Man.), participant d’un grand centre urbain

Ressources financières et humaines

La nécessité de ressources financières et humaines supplémentaires a été fréquemment soulignée, en particulier : un financement ciblé pour l’élaboration et la mise en œuvre de mesures d’inclusion des personnes atteintes de démence; un soutien financier pour indemniser les promoteurs du secteur privé des coûts supplémentaires liés à la mise en œuvre de mesures d’inclusion des personnes atteintes de démence; et l’accès à du personnel spécialisé dans l’aménagement urbain inclusif à l’égard des personnes atteintes de démence. Un représentant d’un gouvernement local a également souligné l’importance de l’aide financière pour les activités de planification, en plus du financement pour la conception de l’infrastructure.

“We are definitely easily swayed when there is a funding program... that gives us access to funding to do some analysis of community completeness.” (Bien sûr que nous sommes facilement convaincus lorsqu’il existe un programme de financement... qui nous donne accès à des fonds pour effectuer une analyse de la globalité communautaire.) – C.-B., participant d’un grand centre urbain

Lois

Compte tenu de l’absence de lois exigeant spécialement la mise en place de collectivités inclusives à l’égard des personnes atteintes de démence et de la nécessité d’une direction plus active pour stimuler la mobilisation, les représentants des gouvernements locaux ont estimé que l’alignement ou l’intégration des mesures d’inclusion des personnes atteintes de démence aux exigences existantes en matière d’accessibilité faciliterait la mise en œuvre du changement, comme mentionné précédemment. Il a été affirmé qu’un moyen efficace d’augmenter le nombre de collectivités inclusives à l’égard des personnes atteintes de démence serait d’imposer des mesures d’inclusion des personnes atteintes de démence ou de les intégrer aux lois, aux normes et aux codes du bâtiment existants.

“The Accessible Canada Act is working on their standards for the built environment. I don’t know if anything has been included [about dementia] but it is something to be watching for.” (Il y a du travail en cours sur les normes en matière d’environnement bâti en vertu de la Loi canadienne sur l’accessibilité. Je ne sais pas si quelque chose a été inclus [au sujet de la démence], mais c’est quelque chose à surveiller.) – Ontario, participant d’un petit ou moyen centre urbain

“We don’t have an accessibility act in Alberta. We have nothing to provide developers something to adhere to, no codes or acts.” (Nous n’avons pas de loi sur l’accessibilité en



Alberta. Nous n'avons rien à donner aux développeurs, aucun code ni loi à respecter.) – Alberta, participant d'un grand centre urbain

« Ça commence par la législation dans les municipalités. Par les plans d'urbanismes. Il faut encourager les municipalités à s'engager dans des politiques comme celles-là, toujours en appui à toutes ces interventions. » - Québec, participant d'un milieu rural

Possibilités futures

Pour soutenir les gouvernements locaux et améliorer l'inclusion des personnes atteintes de démence dans l'environnement bâti, les participants ont mentionné les possibilités futures suivantes : l'amélioration de l'éducation, le renforcement des politiques, l'amélioration de l'orientation et l'amélioration de l'accessibilité des transports publics.

Les participants ont été invités à réfléchir à l'avenir et à donner leur avis sur les principales priorités pour améliorer l'inclusion des personnes atteintes de démence dans l'environnement bâti au sein de leur propre collectivité, ainsi que sur les moyens les plus prometteurs pour les collectivités canadiennes en général.

Réflexions des participants sur leurs propres collectivités

Compte tenu du manque de sensibilisation et de connaissances concernant les besoins des personnes atteintes de démence et sur les considérations liées à l'environnement bâti, la plupart des représentants des gouvernements locaux estiment que pour améliorer l'inclusion des personnes atteintes de démence dans leur collectivité, il faut commencer par une éducation accrue ainsi que par l'élaboration d'un plan ou l'intégration de lignes directrices sur l'inclusion des personnes atteintes de démence dans leurs politiques existantes.

"For us, it is going to be having guidelines imported into official plans and policy. That is the key aspect we would need to see anything change." (Pour nous, il s'agira d'intégrer des lignes directrices dans les plans et politiques officiels. C'est l'essentiel dont nous avons besoin pour que les choses changent.) – Ontario, participant d'un petit ou moyen centre urbain

Quelques participants ont également affirmé que pour planifier des aménagements de l'environnement bâti, il faudrait d'abord en savoir plus sur la prévalence de la démence au sein de la collectivité. Ils estiment utile de comprendre le profil actuel et les projections de la population.

Plusieurs représentants des gouvernements locaux estiment que le moyen le plus prometteur serait d'aborder le développement de collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence dans une perspective plus large, en déterminant les points de recoupement avec les initiatives existantes en matière d'inclusion à l'égard des aînés et d'accessibilité.



En ce qui concerne les domaines d'intervention en particulier, seules quelques priorités propres à leur collectivité ont été données en exemple, telles que l'orientation et les transports publics. Chacune de ces possibilités suivantes a été mentionnée une fois :

- créer un centre de services accessible aux membres de la collectivité, y compris aux personnes atteintes de démence, grâce à des moyens de transport actifs;
- évaluer le potentiel piétonnier de la collectivité et mettre en œuvre les améliorations nécessaires;
- créer des itinéraires sûrs entre les espaces d'habitation pour aînés et le centre-ville;
- harmoniser la signalisation dans l'ensemble de la collectivité;
- établir des lignes directrices et des normes d'inclusion des personnes atteintes de démence pour les nouveaux projets d'aménagement;
- améliorer les espaces extérieurs en fonction des personnes atteintes de démence;
- améliorer les trottoirs et en augmenter le nombre.

Recommandations des représentants des gouvernements locaux pour améliorer l'inclusion des personnes atteintes de démence

Comme indiqué précédemment, le moyen le plus souvent cité d'aider les collectivités canadiennes à créer des environnements bâtis plus favorables à l'inclusion des personnes atteintes de démence est de sensibiliser les élus, les représentants des gouvernements locaux et les membres de la collectivité aux besoins de ces personnes, de les informer des avantages de ces mesures et de leur expliquer comment intégrer ces mesures dans le cadre de travail actuel. Quelques représentants ont également recommandé d'organiser des consultations publiques et de faire participer la collectivité afin d'obtenir un soutien politique pour ces changements

"Consider outreach and education not just to local municipal governments but to industry partners and those who are doing the design. Bring this up with architecture firms and at conferences with construction firms because we need them to be on board and understanding and have the education and awareness as well." (Envisager de sensibiliser et d'informer non seulement les gouvernements municipaux locaux, mais aussi les partenaires industriels et les personnes responsables de la conception. Il faut en parler avec les cabinets d'architectes et lors des conférences avec les entreprises de construction, car nous avons besoin de leur soutien et de leur compréhension, ainsi que de les informer et de les sensibiliser.) – C.-B., participant d'un petit ou moyen centre urbain

"It circles back to education. People will buy into what they understand. If they aren't aware that dementia planning is a thing, they aren't going to understand why there is a need for it." (On en revient à la sensibilisation. Les gens adhèrent à ce qu'ils comprennent. S'ils ne savent pas qu'on peut faire de la planification à l'égard des



personnes atteintes de démence, ils ne comprendront pas pourquoi elle est nécessaire.)
– Alberta, participant d'un grand centre urbain

"I think that dementia-friendly plans for communities can be incorporated into the age-friendly plan or the accessibility plan. Doing all of those things in silos does not make sense to me. If you have a mobility issue related to age, or cognitive issues, you can't look at those things separately. Municipalities are already overburdened with plans, and you can look at diversity and inclusion as well as accessibility together. If you have awareness about the people you want to include, it is the same process, and municipalities might be tired of having to make another plan for another group with inclusion needs." (Je pense que les plans d'action en faveur des personnes atteintes de démence peuvent être intégrés dans le plan d'action en faveur des personnes âgées ou dans celui en faveur de l'accessibilité. Faire toutes ces choses en vase clos n'a pas de sens à mes yeux. Si vous avez des problèmes de mobilité liés à l'âge, ou des problèmes cognitifs, vous ne pouvez pas les considérer séparément. Les municipalités sont déjà surchargées de plans, et vous pouvez envisager la diversité, et l'inclusion et l'accessibilité de façon globale. Si vous connaissez les personnes que vous souhaitez inclure, le processus est le même. Les municipalités peuvent être fatiguées de devoir élaborer un autre plan pour un autre groupe ayant des besoins en matière d'inclusion.) – Ontario, participant d'un petit ou moyen centre urbain

L'accès à un répertoire de documents, de lignes directrices, de pratiques exemplaires et de ressources a souvent été cité comme un moyen d'aider les représentants des gouvernements locaux de tout le Canada. Il a également été suggéré de collaborer avec les établissements d'enseignement supérieur et les associations professionnelles pour relayer l'information sur la planification communautaire inclusive à l'égard des personnes atteintes de démence.

"Getting in front of our associations and getting into their publications helps. This kind of outreach is important." (Il est utile de s'adresser à nos associations et de figurer dans leurs publications. Ce type de sensibilisation est important.) – Prairies (Sask./Man.), participant d'un petit ou moyen centre urbain

Parmi les autres suggestions d'orientation, citons la planification de collectivités ou de quartiers de retraite offrant des options de logement appropriées et un accès facile aux services répondant spécialement aux besoins des personnes atteintes de démence.



Conclusions

La section ci-dessous présente les conclusions générales tirées du résumé des résultats de l'étude.

- *La plupart des représentants des gouvernements locaux, y compris ceux qui ont l'expérience de l'accessibilité universelle ou des initiatives en faveur des aînés, ne sont généralement pas familiers avec le concept d'une collectivité inclusive à l'égard des personnes atteintes de démence en particulier. Si certaines mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence sont indirectement prises en compte dans le cadre d'efforts plus larges en matière d'accessibilité, la prise en compte des besoins propres aux personnes atteintes de démence reste limitée et varie considérablement d'un gouvernement à l'autre en fonction de la réglementation locale et des structures consultatives.*

La plupart des représentants ont reconnu l'importance d'une conception inclusive de l'environnement bâti, mais peu d'entre eux ont sciemment ou intentionnellement envisagé des mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence. Beaucoup ont mis en œuvre des mesures en faveur des personnes atteintes de démence, mais généralement dans un cadre global de conception universelle ou d'accessibilité, sans cibler spécialement les personnes atteintes de démence. Bien que la conception universelle est privilégiée, car elle est considérée comme répondant aux besoins du plus grand nombre possible de membres de la collectivité, les mesures adaptées aux aînés se font souvent attribuer une grande influence aussi, le concept étant compris par de nombreux participants comme englobant les personnes de tous âges, et non seulement les aînés.

Certains participants ont estimé que les conceptions accessibles aux aînés répondent intrinsèquement aux besoins des personnes atteintes de démence. Néanmoins, dans de nombreuses collectivités, l'accent a été mis sur la prise en compte des handicaps physiques (par exemple, la cécité et l'accessibilité des fauteuils roulants), notamment par l'amélioration de la signalisation et de l'accessibilité des bâtiments, plutôt que sur les troubles liés aux capacités cognitives telles que la démence, ce qui souligne la nécessité d'intégrer des mesures d'inclusion de la démence dans une approche plus large de l'accessibilité universelle. En outre, les gouvernements locaux dans les provinces dotées d'une loi sur l'accessibilité sont plus susceptibles d'avoir mis en place des plans d'accessibilité à l'échelle locale.

- *La sensibilisation à la démence et à l'aménagement de collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence est essentielle pour mettre en œuvre dans l'environnement bâti des mesures connexes qui contribuent à cette inclusion. D'autres facteurs décisifs sont les connaissances et l'expertise locales, la mobilisation collective, le financement, le leadership politique, les politiques et exigences législatives, les conseils et les exemples de réussite, la collaboration intersectorielle et*



intergouvernementale, ainsi que l'intégration des stratégies d'accessibilité et l'adhésion à ces stratégies.

Pour que les gouvernements locaux puissent mettre en œuvre avec succès des mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence dans l'environnement bâti, plusieurs facteurs décisifs ont été jugés essentiels par les participants :

1. **La sensibilisation** : il est essentiel de comprendre les besoins propres aux personnes atteintes de démence. Les représentants des gouvernements locaux ont souligné l'importance de connaître la prévalence de la démence et d'autres informations démographiques connexes dans leurs collectivités pour justifier la mise en œuvre de mesures d'inclusion à l'égard des personnes atteintes de démence. Les participants ont estimé que la sensibilisation à la démence devait être continue, afin que tous les intervenants, y compris les élus, le personnel des gouvernements locaux et les promoteurs locaux, comprennent comment intégrer ces besoins dans l'environnement bâti grâce à des mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence. Il a aussi été jugé essentiel de sensibiliser la collectivité aux avantages d'une planification communautaire tenant compte des personnes atteintes de démence afin d'obtenir le soutien du public.
2. **Connaissances et expertise** : de nombreux petits gouvernements locaux, en particulier dans les régions rurales ou nordiques, manquent de personnel, d'expérience et d'expertise interne pour mettre en œuvre des mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence. Dans les collectivités et régions nordiques, la nécessité de faire appel à des ressources spécialisées peut être coûteuse. Les collectivités où les gouvernements locaux mettent déjà en priorité une planification communautaire accessible et inclusive et mettent activement en œuvre des mesures connexes obtiennent souvent des conseils et un soutien continu auprès de comités consultatifs ou d'organisations à but non lucratif. Partout, on estime que les professionnels locaux, tels que les architectes, les planificateurs et les promoteurs, doivent être bien informés sur la conception tenant compte de la démence pour en réussir l'intégration.
3. **Mobilisation collective** : le soutien de la collectivité est essentiel à la réussite de la mise en œuvre des mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence. On estime que lorsque des groupes de défense ou des membres de la collectivité plaident en faveur de ces changements, ils influencent les décisions politiques, démontrent la nécessité d'adopter des mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence à l'échelle locale et contribuent à harmoniser les priorités de la collectivité. La participation des membres de la collectivité fait en sorte que les mesures répondent aux besoins réels des personnes atteintes de démence et de leurs familles et aidants naturels.



4. **Financement** : il est jugé essentiel de garantir un financement adéquat, en particulier dans les collectivités rurales ou éloignées dont les ressources sont limitées. Un soutien financier (en particulier un flux de financement ciblé pour l'inclusion des personnes atteintes de démence) des ordres de gouvernement supérieurs faciliterait la mise en œuvre de mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence.
5. **Leadership politique** : les dirigeants politiques (élus) qui défendent les mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence sont considérés comme un élément essentiel pour que ces mesures deviennent une priorité dans le programme des gouvernements locaux. Sans un soutien politique fort, les mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence ont peu de chances de s'imposer et d'être mises en œuvre avec succès en raison de priorités concurrentes à l'échelle locale ou politique.
6. **Politiques et lois** : bien qu'il n'existe pas de loi exigeant spécialement la mise en œuvre de mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence, de nombreux représentants des gouvernements locaux estiment que l'existence d'une politique ou d'une stratégie formelle assurerait une orientation plus claire. L'intégration de mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence dans les exigences prévues dans la législation, notamment dans les lois sur l'accessibilité ou les codes du bâtiment, contribuerait à garantir que ces mesures sont mises en œuvre de manière systématique.
7. **Conseils et exemples de réussite** : les lignes directrices pratiques et les exemples de mise en œuvre réussie de mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence dans des collectivités de taille et d'envergure similaires ont été considérés par les représentants des gouvernements locaux comme extrêmement utiles pour justifier la mise en œuvre de ces mesures dans leur propre collectivité et les mettre en priorité. Les informations sur les mesures peu coûteuses et faciles à mettre en œuvre sont essentielles pour recommander et soutenir ces mesures, en particulier lorsque les ressources sont limitées.
8. **Collaboration intergouvernementale et intersectorielle** : dans de nombreuses collectivités, notamment dans les régions rurales et nordiques, la collaboration entre les différents ordres de gouvernement et les collectivités voisines est cruciale. Le partage des ressources et des infrastructures (par exemple, les routes et autoroutes provinciales, les ponts, les chemins de fer) nécessite des efforts coordonnés entre les différents ordres de gouvernement afin que les mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence soient mises en œuvre de manière efficace. La collaboration avec les collectivités voisines, ou l'utilisation de leurs initiatives réussies comme exemples, peut également aider les conseils locaux à justifier la mise en œuvre de mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence et à en faire une priorité.



9. **Possibilités d'intégration et de coordination** : il est estimé que l'intégration des mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence dans les cadres d'accessibilité existants facilite l'acceptation et la mise en œuvre de ces mesures. Les gouvernements locaux sont plus enclins à adopter ces mesures si elles s'inscrivent dans des stratégies globales de planification communautaire et si elles peuvent s'intégrer à l'entretien ou à la modernisation de routine des infrastructures.
- *Les principaux défis et obstacles auxquels se heurtent les représentants des gouvernements locaux pour rendre l'environnement bâti de la collectivité où ils travaillent plus inclusive à l'égard des personnes atteintes de démence et pour mettre en œuvre des mesures d'inclusion de ces personnes sont notamment : le manque de sensibilisation et de compréhension concernant la démence; l'expertise limitée en matière de conception de collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence; les priorités concurrentes; l'absence d'exigences obligatoires; les limites des ressources; les contraintes d'infrastructure; et le manque de contrôle ou d'appropriation à l'égard l'environnement bâti.*
 1. **Manque de sensibilisation et de compréhension** : d'un endroit à l'autre, le plus grand défi à relever pour rendre l'environnement bâti inclusif à l'égard des personnes atteintes de démence est le manque général de sensibilisation des élus, du personnel des gouvernements locaux et des membres de la collectivité au sujet de la démence. Ce manque de sensibilisation est lié à trois thèmes principaux : un manque général de compréhension de la démence et de ses effets potentiels sur la collectivité, l'image d'inutilité des personnes atteintes de démence dans leur collectivité, ainsi qu'un manque de familiarité avec le concept et les avantages des mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence.
 2. **Expertise limitée** : la plupart des représentants des gouvernements locaux ont déclaré n'avoir qu'un accès limité à des conseils d'experts en matière de planification communautaire inclusive à l'égard des personnes atteintes de démence, en particulier en matière de conception et de mise en œuvre de mesures d'inclusion.
 3. **Priorités concurrentes ou conflictuelles** : partout, les représentants des gouvernements locaux ont souligné que des priorités concurrentes ou conflictuelles constituent un obstacle important à la mise en œuvre de mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence. Ces conflits concernent des priorités collectives globales ainsi que des intérêts concurrents liés spécialement à l'accessibilité et à l'inclusivité, ainsi qu'à d'autres besoins dans la collectivité. Par exemple, l'installation de bancs publics peut se heurter à la résistance des milieux d'affaires, qui craignent que ces bancs ne servent d'abris malgré les efforts déployés pour lutter contre l'itinérance. Dans d'autres cas, les ressources limitées sont affectées à des questions urgentes, telles que le logement abordable ou la toxicomanie, avant que des mesures tenant compte des personnes atteintes de démence ne soient envisagées. Les représentants ont également noté que le



chevauchement entre les concepts d'inclusion des personnes atteintes de démence et les mesures d'accessibilité ou d'adaptation aux aînés pourrait entraver les progrès. Par exemple, une signalisation de grande taille, en gras, très contrastée et utilisant un langage simple peut constituer une mesure efficace pour les aînés, mais causer involontairement des problèmes de surstimulation pour les personnes atteintes de démence. De nombreuses personnes ont dit que, tout en prenant en considération des mesures d'accessibilité particulières ou des éléments de collectivités-amies des aînés, il faut penser à des stratégies de mise en œuvre plus globales pour faire en sorte que les changements profitent à une plus grande partie de la population.

4. **Absence d'exigences obligatoires** : les représentants des gouvernements locaux de toutes les régions sont généralement d'accord pour dire qu'en l'absence d'obligation de mettre en œuvre des mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence dans l'environnement bâti, il est peu probable qu'un changement se produise. Les codes du bâtiment sont conçus pour faire respecter des normes précises. En général, les exigences supplémentaires qui vont au-delà de ces normes ne sont pas imposées. L'objectif de rendre les collectivités plus inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence a été généralement bien accueilli, à condition que les mesures s'inscrivent dans le cadre réglementaire existant.
5. **Limites du financement et des ressources** : pour beaucoup, la disponibilité du personnel, de l'expertise et des ressources financières est un problème. En raison des budgets serrés, l'accessibilité financière constitue un obstacle important à la mise en œuvre de nouvelles mesures. Il est également difficile de trouver du personnel (tant en nombre qu'en expertise) pour planifier ces mesures et les mettre en œuvre.
6. **Limites de l'infrastructure** : de nombreux représentants des gouvernements locaux, en particulier dans les régions rurales, se trouvent dans des collectivités où il n'y a pas de nouveaux développements qui pourraient donner l'occasion de mettre en œuvre des mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence dans l'environnement bâti. Dans ces collectivités, il serait nécessaire de rénover les infrastructures ou les bâtiments existants pour promouvoir l'inclusion des personnes atteintes de démence. Cette approche, toutefois, peut parfois présenter des défis importants en raison du coût et de la complexité de certaines rénovations par rapport à de nouvelles constructions.
7. **Absence de contrôle ou de propriété de l'environnement bâti** : dans certaines collectivités, notamment dans les régions rurales et nordiques, la responsabilité liée à différents types d'infrastructures peut être assumée par différents ordres de gouvernement (par exemple, les routes peuvent relever de la compétence provinciale, et les trottoirs de la compétence municipale). Le fait de ne pas avoir le contrôle ou la propriété de tous les éléments de l'environnement bâti peut constituer un obstacle supplémentaire et nécessiter une collaboration lorsqu'il s'agit d'envisager des changements.



- ***Plusieurs autres considérations soulevées ont une incidence sur la capacité des gouvernements locaux à mettre en place des mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence dans l'environnement bâti. Ces considérations vont de facteurs associés à la taille et à la localisation de la collectivité aux différences entre les gouvernements du système canadien.***

La capacité des gouvernements locaux à mettre en œuvre des mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence a été jugée variable selon la taille et de la localisation des collectivités. De nombreux participants ont donné des exemples reflétant leur propre situation. Les petites collectivités rurales sont confrontées à d'importants défis dans la mise en œuvre de mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence en raison des limites de leurs ressources, de leur expertise interne et de leur infrastructure. Des facteurs tels que la petite taille des assiettes fiscales, un personnel moins nombreux, le recours à des généralistes et un manque de croissance entravent les progrès, d'autant plus que l'accès aux sous-traitants est limité, ce qui se traduit souvent par des coûts plus élevés. Toutefois, les petites collectivités bénéficient d'une plus grande souplesse dans la prise de décision, de liens communautaires plus forts et d'une plus grande facilité à obtenir un soutien local. Toutefois, les problèmes de propriété des infrastructures et de collaboration entre les différents ordres de gouvernement peuvent compliquer les efforts d'amélioration de l'accessibilité, en particulier en ce qui concerne le transport et les services essentiels.

Les régions urbaines sont également confrontées à des défis particuliers dans la mise en œuvre de mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence : l'implication de plusieurs divisions ou équipes ayant des priorités différentes; la rapidité de la construction qui laisse peu de temps ou de flexibilité pour apporter des changements et qui perturbe un environnement familial aux personnes atteintes de démence, entraînant des risques de confusion et des difficultés de circulation; et l'absence de lignes directrices claires pour la planification et la conception de mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence. En outre, certains quartiers urbains ne sont pas accessibles à pied, et le manque d'attachement à la collectivité peut entraver le soutien aux mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence. Cependant, les régions urbaines bénéficient de plus de ressources, d'expertise et de la capacité d'obtenir des résultats pour une population plus importante en raison d'une densité plus élevée et d'un plus grand recours à l'infrastructure publique.

Dans les collectivités nordiques et éloignées, l'isolement géographique et le manque de transports en commun ou d'infrastructures peuvent rendre difficile la mise en œuvre par les gouvernements locaux de mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence.

- ***Bien qu'ils conviennent avoir besoin de ressources et de soutien pour obtenir les connaissances nécessaires, les représentants des gouvernements locaux sont peu conscients de ce qui est disponible pour les aider à concevoir et à mettre en œuvre des mesures collectives d'inclusion des personnes atteintes de démence dans l'environnement bâti. L'éducation et les ressources sont les formes de soutien les plus demandées pour faciliter ce processus.***



De nombreux gouvernements locaux n'ont qu'une connaissance limitée des ressources externes disponibles pour la mise en œuvre de mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence : ils s'appuient principalement sur la formation interne, l'expérience personnelle ou les membres de la collectivité qui ont vécu cette expérience. Des ressources externes telles que la Société Alzheimer et la Fondation Rick Hansen ont été citées comme sources extrêmement utiles d'informations sur l'accessibilité, susceptibles d'éclairer la mise en œuvre de mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence.

Les représentants des gouvernements locaux ont manifesté un vif intérêt pour le résumé des lignes directrices en matière de planification et de conception tenant compte de la démence, créé en 2023 par Happy Cities en collaboration avec l'équipe du projet DemSCAPE. Ils le jugent instructif et estiment qu'il offre des exemples concrets. Cela dit, après avoir parcouru ce résumé, certains ont demandé des lignes directrices mieux adaptées aux collectivités rurales et nordiques, en ajoutant des exemples de planification à l'échelle de la collectivité, en accordant la priorité aux « gains rapides » pour améliorer l'inclusion des personnes atteintes de démence et en fournissant des informations sur l'amélioration des expériences sensorielles dans l'environnement bâti.

Les participants ont également demandé davantage d'occasions d'éducation, de formation et de réseautage, ainsi que de meilleures données démographiques sur la prévalence de la démence afin de prévoir le vieillissement de la population, de gérer les besoins en infrastructures et d'obtenir le soutien des entreprises locales. Ces ressources en matière de connaissances permettraient également de justifier et de hiérarchiser les mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence. Les participants ont suggéré de classer les mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence en fonction de leur facilité de mise en œuvre afin d'encourager les gouvernements locaux à commencer par des projets simples. De nombreux représentants ont exprimé leur intérêt pour l'apprentissage à partir d'exemples réussis de mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence mises en œuvre dans des collectivités similaires. Ils ont aussi mentionné souhaiter davantage d'occasions de réseautage pour obtenir des informations et du soutien. En outre, ils ont recommandé qu'il y ait davantage de projets pilotes d'apprentissage pratique en partenariat privé-public au cours des phases de planification, de mise en œuvre et d'évaluation. Enfin, les représentants des gouvernements locaux ont souligné la nécessité de disposer davantage de ressources financières et humaines pour soutenir la mise en œuvre de mesures collectives d'inclusion des personnes atteintes de démence et d'activités de planification connexes. Ils ont également recommandé l'harmonisation des mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence avec les normes d'accessibilité et aux codes du bâtiment existants, ou bien l'intégration de ces mesures aux codes et normes en question, afin d'assurer l'efficacité de leur mise en œuvre et de leur application partout au Canada.



- ***Pour soutenir les gouvernements locaux et améliorer l'inclusion des personnes atteintes de démence dans l'environnement bâti, les participants ont mentionné les possibilités futures suivantes : l'amélioration de l'éducation, le renforcement des politiques, l'amélioration de l'orientation et l'amélioration de l'accessibilité des transports publics.***

Les participants ont été invités à réfléchir à l'avenir de l'inclusion des personnes atteintes de démence dans leurs collectivités et dans le contexte canadien en général. La plupart des représentants des gouvernements locaux ont souligné que, pour améliorer l'inclusion des personnes atteintes de démence dans l'environnement bâti, il fallait commencer par la sensibilisation. Il s'agit notamment de convaincre le public, les élus et les représentants des gouvernements locaux de la valeur des mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence, ainsi que de proposer un plan de mise en œuvre clair. Plusieurs représentants ont également recommandé des consultations publiques afin d'obtenir un soutien politique pour ces changements; ils ont aussi souligné l'importance d'une information adaptée à différents publics afin d'obtenir des changements significatifs. En outre, beaucoup ont estimé que la sensibilisation des représentants des gouvernements locaux à l'intégration de mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence dans les plans d'accessibilité existants ou les cadres de conception universelle contribuerait à accroître l'adoption de ces mesures, en particulier lorsqu'on tient compte des ressources limitées.

En ce qui concerne les domaines d'intervention en particulier, plusieurs représentants des gouvernements locaux considèrent que l'adoption d'une approche large et holistique pour développer des collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence offre une occasion d'aller au-delà de l'environnement bâti pour inclure les services, les équipements et les soutiens sociaux. En ciblant des domaines intersectionnels, il serait possible d'intégrer l'inclusion de la démence dans les mesures existantes en matière d'adaptation aux aînés et d'accessibilité. Parmi les mesures concrètes suggérées, citons l'amélioration de l'orientation, des transports en commun et de la facilité de circulation, ainsi que la création de lignes directrices et de normes pour les nouveaux projets d'aménagement qui tiennent compte des personnes atteintes de démence. De nombreux participants ont également souligné l'importance de rendre les lignes directrices, les pratiques exemplaires et les ressources accessibles aux représentants des gouvernements locaux. Il a également été suggéré de collaborer avec les établissements d'enseignement supérieur et les associations professionnelles pour relayer l'information sur la planification communautaire inclusive à l'égard des personnes atteintes de démence.



Recommandations

Les résultats de l'étude ont permis de dégager de nombreuses suggestions sur la manière d'aider les gouvernements locaux à rendre leurs collectivités plus inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence. Bien que plusieurs suggestions aient été formulées tout au long du rapport, les paragraphes ci-dessous mettent en évidence les quelques principales recommandations à prendre en considération.

1. Dans le contexte de la conception universelle, il faut envisager d'accroître la sensibilisation aux mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence dans l'environnement bâti.

Quel que soit le niveau d'engagement des représentants des gouvernements locaux à l'égard des composantes de la conception universelle ou accessible, les résultats de l'étude mettent en évidence, chez nombre d'entre eux, un manque général de sensibilisation et de familiarité avec le concept de collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence. Il est possible de fournir du matériel pédagogique expliquant le concept de collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence, démontrant la valeur de la mise en œuvre de mesures inclusives pour ces personnes, pour leurs familles et aidants naturels et pour la collectivité en général, et énumérant les résultats ou avantages attendus pour la collectivité. Il conviendrait également de définir les mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence en les alignant étroitement sur les grands principes de l'accessibilité ou de la conception universelle, afin de rendre ces mesures intéressantes et de faciliter leur mise en œuvre.

Le matériel destiné à soutenir ces initiatives pourrait comprendre des documents descriptifs, des études de cas ou des exemples de réussite, des lignes directrices et des feuilles de travail, mis à disposition dans un site Web ou un portail, ou dans le cadre de séances d'information, de webinaires et d'occasions de formation. Les lignes directrices doivent fournir des exemples de mesures pertinentes incluant des instructions sur la manière de les mettre en œuvre, une référence aux politiques qui soutiennent la mise en œuvre des mesures, ainsi que la manière dont elles peuvent être intégrées à différentes échelles, soit par collectivité, par quartier ou par projet. Il faut tout particulièrement fournir des exemples concrets qui correspondent (ou peuvent être facilement adaptés) à la taille, à la localisation et au paysage de la collectivité, ainsi que classer les mesures en fonction de la complexité de leur mise en œuvre (c'est-à-dire en incluant des « gains rapides » pour les petites collectivités et des projets plus complexes pour les municipalités urbaines de grande taille.)

2. Il faut déterminer en priorité les éléments communs entre les mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence et les initiatives globales en matière d'accessibilité dans le cadre de la conception inclusive telles qu'exigées par la *Loi canadienne sur l'accessibilité*.

De nombreux représentants des gouvernements locaux ont reconnu que les mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence ont des objectifs communs avec les mesures d'accessibilité universelle, lesquelles visent à créer des environnements adaptés à un large éventail de besoins, y



compris les handicaps physiques et cognitifs. En harmonisant des mesures propres aux personnes atteintes de démence avec les cadres d'accessibilité existants ou en les y intégrant, les gouvernements locaux peuvent simplifier le processus de planification et de mise en œuvre, réduire la charge pesant sur des ressources limitées et s'assurer d'un plus grand soutien de la collectivité. Par l'intégration de mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence à des mesures d'accessibilité globales, on ne fait pas que simplifier la planification et l'exécution de ces mesures : on souligne aussi l'importance de créer des environnements favorables à toutes les personnes, quelles que soient leurs capacités, ce qui rend une société plus inclusive.

Dans cette optique, il est intéressant de montrer comment les mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence s'alignent sur la conception de l'accessibilité universelle et sur les exigences prévues par la loi. Les gouvernements locaux pourront ainsi intégrer plus facilement des mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence dans leurs plans existants. En outre, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pourraient envisager de tenir compte des collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence dans la loi sur l'accessibilité en vigueur afin de fournir aux gouvernements locaux des lignes directrices claires et applicables à leur environnement bâti. Cette approche supprimerait toute ambiguïté et réduirait la dépendance à l'égard des mesures volontaires ou ponctuelles, en créant un cadre plus structuré et normalisé pour la mise en œuvre de mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence et, en fin de compte, en rendant les collectivités plus inclusives et plus solidaires.

3. Il faut envisager la création d'un environnement propice à la collaboration et au partage des connaissances entre les collectivités.

L'information jette les bases de la sensibilisation; toutefois, les représentants des gouvernements locaux ont besoin de soutien et de conseils pour mettre en œuvre efficacement des mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence. En raison de la complexité de la planification et de l'exécution de ces mesures, ainsi que de la diversité des approches de gouvernance entre les collectivités, il serait utile de créer une plateforme qui favorise la collaboration entre les gouvernements locaux et la mise en commun de leurs connaissances. Ils pourraient ainsi tirer parti de leurs expériences respectives et se soutenir mutuellement.

Cette forme de communauté de pratique pourrait permettre d'apprendre les pratiques exemplaires et de connaître le processus suivi pour planifier ou mettre en œuvre des mesures en particulier, y compris d'apprendre sur les défis rencontrés et la manière dont ils ont été relevés. Cette plateforme pourrait également inclure un volet de réseautage et de mentorat afin de faciliter la communication d'idées ou de solutions innovantes et d'encourager les partenariats. Cette approche serait particulièrement utile pour les collectivités petites ou éloignées et dont les gouvernements locaux manquent de ressources et de financement.

Les différents ordres de gouvernement au Canada pourraient contribuer à cet environnement en collaborant avec les associations professionnelles et les organisations nationales qui soutiennent les



gouvernements locaux, en les encourageant à informer leurs membres au sujet des collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence et à les faire participer aux discussions, que ce soit au moyen d'un portail en ligne pour la mise en commun d'idées, ou lors d'événements ou de conférences tenus par les organisations.

4. Les gouvernements qui ont mis en place un comité consultatif sur l'accessibilité devraient être encouragés à inclure des représentants d'organisations spécialisées dans la démence ou des personnes ayant une expérience vécue.

Les gouvernements locaux dotés de comités consultatifs sur l'accessibilité devraient être encouragés à y faire représenter les personnes atteintes de démence, soit par des personnes ayant une expérience vécue, soit par des organisations compétentes en matière de démence ou défendant les intérêts des personnes qui en sont atteintes. Ces personnes et organisations agissant comme ressources pourraient offrir des recommandations fondées sur des données probantes et des pratiques exemplaires en matière de planification communautaire intégrant les personnes atteintes de démence, sensibiliser les élus et le personnel des gouvernements locaux aux besoins des personnes atteintes de démence, animer des consultations avec les personnes ayant une expérience vécue, guider les efforts de mobilisation communautaire, examiner et orienter les politiques et la planification, ainsi que donner leur opinion au cours de l'évaluation des mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence qui sont mises en œuvre. Ces types de collaboration contribueraient à faire en sorte que les besoins propres aux personnes atteintes de démence soient concrètement pris en compte dans la planification et la conception de collectivités inclusives.

Bien que les comités consultatifs sur l'accessibilité en place soient utiles pour promouvoir la conception universelle et l'accessibilité en général, ils ne prennent pas toujours en compte les besoins et les défis propres aux personnes atteintes de démence. En s'assurant que les personnes atteintes de démence soient représentées, on peut obtenir des informations essentielles de la part des personnes directement concernées ou des organisations spécialisées dans les soins à ces personnes. On peut ainsi veiller à ce que leurs besoins soient bien compris et reconnus, et que des mesures pour les inclure soient intégrées dans les cadres d'accessibilité globaux. Cette inclusion favoriserait également une approche plus globale de la création d'environnements réellement conviviaux pour tous les membres de la collectivité, en permettant d'obtenir de meilleurs résultats à l'égard des personnes atteintes de démence et de stimuler la mobilisation et la sensibilisation au sein de la collectivité.

Annexe A: Outil de recrutement



Collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence : évaluation de la situation et de l'état de préparation

Santé Canada : Critères de recrutement pour l'étude sur les collectivités inclusives pour les personnes atteintes de démence – Final

Nom : _____

N° de téléphone à la maison : _____ N° de téléphone au travail : _____

N° de téléphone cellulaire : _____

Courriel : _____

Collectivité : _____ Province : _____

Employeur de l'échantillon : _____ Titre de l'échantillon : _____

SECTION 1 : Horaire et spécifications

Groupe	HSA	HSE	Heure du participant	Public	Langue	Animateur
Lundi 3 février 2025						
1	12 h00	11 h00	11 h00 HE	Petits/moyens centres urbains : Ontario	AN	
2	14 h00	13 h00	10 h00 HR	Grands centres urbains : Alberta	AN	
Mercredi 5 février 2025						
3	11 h00	10 h00	10 h00 HE	Milieu rural : Ontario	AN	
4	13 h00	12 h00	11 h00 HC/SK	Grands centres urbains : Prairies (MB/SK)	AN	
5	15 h00	14 h00	13 h00 HC/SK	Petits/moyens centres urbains : Prairies (MB/SK)	AN	
Jeudi 6 février 2025						
6	10 h00	9 h00	10 h30 HT; 10 h00 HA	Grands centres urbains : Atlantique (NL/NS/NB/PE)	AN	
7	12 h00	11 h00	11 h00 HE	Grands centres urbains : Ontario	AN	
8	14 h00	13 h00	10 h00 HP	Grands centres urbains : C.-B.	AN	
Vendredi 7 février 2025						
9	10 h00	9 h00	10 h30 HT; 10 h00 HA	Petits/moyens centres urbains : Atlantique (NL/NS/NB/PE)	AN	
10	14 h00	13 h00	10 h00 HP	Milieu rural : C.-B.	AN	
Lundi 10 février 2025						
11	14 h00	13 h00	11 h00 HR	Milieu rural : Alberta	AN	
Mardi 11 février 2025						
12	11 h00	10 h00	9 h00 HC/SK	Milieu rural : Prairies (MB/SK)	AN	
13	13 h00	12 h00	12 h00 ET; 11 h00 CT; 10 h00 HR/YT	Petits/moyens centres urbains : Nord (NU/NT/YT; régions nordiques des provinces)	AN	
14	16 h00	15 h00	13 h00 HR	Petits/moyens centres urbains : Alberta	AN	
Mercredi 12 février 2025						
15	10 h00	9 h00	10 h30 NL; 10 h00 AT	Milieu rural : Atlantique (NL/NS/NB/PE)	AN	
16	12 h00	11 h00	11 h00 ET; 10 h00 CT; 9 h00 HR/YT	Milieu rural : Nord (NU/NT/YT; régions Nordiques des provinces)	AN	
17	14 h00	13 h00	10 h00 HP	Petits/moyens centres urbains : C.-B.	AN	
Lundi 3 mars 2025						
18	14 h00	13 h00	13 h00 HE	Milieu rural : Québec	FR	CP
Mardi 4 mars 2025						
19	11 h00	10 h00	10 h00 HE	Petits/moyens centres urbains : Québec	FR	CP
20	14 h00	13 h00	13 h00 HE	Grands centres urbains : Québec	FR	CP



Collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence : évaluation de la situation et de l'état de préparation

Sommaire des spécifications

• Vingt (20) groupes de discussion en ligne : ○ Dix-sept (17) groupes en anglais, soit trois (3) groupes dans chacune de ces cinq (5) régions : Atlantique (N.-B., N.-É., Î.-P.-É. et T.-N.-L.), Ont., Prairies (Man. et Sask.), Alberta, et C.-B.; et deux (2) groupes dans le Nord (Nun., T.-N.-O. Et Yuk.). ○ Trois (3) groupes en français, dont des résidents du Québec. ○ Dans chaque région, un groupe de chacune des tailles de collectivité suivantes : ○ grand centre urbain (à l'exception du Nord); ○ petits/moyens centres urbains; et ○ milieu rural. • Quinze (15) entretiens approfondis : ○ Douze (12) entretiens approfondis en anglais, soit trois (3) entretiens approfondis de l'Ontario; deux (2) entretiens approfondis dans chacune de ces quatre (4) régions : Atlantique, Prairies (Man. et Sask.), Alberta, et C.-B.; et un (1) groupe dans le Nord (Nun., T.-N.-O. Et Yuk.). ○ Trois (3) entretiens approfondis en français, dont des résidents du Québec. • Taille des collectivités : la taille est définie comme suit : ○ grand centre urbain (pop. de 150 000 et plus, ainsi que la zone dans un rayon de 50 km); ○ petits/moyens centres urbains (pop. de 10 000 à 149 999); et ○ milieu rural (pop. de moins de 10 000 et emplacement à au moins 50 km d'un centre urbain). • Profil géographique : dans chaque groupe, il faut inclure des lieux variés au sein de chaque région. Les régions comprennent les suivantes : Atlantique (N.-B., N.-É., Î.-P.-É., T.-N.-L.); Ontario; Prairies (Man. et Sask.); Alberta; C.-B.; Nord (Nun., T.-N.-O. Et Yuk.; y compris les régions nordiques des provinces); Québec. • Personnes recrutées : un total de 175 participants pour l'ensemble des groupes et des entretiens approfondis. • Public : ○ Représentants de gouvernements locaux (20 groupes; 160 pers. recr.) : inclure des représentants des autorités municipales, régionales et locales qui ont travaillé sur des éléments de renforcement de la collectivité pertinents pour une collectivité inclusive à l'égard des personnes atteintes de démence, y compris les éléments suivants : ○ planificateurs et concepteurs (physiques, sociaux, de transport, de logement, d'espaces publics, etc.); ○ fonctionnaires responsables de la planification de l'accessibilité; ○ décideurs politiques, chefs ou directeurs de programme; ○ ingénieurs; et ○ autres responsables locaux chargés de la planification, de la conception et de la mise en œuvre des aspects des collectivités à l'égard des personnes atteintes de démence. ○ Représentants de gouvernements locaux (15 entretiens) : les représentants de gouvernement qui ont une plus vaste expérience de la planification ou de la mise en œuvre d'aspects en particulier des collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence.	• 8 personnes recrutées par groupe • Durée de la séance : ○ Groupes : 90 minutes ○ Entretiens : 45 minutes • Plateforme : ○ Groupes : Zoom ○ Entretiens : Microsoft Teams • Récompense : ○ Groupes : Don de bienfaisance de 100 \$ ○ Entretiens : Don de bienfaisance de 75 \$
--	---

Répartition des séances qualitatives avec des représentants de gouvernements locaux

	Groupes en anglais						Groupes en français	Nombre de sessions	Nombre de personnes recrutées
	Nord	C.-B.	Alb.	Sask./Man.	Ont.	Atlantique	Québec		
Des groupes de discussion en ligne avec des représentants de gouvernements locaux dans des collectivités en grand centre urbain (pop. de 150 000 habitants et plus, ainsi que la zone dans un rayon de 50 km)	s.o.	1	1	1	1	1	1	6	48
Groupes de discussion en ligne avec des représentants de gouvernements locaux dans des collectivités urbaines de petite ou moyenne taille (pop. de 10 000 à 150 000 habitants)	1	1	1	1	1	1	1	7	56
Groupes de discussion en ligne avec des représentants de gouvernements locaux dans des collectivités rurales (population jusqu'à 9 999 habitants et à au moins 50 km d'un centre urbain)	1	1	1	1	1	1	1	7	56
TOTAL Groupes de discussion	2	3	3	3	3	3	3	20	160
Entretiens approfondis avec des informateurs clés qui ont une vaste expérience des collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence.	1	2	2	2	3	2	3	15	15



Collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence : évaluation de la situation et de l'état de préparation

NOTE POUR LE RECRUTEUR – POUR TERMINER UNE ENTREVUE, DIRE : « Merci beaucoup de votre coopération. Nous ne pouvons pas vous inviter à participer puisque nous avons un nombre suffisant de participants possédant un profil semblable au vôtre. » **NOTE POUR LE RECRUTEUR :** Si un répondant souhaite vérifier la validité de l'étude, lui indiquer de communiquer avec : Narrative Research 888 414-1336; focusgroups@narrativeresearch.ca

SECTION A : Introduction générale

Bonjour/Hello, puis-je parler à _____? Mon nom est _____ et je vous appelle de la part de Narrative Research, une société nationale d'études de marché, pour faire un suivi à la suite du courriel vous auriez envoyé le [DATE]. Préférez-vous continuer en français ou en anglais? Do you prefer to continue in English or French?

NOTE POUR LE RECRUTEUR – POUR LES GROUPES FRANCOPHONES, SI LES PARTICIPANTS PRÉFÈRENT CONTINUER EN ANGLAIS, RÉPONDRE : « Unfortunately, we are looking for people who speak French to take part in the group discussions. Would you like someone to touch base with you to participate in a session held in English? »

Nous réalisons une étude de marché pour le compte de l'Agence de santé publique du Canada (ASPC) et nous recherchons des représentants de gouvernements locaux pour participer à un petit groupe de discussion en ligne avec modérateur qui se tiendra le [DATE] à [HEURE].

Auriez-vous quelques minutes à me consacrer pour que je puisse vous donner plus de renseignements sur l'étude?

Oui.....1

Non.....2 **FIXER UN MOMENT DE RAPPEL SI POSSIBLE, PUIS REMERCIER LA PERSONNE ET TERMINER L'ENTREVUE**

INSTRUCTIONS : Si la réponse est « oui », poursuivre; sinon, remercier la personne et terminer l'entrevue.

LIRE À TOUS – Les renseignements personnels que vous fournissez sont protégés conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels et sont recueillis en vertu de l'article 4 de la Loi sur le ministère de la Santé. Ces renseignements sont utilisés pour s'assurer que vous correspondez au profil de recrutement et pour confirmer que l'étude inclut les groupes cibles principaux. Aucun renseignement sur l'identité ne sera transmis avec les commentaires individuels et les noms ne seront pas divulgués. En plus de protéger vos renseignements personnels, la Loi sur la protection des renseignements personnels vous donne le droit de demander



de consulter vos renseignements personnels et de les corriger. Vous avez également le droit de déposer une plainte auprès du Commissariat à la protection de la vie privée si vous estimez que des renseignements personnels vous concernant ont été traités de façon inappropriée.

L'Agence de la santé publique du Canada souhaite en savoir plus sur les points de vue et les expériences des représentants de gouvernements locaux en ce qui concerne les collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence.

Une collectivité inclusive à l'égard des personnes atteintes de démence peut être décrite comme un lieu où les personnes atteintes de démence sont accueillies, soutenues et valorisées et où les soins qu'elles reçoivent sont culturellement sûrs et adaptés à leur culture. Les collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence favorisent l'indépendance et réduisent les obstacles, tels que la stigmatisation, qui peuvent décourager ou empêcher les personnes atteintes de démence d'être actives et de participer à leur collectivité et à leurs activités préférées.

Voici quelques exemples de mesures inclusives pour les personnes atteintes de démence **liées à l'environnement bâti** [le recruteur ne doit lire que les exemples surlignés – les autres doivent servir pour clarifier les informations si nécessaire uniquement] :

- mettre en place de l'affichage visible et facile à lire aux points de décision et aux entrées;
- créer des changements en douceur;
- donner la priorité à l'entretien et à la création de bâtiments distinctifs et d'autres structures qui contribuent à l'orientation;
- mettre en place des aides sensorielles aux voies piétonnières;
- séparer les voies cyclables et piétonnières;
- fournir des espaces verts de petite taille à des distances régulières;
- concevoir des toilettes publiques accessibles et faciles à trouver, avec des surfaces à contraste élevé;
- fournir des sièges publics fréquents, faciles à trouver et abrités;
- atténuer le bruit à l'aide de zones tampons et incorporer des sons apaisants, par exemple via des plans d'eau; et
- procurer un grand nombre de places assises aux arrêts de transport en commun.

De nombreuses collectivités au Canada se sont efforcées de devenir plus conviviales pour les personnes âgées, ce qui inclut des mesures complémentaires et parfois semblables à celles prises pour rendre une collectivité plus inclusive à l'égard des personnes atteintes de démence.



Toutefois, certaines mesures inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence sont spécialement conçues pour ces dernières.

La recherche vise à comprendre les points à améliorer ainsi que les difficultés perçus et observés dans la mise en œuvre de mesures liées à l'environnement bâti qui peuvent influencer le degré d'inclusion pour les personnes atteintes de démence d'une collectivité.

Nous souhaitons nous entretenir avec des représentants de gouvernements locaux ayant une expérience variable en matière de mesures inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence, y compris des personnes qui n'ont **pas** travaillé sur ces mesures jusqu'à présent. **(POUR PLUS DE CLARTÉ SI NÉCESSAIRE : LE GOUVERNEMENT LOCAL PEUT INCLURE DES REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX, RÉGIONAUX ET COMMUNAUTAIRES; LES FONCTIONNAIRES DOIVENT ÊTRE NON ÉLUS, C'EST-À-DIRE QU'ILS DOIVENT ÊTRE DES FONCTIONNAIRES PERMANENTS)**

Notez que la participation à cette recherche est volontaire et confidentielle.

[SI L'ÉCHANGE A LIEU AU TÉLÉPHONE : La politique de confidentialité de Narrative Research est accessible sur demande. SI LA QUESTION EST POSÉE, FOURNIR LE LIEN VERS LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ PAR TÉLÉPHONE OU NOTER L'ADRESSE ÉLECTRONIQUE OÙ L'ENVOYER.]

[SI L'ÉCHANGE A LIEU EN LIGNE, FOURNIR UN LIEN VERS LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ DE NARRATIVE RESEARCH AU BAS DE CHAQUE PAGE : <https://narrativeresearch.ca/privacy-policy/#politique-de-confidentialit%C3%A9>]

Cette recherche est enregistrée auprès du Service de vérification des recherches du Conseil de recherche et d'intelligence marketing canadien. **[SI NÉCESSAIRE, PRÉCISER : Pour vérifier le sondage, vous pouvez consulter le site**

<https://canadianresearchinsightscouncil.ca/rvs/home/?lang=fr>

Le numéro d'enregistrement du sondage est le suivant : 20241214-NA193]

Nous aimerions inclure des expériences diverses dans le groupe et j'aimerais vous poser quelques questions pour savoir à quel groupe vous appartenez. Cela devrait prendre de 7 à 10 minutes. Voulez-vous continuer à y participer?

Oui.....1

Non.....2 **REMERCIER LA PERSONNE ET TERMINER L'ENTREVUE**

P1. Pour commencer, parmi les membres de votre ménage, y compris vous-même, quelqu'un travaille-t-il ou a-t-il déjà travaillé dans l'un des secteurs suivants?

	Oui, actuellement	Oui, dans le passé
Marketing ou études de marché	1	2



Relations publiques, publicité ou médias34

INSTRUCTIONS : Si la réponse est « oui » à l'un des secteurs ci-dessus, remercier la personne et terminer l'entrevue.

PROFIL DU PUBLIC

P2. Nous cherchons à nous entretenir avec des représentants de gouvernements locaux dont le rôle consiste à planifier, à concevoir ou à mettre en œuvre des éléments de l'environnement bâti. L'environnement bâti fait référence aux structures et infrastructures construites par l'humain qui définissent les espaces de vie et de travail au sein d'une communauté, tels que les quartiers, les bâtiments, les routes, les transports, les parcs, les autres espaces extérieurs et les installations récréatives, l'orientation et la signalisation, entre autres choses. Cela décrit-il votre fonction actuelle ou celle que vous avez occupée récemment ?

Oui1
Non2
Incertain3

INSTRUCTIONS : Si oui (code 1), poursuivre. Si la réponse est non (code 2) ou incertain (code 3), demander une recommandation, remercier la personne et terminer l'entretien.

P3. Quel est votre titre et pouvez-vous décrire brièvement la nature de votre travail auprès de [NOM DU GOUVERNEMENT LOCAL DE L'ÉCHANTILLON] ?

TITRE : _____

NATURE DU TRAVAIL : _____

CONFIRMER LE GOUVERNEMENT LOCAL AUPRÈS DUQUEL IL TRAVAILLE : [DE L'ÉCHANTILLON]

TITRE DU CODE :

Principal fonctionnaire administratif ou rôle de direction similaire – pour les petites municipalités uniquement1

Planificateurs et concepteurs (physiques, sociaux, de transport, de logement, d'espaces publics, etc.)2

Fonctionnaires responsables de la planification de l'accessibilité3

Analystes de politique ou gestionnaires4

Chefs ou directeurs de programme5

Ingénieurs6



Autre7

INSTRUCTIONS : Recruter un bon mélange dans chaque groupe; en cas de doute sur l'admissibilité, vérifier avec le superviseur avant de confirmer.

P4. Depuis combien d'années occupez-vous votre poste actuel?

NOTER le nombre d'années : _____

INSTRUCTIONS : Si nécessaire, préciser que nous souhaitons connaître l'ancienneté dans le poste actuel (rôle et employeur). Remercier la personne et terminer l'entrevue si la réponse est « Moins de 2 ans ». Recruter une variété d'ancienneté dans chaque groupe

P5. Nous cherchons à nous entretenir avec des représentants de gouvernements locaux qui ont déjà travaillé – ou non – sur des mesures d'une collectivité inclusive à l'égard des personnes atteintes de démence.

Dans le cadre de votre rôle actuel ou d'un rôle récent au cours des deux dernières années, avez-vous travaillé sur des aspects de la mise en œuvre de mesures visant à rendre l'environnement bâti de votre collectivité plus inclusif à l'égard des personnes atteintes de démence? [Instructions pour l'interviewer – lisez les exemples fournis précédemment si nécessaire]

Oui.....1

Non.....2

Incertain3

INSTRUCTIONS : Visez deux à trois personnes par groupe qui répondent oui (code 1); Si oui (code 1), poursuivre. Si la réponse est non (code 2) incertain (code 3), poursuivre à la QP7

P6. [DEMANDER SI OUI À LA QP5] Comment décririez-vous l'étendue de votre expérience totale, c'est-à-dire depuis que vous avez travaillé pour la première fois sur le thème des mesures d'une collectivité inclusive à l'égard des personnes atteintes de démence liées à l'environnement bâti? Serait-ce [LIRE]?

Limitée (jusqu'à 2 ans)1

Modérée (de 2 à 5 ans)2

Vaste (plus de 5 ans)3

[RÉPONSE DONNÉE SPONTANÉMENT] Incertain4



INSTRUCTIONS : Si la réponse est limitée (code 1), ou modérée (code 2), prendre en considération sa participation à des groupes de discussion. Si la réponse est vaste (code 3), prendre en considération sa participation à des entretiens approfondis. Si la réponse est incertain, vérifier avec un superviseur

P7. Comme indiqué précédemment, le concept de collectivité inclusive à l'égard des personnes atteintes de démence se distingue de celui de collectivité-amie des aînées bien que ces deux concepts aient des éléments communs. Dans les collectivités-amies des aînées, les politiques, les services et les structures liés à l'environnement physique et social sont conçus de manière à permettre aux personnes âgées de vivre en toute sécurité, d'être en bonne santé et de rester impliquées.

Dans le cadre de votre rôle actuel, avez-vous travaillé spécialement sur la conception ou à la mise en œuvre de mesures d'accessibilité pour les personnes âgées dans votre territoire?

Oui.....1

Non.....2

Incertain3

INSTRUCTIONS : Visez 2 à 3 personnes par groupe qui répondent oui (code 1). Visez 2 à 3 personnes par groupe qui répondent non (codes 1 et 2) À LA FOIS aux Q.P5 et Q.P7.

SECTION N : Questions du groupe de discussion

[POUR LES GROUPES DE DISCUSSION SEULEMENT; SI UNE PARTICIPATION À DES ENTRETIENS APPROFONDIS EST PRISE EN CONSIDÉRATION, PASSER À LA Q.R1] La discussion en groupe pour ce projet se déroulera en ligne sur la plateforme Zoom le **[DATE] à [HEURE]**. Vous devrez utiliser un ordinateur portable ou un ordinateur de bureau ou encore une tablette électronique; l'appareil utilisé devra être connecté à Internet haute vitesse et être équipé d'une webcam, d'un microphone et de haut-parleurs.

NF1. Pouvez-vous utiliser un ordinateur portable ou un ordinateur de bureau ou une tablette avec accès Internet à haute vitesse pour participer à cette discussion de groupe? **[RÉPONSES MULTIPLES ACCEPTÉES; GARDER LE CODE 3 EXCLUSIF]**

Oui, j'ai un ordinateur portable ou un ordinateur de bureau 1

Oui, j'ai une tablette électronique.....2

Non.....3

INSTRUCTIONS : Si la réponse est non, remercier la personne et terminer l'entrevue.



NF2. L'ordinateur ou la tablette que vous utiliserez est-il muni d'une webcaméra, d'un microphone et de haut-parleurs que vous pourrez utiliser?

Oui, webcaméra, microphone et haut-parleurs 1

Oui, microphone et haut-parleurs uniquement 2

Non.....3

INSTRUCTIONS : Si la réponse est non, remercier la personne et terminer l'entretien; les webcaméras ne sont pas nécessaires pour les participants du Nord

INSTRUCTIONS POUR REMERCIER LA PERSONNE ET TERMINER L'ENTREVUE AUX QUESTIONS NF1 ET NF2 : En fonction de vos réponses, nous ne pouvons pas vous inviter à participer à ce groupe de discussion en ligne, car vous ne répondez pas aux exigences techniques ou de logistique. Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à cette recherche.

SECTION I : Invitation

[POUR LES GROUPES DE DISCUSSION] En fonction de vos réponses jusqu'à présent, nous aimerions vous inviter à participer à un petit groupe de discussion qui sera mené en ligne à **<INSÉRER L'HEURE>** le **<INSÉRER LA DATE>**. Cette séance réunira jusqu'à huit représentants de gouvernements locaux et durera **90 minutes**. Nous vous enverrons un lien pour participer à la séance en ligne sur Zoom.

L'objectif de la discussion dirigée par un modérateur est d'explorer les perceptions et les expériences concernant les mesures liées aux environnements bâtis qui contribuent à soutenir les collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence. Nous cherchons à inclure des fonctionnaires qui ont travaillé sur des mesures inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence et d'autres dont ce n'est pas le cas.

En remerciement de votre participation au groupe de discussion, un don de **100 \$** sera fait à un organisme de bienfaisance national de votre choix parmi une liste prédéterminée.

I1. Êtes-vous disponible pour participer à cette discussion de groupe et souhaitez-vous y participer?

Oui.....1

Non.....2

INSTRUCTIONS : Si la réponse est non, remercier la personne et terminer l'entrevue.



[POUR LES ENTRETIENS] Selon vos réponses, nous aimerions vous inviter à participer à un entretien approfondi qui sera mené en ligne et durera jusqu'à **45 minutes**. Nous vous enverrons une invitation à une date et une heure qui vous conviendront pour participer à la discussion via Microsoft Teams. L'objectif est de discuter de votre expérience significative en matière de planification ou de mise en œuvre de mesures inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence au sein de votre collectivité. En remerciement d'avoir donné de votre temps, un don de **75 \$** sera fait à un organisme de bienfaisance national de votre choix parmi une liste prédéterminée.

12. Êtes-vous disponible pour participer à cet entretien et souhaitez-vous y participer?

Oui.....1

Non.....2

13. **[SI OUI À LA Q.12]** Quel serait le meilleur moment pour cet entretien entre le [DATE] et le [DATE]?

FIXER LE MOMENT EN FONCTION DE LA DISPONIBILITÉ DES INTERVIEWEURS. PRÉVOIR 30 MINUTES ENTRE LES ENTRETIENS

14. **[DIRE À TOUS]** La discussion à laquelle vous participerez sera enregistrée aux fins de recherche uniquement. Soyez assuré(e) que vos commentaires et vos réponses ne vous seront pas attribués et que votre nom ne sera pas inscrit dans le rapport de recherche. Êtes-vous à l'aise avec l'enregistrement vidéo de la discussion?

Oui.....1

Non.....2

INSTRUCTIONS : Si la réponse est non, remercier la personne et terminer l'entrevue.

15. **[DIRE À TOUS]** Il se peut que des employés du gouvernement du Canada qui participent à ce projet de recherche écoutent la discussion. Ils souhaitent entendre des commentaires en personne et, bien qu'ils écoutent la discussion, ils n'y participeront pas. Ils recevront peu d'informations sur les participants afin de garantir l'anonymat de ces derniers. Êtes-vous à l'aise avec le fait d'avoir ces observateurs?

Oui.....1

Non.....2

INSTRUCTIONS : Si la réponse est non, remercier la personne et terminer l'entrevue.

[DIRE À TOUS] Pourrions-nous confirmer l'adresse courriel à laquelle nous pouvons vous envoyer les instructions pour vous connecter à la/l' **[séance de groupe de discussion/entretien]**?



Inscrire l'adresse courriel (et vérifier) : _____.

[POUR LES GROUPES DE DISCUSSION] Nous vous enverrons par courriel les instructions d'ouverture de session au moins une journée avant la séance. Le groupe de discussion commencera ponctuellement à **<HEURE>** et **durera 90 minutes**. Puisqu'il s'agit de très petits groupes, l'absence d'une seule personne peut nuire au bon fonctionnement de la discussion. C'est pourquoi je vous demande, si vous avez décidé de participer, de faire tout votre possible pour y assister. Si vous ne pouvez pas participer, veuillez communiquer avec _____ au _____ (appel à frais virés) dès que possible afin que nous puissions trouver une autre personne pour vous remplacer. Nous vous demandons, si cette situation se présente, de ne pas trouver vous-même la personne qui vous remplacera.

[DIRE À TOUS] Afin que nous puissions communiquer avec vous pour vous envoyer un rappel du groupe de discussion ou vous faire part de changements de dernière minute, s'il y a lieu, pouvez-vous me confirmer votre nom et vos coordonnées? **[CONFIRMER LES RENSEIGNEMENTS DÉJÀ COLLECTÉS ET LES MODIFIER/COMPLÉTER AU BESOIN]**

Prénom : _____

Nom de famille : _____

Courriel : _____

N° de téléphone au travail : _____

INSTRUCTIONS : Si la personne refuse de donner son nom, prénom ou numéro de téléphone, veuillez lui assurer que ces renseignements seront protégés, conformément à la Loi sur la protection de la vie privée, et qu'ils seront utilisés uniquement pour communiquer avec elle afin de confirmer sa présence et l'informer de tout changement dans le groupe de discussion. Si elle refuse tout de même, LA REMERCIER ET TERMINER L'ENTREVUE.

Merci de votre intérêt pour notre étude. Nous avons hâte de connaître vos pensées et opinions!

Avis aux recruteurs

1. Vérifier le nombre de participants recrutés par groupe en fonction du calendrier.
2. VÉRIFIER LES CONTINGENTS.
3. S'assurer que la personne s'exprime avec aisance (par l'ensemble de ses réponses). En cas de doute, NE PAS L'INVITER.
4. Ne pas inscrire le nom sur le formulaire de profil avant d'avoir obtenu un engagement ferme.



5. Confirmer la date et l'heure, puis vérifier l'adresse courriel avant de raccrocher.

Confirmation – LE JOUR AVANT LA DISCUSSION DE GROUPE

1. Confirmer directement avec le participant ou la participante deux jours avant la discussion de groupe – ne pas laisser de message, sauf si cela s'avère absolument nécessaire.
2. Confirmer toutes les questions clés d'admissibilité.
3. Confirmer la date et l'heure.
4. Confirmer qu'il ou elle a reçu les instructions de connexion.

Annexe B: Documents de référence



Agence de la santé publique du Canada
Collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence : évaluation de la situation et de l'état de préparation
Aperçu des sujets de discussion

Nous vous remercions d'avoir accepté de participer à une discussion en petit groupe sur le thème des collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence. La séance de 90 minutes à laquelle vous participerez réunira jusqu'à huit fonctionnaires locaux impliqués dans l'environnement bâti. La discussion sera informelle et visera à comprendre vos opinions et perceptions professionnelles, quel que soit votre niveau d'expérience en matière de collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence.

Bien qu'aucune préparation ne soit requise pour participer à la discussion de groupe, les éléments suivants vous fourniront des renseignements sur le projet de recherche et sur les sujets qui seront abordés au cours de la séance.

Contexte de la recherche

La première stratégie nationale du Canada en matière de démence, *Une stratégie sur la démence pour le Canada : Ensemble, nous y aspirons*, a été publiée en juin 2019. Elle énonce la vision d'un Canada où toutes les personnes atteintes de démence et tous les aidants naturels sont estimés et reçoivent du soutien, où la qualité de vie est optimisée et où la démence est prévenue, bien comprise et efficacement traitée.

Cette stratégie nationale reconnaît qu'il est essentiel de créer, partout au Canada, des collectivités sûres, inclusives et bienveillantes à l'égard des personnes atteintes de démence et des aidants naturels afin de maximiser la qualité de vie de ces personnes. Une collectivité inclusive à l'égard des personnes atteintes de démence est une collectivité où ces personnes se sentent pleinement intégrées dans la société, tant sur le plan social que sur celui de la conception de l'environnement physique. Une telle collectivité contribue à réduire et à éliminer les obstacles, y compris ceux résultant de la stigmatisation, qui peuvent conduire à l'isolement social. Une collectivité inclusive à l'égard des personnes atteintes de démence permet aux personnes atteintes de démence et aux aidants naturels d'optimiser leur santé et leur bien-être, de vivre avec un maximum d'autonomie et de continuer à faire partie de leur collectivité, d'être comprises et soutenues, de se déplacer en toute sécurité dans leur collectivité locale tout en ayant accès à divers endroits de la collectivité et de maintenir ou d'agrandir leurs



réseaux sociaux. Dans certains cas, on parle de communauté alliée des personnes atteintes d'un trouble neurocognitif.

Étant donné que les gouvernements locaux jouent un rôle clé dans la mise en œuvre et l'application de nombreuses mesures visant à créer des collectivités sûres et inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence, l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) s'intéresse à leurs points de vue et à leurs expériences en ce qui concerne l'environnement bâti. Cette recherche s'appuiera sur la base de connaissances existante de l'ASPC concernant les collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence.

Contexte des discussions de groupe

Au cours de la discussion de groupe, nous explorerons le niveau de familiarité des participants et leur intérêt professionnel, s'il y a lieu, par rapport au concept de collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence, y compris les mesures qui peuvent contribuer à rendre l'environnement bâti inclusif à l'égard de ces personnes. Les participants auront tous une expérience de l'environnement bâti dans le cadre de leurs fonctions respectives, mais ils pourront avoir une expérience variée de l'aspect inclusif d'une collectivité à l'égard des personnes atteintes de démence, ce qui inclura peut-être un équilibre entre les participants qui n'ont que peu ou pas d'expérience en matière de collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence et ceux qui ont une expérience considérable. Peu importe l'expérience, nous souhaitons connaître le point de vue des participants sur ce sujet à titre professionnel.

Collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence et collectivités-amies des aînés : Le concept de collectivité inclusive à l'égard des personnes atteintes de démence se distingue de celui de collectivités-amies des aînés bien que ces deux concepts aient des éléments communs. Dans les collectivités-amies des aînés, les politiques, les services et les structures liés à l'environnement physique et social sont conçus de manière à permettre aux personnes âgées de vivre en toute sécurité, d'être en bonne santé et de rester impliquées.

Quatre composantes principales ont été relevées pour la création de collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence :

1. Éducation et sensibilisation
- 2. Environnement bâti**
3. Programmes et services
4. Soutien aux personnes atteintes de démence et à leurs aidants naturels



L'environnement bâti : L'environnement bâti désigne les structures et infrastructures créées par l'humain qui définissent les espaces de vie et de travail au sein d'une collectivité, tels que les lotissements résidentiels, les bâtiments, les routes, les transports en commun, les parcs et autres espaces extérieurs, les installations de loisirs et les outils d'orientation tels que la signalisation, entre autres.

Mesures relatives à l'environnement bâti qui contribuent à rendre les collectivités plus inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence : La planification urbaine et l'aménagement urbain inclusifs à l'égard des personnes atteintes de démence peuvent contribuer à soutenir les aspects essentiels d'un mode de vie sain et du bien-être, notamment la mobilité, l'activité physique, le lien social, l'indépendance, le sentiment d'appartenance et l'accès aux transports en commun, aux commerces et aux services. Voici quelques exemples de mesures qui contribuent à rendre les collectivités plus inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence. Il convient de noter que de nombreuses mesures visant à assurer l'inclusivité des personnes atteintes de démence présentent des avantages pour la population en général :

- mettre en place de l'affichage visible et facile à lire aux points de décision et aux entrées;
- créer des changements de niveau en douceur;
- donner la priorité à l'entretien et à la création de bâtiments distinctifs et d'autres structures qui contribuent à l'orientation;
- mettre en place des aides sensorielles aux voies piétonnières;
- séparer les voies cyclables et piétonnières;
- construire des trottoirs et des sentiers larges, bien éclairés et bien entretenus;
- fournir des espaces verts de petite taille à des distances régulières;
- concevoir des toilettes publiques accessibles et faciles à trouver, avec des surfaces à contraste élevé;
- fournir des sièges publics fréquents, faciles à trouver et abrités;
- atténuer le bruit à l'aide de zones tampons et incorporer des sons apaisants, par exemple via des plans d'eau; et
- procurer un grand nombre de places assises, y compris aux arrêts de transport en commun.



Pour obtenir des exemples supplémentaires de planification de collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence, veuillez vous référer au résumé ci-dessous de lignes directrices en la matière, qui provient du document [Dementia-inclusive planning and design guidelines](#) (en anglais seulement, en ligne), un document créé par Happy Cities, en partenariat avec l'équipe du projet DemSCAPE. Notez que ce résumé n'est fourni qu'à titre d'information et que nous n'en examinerons pas le contenu pendant la séance.

Sujets de discussion de groupe

Les sujets ci-dessous seront abordés au cours de la discussion de groupe. Aucune préparation formelle n'est requise et la séance se déroulera sous la forme d'une discussion de groupe informelle dirigée par un animateur.

- Évaluer le niveau de familiarité et l'intérêt professionnel des participants, s'il y a lieu, en ce qui concerne le concept de collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence et son lien aux stratégies d'accessibilité ou d'adaptation aux personnes âgées, si tant est qu'il y en ait.
- Déterminer les facteurs à prendre en compte pour soutenir ou permettre la mise en œuvre de mesures inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence dans l'environnement bâti.
- Examiner les difficultés ou les obstacles à l'aspect inclusif de l'environnement bâti à l'égard des personnes atteintes de démence.
- Comprendre les caractéristiques propres à la collectivité qui peuvent diminuer la capacité des gouvernements locaux à mettre en place des mesures d'inclusivité à l'égard des personnes atteintes de démence dans l'environnement bâti.
- Recenser les ressources de connaissances actuellement disponibles et utilisées pour aider l'administration locale à rendre son environnement bâti plus inclusif à l'égard des personnes atteintes de démence et déterminer les éléments manquants. Une ressource de connaissances est une source d'information qui aide les gens à apprendre, à résoudre des problèmes ou à prendre des décisions.



Collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence : lignes directrices pour l'environnement bâti

Les [*Dementia-inclusive Planning and Design Guidelines*](#) ont été créées par Happy Cities, en partenariat avec l'équipe du projet DemSCAPE.

Ces lignes directrices portent particulièrement sur la manière dont les décideurs peuvent réduire la stigmatisation et favoriser l'inclusion au moyen de la planification et de la conception de l'**environnement bâti**, en mettant l'accent sur le contexte du quartier.

Principes

Familier



Les environnements familiers aident les personnes atteintes de démence à se repérer et à trouver l'endroit où elles veulent aller en intégrant des éléments distinctifs qu'elles ont déjà vus et qu'elles peuvent facilement reconnaître. Les quartiers familiers favorisent l'indépendance et l'orientation.

Lisible



Les espaces lisibles aident les personnes atteintes de démence à s'orienter dans leur quartier en comprenant des signes évidents qui communiquent clairement la fonction ou le but d'un espace, d'un élément, d'un chemin ou d'un bâtiment.

Distinct



Un environnement distinct comprend des caractéristiques variées, intéressantes et non ambiguës. Les personnes atteintes de démence s'appuient sur des espaces et des points de repère distinctifs et visuels pour s'orienter.

Accessible



Les environnements accessibles permettent aux personnes de toutes capacités d'accéder facilement et commodément aux services et aux équipements situés à distance de marche de leur domicile, ce qui favorise l'indépendance et l'inclusion sociale. L'accessibilité s'applique à tous les aspects de l'environnement bâti.

Confortable



Les environnements confortables sont accueillants et non intimidants. Les personnes atteintes de démence peuvent rencontrer des difficultés à supporter une surstimulation sensorielle, par exemple des lumières vives, une foule ou des bruits forts. Ces personnes peuvent bénéficier d'espaces sereins, calmes et agréables pour faire une pause, se reposer ou socialiser.

Sûr



Les environnements sûrs permettent aux gens de passer du temps dans l'espace public sans éprouver de craintes ou faire face à des risques. Les personnes atteintes de démence peuvent être moins conscientes des dangers physiques et sociaux et être sensibles aux contrastes, ce qui augmente le risque de chute.

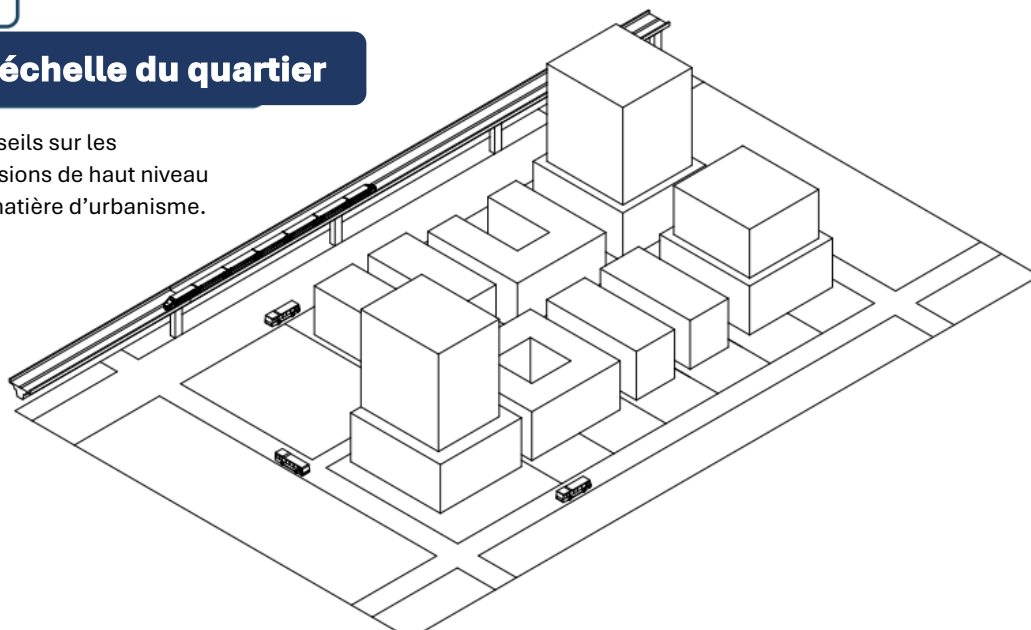
Trois domaines de conception

1. À l'échelle du quartier : Conseils sur les décisions de haut niveau en matière d'urbanisme
2. À l'échelle des rues : Décisions de conception à moyenne échelle concernant les réseaux piétonnier et routier
3. À l'échelle de conception détaillée : Conception du micro-environnement et des équipements de soutien

1

À l'échelle du quartier

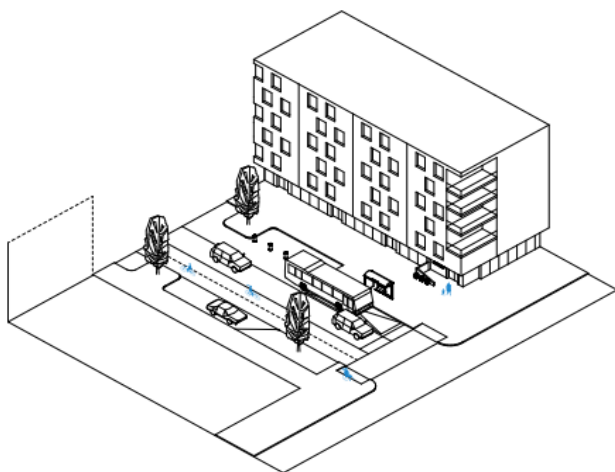
- Conseils sur les décisions de haut niveau en matière d'urbanisme.



2

À l'échelle des rues

- Décisions de conception à moyenne échelle concernant les réseaux piétonnier et routier.



3

À l'échelle de conception détaillée

- Conception du micro-environnement et des équipements de soutien.





Premier domaine : À l'échelle du quartier

Conseils sur les décisions de haut niveau en matière d'urbanisme.

En voici quelques exemples :

- Désignation de l'utilisation des terres
 - Permettre l'accès à pied aux services de base (épiceries, bureaux de poste, pharmacies, transports en commun)
 - Permettre l'accès aux commerces locaux et aux petits magasins (par exemple, au niveau du sol, dans les quartiers résidentiels)
 - Prioriser l'accès aux espaces communautaires (par exemple, les centres communautaires pour les activités programmées, les espaces intérieurs ou à l'abri des intempéries pour l'interaction sociale)
- Rues rectilignes
 - Assurer une hiérarchie claire des rues (rues principales, rues secondaires, ruelles, sentiers pédestres)
 - Créer de petits îlots de rues (de 100 à 150 m de long par côté)
 - Créer un plan quadrillé varié
 - Créer des rues légèrement sinueuses et reliées entre elles (lorsque des îlots plus longs sont inévitables)
- Forme du bâtiment
 - Conserver les structures patrimoniales en tant que points de repère
 - Créer des bâtiments distinctifs qui serviront de points de repère
- Itinéraires de transport en commun
 - Veiller à ce que les systèmes de transport en commun soient faciles à utiliser
 - Proposer des options de transport local incluant des arrêts fréquents
 - Situer les arrêts dans des zones stratégiques à proximité des services (centres communautaires, services médicaux, zones commerciales, restaurants et espaces verts)
- Espaces ouverts
 - Améliorer l'accès aux zones naturelles (par exemple, toilettes publiques accessibles, bancs publics)
 - Planifier de multiples terrasses publiques sur rue ou des espaces verts à petite échelle (par exemple, espaces à proximité des habitations, espaces publics pour l'activité physique)

Quelles sont les politiques susceptibles d'influer sur cet aspect?

- Plans communautaires officiels
- Plans secondaires et règlements de zonage
- Stratégies et plans d'urbanisme pour les parcs, les espaces ouverts et les loisirs
- Plans de transport



Deuxième domaine : À l'échelle des rues

Décisions de conception à moyenne échelle concernant les réseaux piétonnier et routier.

En voici quelques exemples :

- Chemins et trottoirs pour piétons
 - Concevoir des trottoirs larges
 - Séparer les voies cyclables et piétonnières
- Passages pour piétons
 - Créer des passages pour piétons fréquents
 - Créer des passages pour piétons au niveau du sol
 - Prévoir des refuges piétonniers
 - Fournir des aides sensorielles
 - Laisser suffisamment de temps pour traverser
 - Concevoir des passages à niveau uniformes et clairement signalés
- Périmètres et entrées des bâtiments
 - Concevoir des périmètres de bâtiments orientés vers les piétons
 - Assurer la lisibilité des façades et des entrées
 - Créer des démarcations claires entre les espaces privés et publics
- Arrêts de transport en commun
 - Procurer un grand nombre de places assises aux arrêts de transport en commun
 - Créer des arrêts de transport en commun fermés et abrités
 - Inclure des outils d'orientation aux arrêts de transport en commun
- Stationnement et débarcadère
 - Départager les aires de stationnement
 - Créer des zones de débarcadère pour les voitures à des endroits clés

Quelles sont les politiques susceptibles d'influer sur cet aspect?

- Plans secondaires
- Lignes directrices sur la conception des rues
- Stratégies et plans pour les parcs
- Lignes directrices sur l'aménagement du quartier
- Listes de contrôle concernant les permis d'aménagement
- Plans de transport



Troisième domaine : À l'échelle de conception détaillée

Conception du micro-environnement et des équipements de soutien.

En voici quelques exemples :

- Places assises
 - Fournir des places assises familières et utilisables
 - Assurer des places assises fréquentes de façon stratégique
 - Fournir des places assises à l'ombre et à l'abri des intempéries
 - Prévoir les places assises de façon à ce qu'elles présentent des caractéristiques intéressantes
 - Veiller à ce que les places assises soient faciles à trouver
- Toilettes publiques
 - Créer des toilettes publiques accessibles et faciles à trouver
 - Les concevoir avec des surfaces très contrastées
- Panneaux de signalisation
 - Placer des panneaux de signalisation aux points stratégiques et aux entrées des bâtiments
 - Veiller à ce que les panneaux de signalisation soient visibles
 - Faire en sorte que les panneaux de signalisation soient faciles à lire
- Traitements au sol
 - Choisir un revêtement plat, lisse et antidérapant
 - Veiller à ce que les grilles et les drains soient au même niveau que le pavage
 - Éviter les motifs fortement contrastés
- Modifications du niveau du sol
 - Créer des modifications douces du niveau du sol
 - Intégrer les modifications du niveau du sol inévitables
 - Marquer clairement les modifications du niveau du sol
- Éclairage
 - Minimiser l'éblouissement
- Acoustique
 - Atténuer le bruit au moyen de zones tampons
 - Intégrer des sons apaisants dans l'environnement
 - Inclure des pièces d'eau

Quelles sont les politiques susceptibles d'influer sur cet aspect?

- Lignes directrices sur l'aménagement du quartier
- Exigences en matière de permis d'aménagement
- Exigences en matière de conception détaillée
- Codes du bâtiment
- Normes d'orientation et d'accessibilité



- Végétation
 - Utiliser une variété de plantes pour illustrer le changement de saison
 - Inclure des éléments naturels en dehors des espaces verts
 - Créer des jardins collectifs et des jardins du souvenir

Annexe C: Guide de l'animateur



Collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence : Évaluation de la situation et de l'état de préparation (POR 086-24)

Guide de l'animateur – Version finale

Objectifs de l'étude (information confidentielle – ne pas lire aux participants)

- *Comprendre les points de vue, les expériences ou le manque d'expérience et le rôle des représentants de gouvernements locaux en ce qui concerne les collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence, y compris les mesures, les programmes et les politiques inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence existant au sein de leurs collectivités.*
- *Recueillir les points de vue et les expériences liés aux succès, y compris l'identification des possibilités et des catalyseurs, au niveau des gouvernements locaux en ce qui concerne l'établissement de collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence.*
- *Identifier les défis et les obstacles à l'établissement de collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence qu'ils soient perçus ou vécus.*
- *Étudier les mesures qui pourraient être utiles à l'avenir pour soutenir les représentants des gouvernements locaux dans l'élaboration et l'établissement de collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence.*
- *Évaluer les différences entre les types de collectivités et leur localisation (y compris la variabilité entre les diverses collectivités), comme le permet la composition des groupes de discussion sur les sujets ci-dessus.*

Introduction

15 minutes

- **Accueil** : présenter Narrative Research, se présenter et expliquer le rôle d'un animateur (respecter le temps alloué et le sujet de discussion).
- **Sujet, commanditaire et durée** : comme vous le savez, cette étude est commanditée par l'Agence de la santé publique du Canada. Au cours des 90 prochaines minutes, nous discuterons des expériences, des possibilités et des défis liés au développement de collectivités plus inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence. Vous pouvez ou non avoir mis en place des mesures d'inclusion à l'égard des personnes atteintes de démence dans vos collectivités. Nous souhaitons tout de même connaître votre point de vue sur ce sujet à titre professionnel.
- **Rôle des participants** : toutes les opinions sont importantes; nous désirons comprendre la diversité des opinions; nous voulons obtenir les commentaires de tous. Cela dit, la participation est volontaire, si vous n'êtes pas à l'aise pour répondre à une question, vous n'êtes pas obligé de le faire.



- **Logistique** : la discussion est enregistrée en vue de la production de rapports; des représentants du gouvernement observent la séance (ils écouteront, mais ne participeront pas à la discussion).
- **Confidentialité** : les commentaires ne seront pas attribués dans le rapport; aucun nom ne figurera dans les rapports, les réponses n'affecteront pas les relations avec le gouvernement du Canada.
- **Outils de la plateforme (Zoom)** : lever la main; clavarder; activer et désactiver le microphone; rejoindre si nécessaire.
- **Présentation des participants** : vous avez tous un point commun aujourd'hui : vous êtes des représentants des gouvernements locaux au Canada dont les fonctions sont susceptibles d'impliquer un travail sur des aspects de l'environnement bâti. L'environnement bâti désigne les structures et infrastructures créées par l'humain qui définissent les espaces de vie et de travail au sein d'une collectivité, tels que les lotissements résidentiels, les bâtiments, les routes, les transports en commun, les parcs et autres espaces extérieurs, les installations de loisirs et les outils d'orientation tels que la signalisation, entre autres. Certains d'entre vous ont plus ou moins d'expérience dans l'élaboration de mesures inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence tandis que d'autres n'ont peut-être pas encore travaillé sur ce type de mesures. En vous présentant, veuillez décrire brièvement votre fonction actuelle, en précisant les aspects de l'environnement bâti dont vous vous occupez et depuis combien de temps vous occupez cette fonction.

Expérience des collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence 15 minutes

- *Comprendre les points de vue, les expériences ou le manque d'expérience et le rôle des représentants de gouvernements locaux en ce qui concerne les collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence, y compris les mesures, les programmes et les politiques inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence existant au sein de leurs collectivités.*
- *Évaluer les différences entre les types de collectivités et leur localisation (y compris la variabilité entre les diverses collectivités), comme le permet la composition des groupes de discussion sur les sujets ci-dessus.*

Comme nous l'avons mentionné, nous allons aujourd'hui discuter des mesures qui peuvent contribuer à rendre l'environnement bâti d'une collectivité plus inclusive à l'égard des personnes atteintes de démence. J'aimerais commencer par situer notre discussion dans son contexte.

[AFFICHER À L'ÉCRAN]



Une collectivité inclusive à l'égard des personnes atteintes de démence est un lieu où les personnes atteintes de démence sont accueillies, soutenues et valorisées et où les soins qu'elles reçoivent sont culturellement sûrs et adaptés à leur culture. Les collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence favorisent l'indépendance et réduisent les obstacles, tels que la stigmatisation, qui peuvent décourager ou empêcher les personnes atteintes de démence d'être actives et de participer à leur collectivité et à leurs activités préférées. Dans la collectivité dans laquelle vous travaillez, il est possible que l'on parle d'une communauté alliée des personnes atteintes d'un trouble neurocognitif.

Le concept de collectivité inclusive à l'égard des personnes atteintes de démence se distingue de celui de collectivités-amies des aînés bien que ces deux concepts aient des éléments communs. Dans les collectivités-amies des aînés, les politiques, les services et les structures liés à l'environnement physique et social sont conçus de manière à permettre aux personnes âgées de vivre en toute sécurité, d'être en bonne santé et de rester impliquées.

Pour notre discussion, nous utiliserons le terme « collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence » et nous nous concentrerons sur les mesures conçues pour répondre aux besoins des personnes atteintes de démence en ce qui concerne l'environnement bâti.

Quatre composantes principales ont été relevées pour la création de collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence :

1. Éducation et sensibilisation
- 2. Environnement bâti**
3. Programmes et services
4. Soutien aux personnes atteintes de démence et à leurs aidants naturels

L'environnement bâti a une incidence importante sur la qualité de vie de chacun, y compris des personnes atteintes de démence. La planification urbaine et l'aménagement urbain inclusifs à l'égard des personnes atteintes de démence peuvent contribuer à soutenir les aspects essentiels d'un mode de vie sain et du bien-être, notamment la mobilité, l'activité physique, le lien social, l'indépendance, le sentiment d'appartenance et l'accès aux transports en commun, aux commerces et aux services.

Voici quelques exemples de mesures qui contribuent à rendre les collectivités plus inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence. Il convient de noter que de nombreuses mesures visant à assurer l'inclusivité des personnes atteintes de démence présentent des avantages pour la population en général :



- Mettre en place de l'affichage visible et facile à lire aux points de décision et aux entrées
 - Créer des changements de niveau en douceur;
 - Donner la priorité à l'entretien et à la création de bâtiments distinctifs et d'autres structures qui contribuent à l'orientation;
 - Mettre en place des aides sensorielles aux voies piétonnières;
 - Séparer les voies cyclables et piétonnières;
 - Construire des trottoirs et des sentiers larges, bien éclairés et bien entretenus;
 - Fournir des espaces verts de petite taille à des distances régulières;
 - Concevoir des toilettes publiques accessibles et faciles à trouver, avec des surfaces à contraste élevé;
 - Fournir des sièges publics fréquents, faciles à trouver et abrités;
 - Atténuer le bruit à l'aide de zones tampons et incorporer des sons apaisants, par exemple via des plans d'eau; et
 - Procurer un grand nombre de places assises, y compris aux arrêts de transport en commun.
- Dans quelle mesure le gouvernement local avec lequel vous travaillez met-il actuellement l'accent sur l'intégration des personnes atteintes de démence au sein de la communauté?
 - Les mesures d'inclusivité des personnes atteintes de démence sont-elles envisagées séparément ou dans le cadre d'une stratégie plus vaste en matière de convivialité à l'égard des personnes âgées ou en matière d'accessibilité?
 - Le gouvernement local avec lequel vous travaillez dispose-t-il d'un plan ou d'une stratégie officiel(le) (publié(e)/public[que]) d'inclusion des personnes atteintes de démence ou d'alliée des personnes atteintes d'un trouble neurocognitif ?
 - Si oui, dans quelle mesure ceci a-t-il été mis en œuvre?
 - Qu'est-ce qui a conduit à l'élaboration de ce plan?
 - Dans quelle mesure le concept de collectivité inclusive à l'égard des personnes atteintes de démence vous est-il familier?
 - Dans quelle mesure la démence est-elle au cœur de votre travail dans le domaine de l'environnement bâti?
 - **SI CELA EST PERTINENT** : Comment appliquez-vous les pratiques d'inclusion des personnes atteintes de démence dans votre travail?

Possibilités et facteurs de réussite ayant une incidence sur le développement des collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence **20 minutes**

- *Recueillir les points de vue et les expériences liés aux succès, y compris l'identification des possibilités et des catalyseurs, au niveau des gouvernements locaux en ce qui concerne l'établissement de collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence.*



- *Évaluer les différences entre les types de collectivités et leur localisation (y compris la variabilité entre les diverses collectivités), comme le permet la composition des groupes de discussion sur les sujets ci-dessus.*

J'aimerais comprendre le contexte dans lequel les mesures d'inclusion à l'égard des personnes atteintes de démence sont mises en place (ou non) dans le cadre de votre fonction et de votre organisation. Nous commencerons par examiner ce qui contribue à la réussite de la mise en place de ces mesures, puis nous aborderons les défis à relever. Si vous avez de l'expérience dans la mise en place de mesures d'inclusion à l'égard des personnes atteintes de démence, nous vous encourageons à donner des exemples précis de votre travail, le cas échéant, pour illustrer vos opinions. Si vous n'avez pas encore travaillé à la mise en place de ce type de mesures, nous aimerions connaître vos attentes en fonction de vos activités professionnelles.

Lors de la mise en place de mesures visant à rendre une collectivité plus inclusive à l'égard des personnes atteintes de démence...

- Quels sont les facteurs à prendre en compte dans votre travail pour favoriser la réussite de la mise en place de ces mesures? *Chercher à obtenir des réponses sur les éléments suivants : le financement; l'expertise/les connaissances; les ressources/le personnel et les outils; l'âge, l'emplacement et la fonction de l'infrastructure; la volonté politique; le soutien de la collectivité/mobilisation; mise en place d'un plan ou d'une stratégie.*
 - **SI DES MESURES SONT MISES EN PLACE :** Quels sont les facteurs qui vous ont le plus aidé à mettre en place des mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence dans la collectivité dans laquelle vous travaillez?
- Lors de la mise en place de mesures précises d'inclusion à l'égard des personnes atteintes de démence, quelle est l'importance pour les gouvernements locaux d'avoir déjà mis en place un plan d'inclusion des personnes atteintes de démence ou un plan d'action d'alliée des personnes atteintes d'un trouble neurocognitif? Pourquoi?
- Quels autres éléments ou ressources sont importants pour permettre ou soutenir la mise en place de mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence? *Sonder sur : un leadership fort; des partenariats public-privé; le soutien/la mobilisation de la collectivité; une aide financière; la sensibilisation du public; des incitations à la mise en place publique; l'effet de levier d'autres mesures similaires telles que les mesures-amies des aînés; l'existence de politiques, de stratégies ou de lignes directrices au niveau local.*
 - **SI DES MESURES SONT MISES EN PLACE :** parmi ces facteurs ou éléments du contexte dans lequel vous travaillez, lesquels ont été les plus utiles ou plus importants pour réussir à mettre en place des mesures d'inclusion à l'égard des personnes atteintes de démence?



Défis et obstacles ayant une incidence sur le développement des collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence 20 minutes

- Identifier les défis et les obstacles à l'établissement de collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence qu'ils soient perçus ou vécus.
- Évaluer les différences entre les types de collectivités et leur localisation (y compris la variabilité entre les diverses collectivités), comme le permet la composition des groupes de discussion sur les sujets ci-dessus.

Concentrons-nous à présent sur les défis ou les obstacles qui empêchent les collectivités de devenir plus inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence. Là encore veuillez fournir des exemples tirés de votre expérience professionnelle au sein d'un gouvernement local qui a mis en place des mesures d'inclusion à l'égard des personnes atteintes de démence dans l'environnement bâti le cas échéant, ou de vos attentes si vous n'avez pas encore travaillé sur ce type de mesures.

- Quels sont les défis ou les obstacles que vous avez rencontrés, ou auxquels vous vous attendez, pour rendre l'environnement bâti de la collectivité dans laquelle vous travaillez plus inclusif à l'égard des personnes atteintes de démence? *Sonder sur : résistance au changement; compréhension limitée des besoins des personnes atteintes de démence; sentiment d'injustice ou de préférence à l'égard de ce segment de la population; manque de formation, de connaissances et d'expertise techniques; financement et ressources limités; limitation des infrastructures; équilibre entre conception et fonctionnalité; incidence inconnue des mesures; ne pas savoir par où commencer ou comment l'aborder; absence de plan ou de lignes directrices.*
 - Existe-t-il d'autres défis ou obstacles particuliers à la mise en place des mesures?
- Quels sont les principaux obstacles?
- Avez-vous des idées sur la manière dont ces défis ou obstacles pourraient être surmontés?

Considérations 10 minutes

Réfléchissez maintenant à d'autres éléments à prendre en compte pour rendre une collectivité plus inclusive à l'égard des personnes atteintes de démence...

- Existe-t-il des facteurs particuliers à la collectivité dans laquelle vous travaillez qui affectent la capacité du gouvernement local à mettre en place des mesures d'inclusion à l'égard des personnes atteintes de démence? En quoi sont-elles propres à votre collectivité?
Approfondir : considérations propres aux bâtiments; aux espaces publics, tels que les rues, les stationnements, les passages pour piétons, les sièges publics, les parcs, les zones piétonnes et les pistes cyclables, les toilettes publiques ou les lotissements résidentiels; la



signalisation et l'orientation; les transports et les transports en commun ou les stations de transport en commun.

- D'une manière générale, comment la taille ou la localisation de la collectivité (ou d'autres caractéristiques uniques telles que la diversité, la composition culturelle) influencent-elles sa capacité à devenir plus inclusive vis-à-vis des personnes atteintes de démence? *Sonder sur : les zones rurales par rapport aux zones urbaines; la situation géographique (par exemple, les collectivités nordiques).*
- **SI LE TEMPS LE PERMET :** Quels sont les enseignements tirés de l'expérience de votre collectivité ou de votre région qui pourraient être appliqués à d'autres gouvernements locaux désireux de mettre en place des pratiques d'inclusion à l'égard des personnes atteintes de démence dans l'environnement bâti?

Considérations futures et soutien

15 minutes

- *Étudier les mesures qui pourraient être utiles à l'avenir pour soutenir les représentants des gouvernements locaux dans le développement et l'établissement de collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence.*
- *Évaluer les différences entre les types de collectivités et leur localisation (y compris la variabilité entre les diverses collectivités), comme le permet la composition des groupes de discussion sur les sujets ci-dessus.*

Des ressources en matière de connaissances sont nécessaires pour concevoir et mettre en œuvre efficacement des collectivités inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence...

- Quelles sont les ressources dont vous avez connaissance (et qui n'ont pas encore été évoquées) et qui sont actuellement disponibles pour aider les gouvernements locaux à rendre leur environnement bâti plus inclusif à l'égard des personnes atteintes de démence? *Sonder pour comprendre le soutien interne par rapport au soutien externe (universités, experts, défense des intérêts, etc.).*
[À CLARIFIER PAR LE MODÉRATEUR AU BESOIN : une ressource de connaissances est une source d'information qui aide les gens à apprendre, à résoudre des problèmes ou à prendre des décisions].
- Quelles ressources de connaissances les gouvernements locaux avec lesquels vous travaillez ont-ils utilisées pour soutenir la mise en place de mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence?
 - Existe-t-il des lignes directrices que vous avez utilisées concernant les mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence? *Si cela n'a pas été mentionné, demander si les participants connaissaient les lignes directrices de DemScope avant la séance.*
- Que pensez-vous du document DemSCAPE?



- Que faudrait-il faire pour mieux soutenir les gouvernements locaux dans leurs efforts pour mettre en place des mesures d'inclusion à l'égard des personnes atteintes de démence?
Sonder sur : financement; personnel; formation/pratiques exemplaires/connaissances/expertise; lignes directrices pour l'environnement bâti; technologie; sensibilisation (publique ou politique); implication des personnes atteintes de démence et des aidants naturels; volonté/soutien politique; collaboration avec les organisations ou les entreprises de la collectivité.

Comme vous le savez, le développement communautaire est en constante évolution. Pensez à l'avenir...

- Quels sont les changements ou développements les plus importants nécessaires pour rendre l'environnement bâti de la **collectivité dans laquelle vous travaillez** plus inclusif à l'égard des personnes atteintes de démence?
- De façon plus générale, quelles sont, selon vous, les meilleures occasions d'aider les collectivités **canadiennes** à devenir plus inclusives à l'égard des personnes atteintes de démence en ce qui concerne l'environnement bâti?

Et pour conclure...

- Quelles sont vos autres recommandations ou réflexions concernant la mise en place de mesures d'inclusion des personnes atteintes de démence dans l'environnement bâti par les gouvernements locaux?

Remerciements et clôture :

Notre discussion est maintenant terminée. Au nom du gouvernement du Canada, je vous remercie de nous avoir accordé du temps et de nous avoir fait part de vos commentaires. Nous communiquerons avec vous par courriel au sujet du don de bienfaisance. Notez qu'une fois terminé, le rapport d'étude de ce projet sera mis à la disposition du public par une agence gouvernementale appelée Bibliothèque et Archives Canada.